SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU COMITÉ.

—

CORRESPONDANCE.

Lettres d'adhésion et envoi ou annonce de documents.

JUIN. (Suite.)

— M. Montet, doyen de la faculté de théologie de Montauban, nous transmet son adhésion et celles de ses collègues, MM. les professeurs de Félice, Bonifas, Jalaguier, Nicolas, Pédezert et Sardinoux.

JUILLET.

— M. Amphoux, P. au Hâvre, nous transmet les sympathiques adhésions de MM. Poulain, P., Henri et Edouard Monod, A. Salomon, commandant du *Favori*.

— M. Poupot, P. à Poitiers, nous prie de l'inscrire au nombre des membres de la Société ; le retard qu'il a mis à le faire est, nous dit-il, tout à fait involontaire.

— M. Algans, P. à Montagnac (Hérault), nous envoie la copie d'une pièce fort intéressante. C'est une liste des individus de la R. P. R. qui se sont soumis aux conversions. Elle porte la date de 1698. M. Algans y a joint des notes sur les familles de ces individus et sur l'état actuel des descendants. (*V.* plus loin, aux *Mélanges.*) — Il nous adresse en même temps la demande d'admission de M. J. Aubrespy, ancien du consistoire de Montagnac.

— MM. Ern. Dhombres, P. à Alais, Pulsford, M. du St-Ev. à Alais, et Massot, M. du St-Ev. à Codognan, font connaître leur entière adhésion aux statuts de la Société et leur vif désir d'en faire partie.

— M. J. Dombre, P. à Castres, donne son entière adhésion et nous écrit que la Société peut compter sur son active coopération. Elle réalise un de ses vœux les plus chers. « L'histoire du protestantisme dans le pays Castrais est, nous dit-il, riche de faits intéressants, qu'il sera possible de puiser à des sources respectables et inconnues. Nous avons particulièrement les mémoires de Gaches (et non Gadras comme l'a imprimé fautivement le *Disciple de J.-C.* dans son nº de mai), lesquels comprennent l'histoire complète du protestantisme dans ce pays, de 1555 à 1610, et méritent certainement d'être édités. Nous en possédons plusieurs copies, que je collationnerai volontiers... J'espère qu'il sera possible de reconstruire la suite de cette histoire, à l'aide de nos archives municipales et de quelques autres documents qui m'ont été signalés, et au sujet desquels je vous enverrai quelques notes. »

Nous avions remarqué l'erreur que relève M. Dombre dans l'extrait publié par le *Disciple de J.-C.* sous le titre de « la Saint-Barthélemy à Castres et à Tou-

louse. » Nous ferons observer, en outre, qu'il est question, dans ce morceau, d'historiens contemporains tels que de Thou, Davila et de Serres, ce qui semblerait exclusif de l'idée d'une reproduction textuelle de la pièce originale et authentique. Il est probable que la personne, dans les papiers de laquelle il a été trouvé, n'avait pas prétendu faire un extrait textuel, et y avait ajouté ses propres observations. C'est un point facile à vérifier.

A propos de l'ouverture faite par M. Dombre, nous dirons que nous avions pensé nous-mêmes à l'existence des mémoires Mss. de Gaches. Nous savions qu'en mai 1835, M. Descombettes de La Bourelie, de Gaillac (Tarn), avait fait offrir à la *Société de l'Histoire de France* de mettre à sa disposition deux mémoires Mss. qu'il possédait : 1° ceux de Gaches, sur la guerre civile et religieuse du Haut-Languedoc, depuis 1559 jusqu'à 1610; 2° ceux du chanoine Blouin, sur les troubles et massacres survenus dans la ville de Gaillac en 1562; ces derniers en vers burlesques, que M. Descombettes avait pris soin de traduire. Il avait joint des notes aux uns et aux autres. En communiquant cette offre à la *Société*, M. Champollion ajoutait que la Bibliothèque Royale possède (fonds Cangé, n° 42) une histoire de Castres par Gaches, et que la Bibliothèque historique de la France (édit. Fontette) indique n° 37,793, comme existant alors dans la bibliothèque du marquis d'Aubais, un Ms. portant ce titre : *Mémoires de Jacques Gaches, avocat en la chambre de l'Edit de Castres, où sont rapportées les choses les plus mémorables qui se sont passées en Languedoc, et particulièrement à Castres et aux environs, depuis l'an* 1560 *jusqu'en* 1610, *in*-4°. M. Champollion en concluait que c'était cet exemplaire qui avait passé entre les mains de M. Descombettes. — Lafaille (préf. du T. II de l'Hist. de Toulouse) dit qu'il s'est servi de ces mémoires écrits avec exactitude, quoique par un zélé huguenot (1). Dom Vaissette (Hist. du Bas-Languedoc, préf. du T. V) les a pareillement connus et utilisés, comme renfermant des faits qu'on ne trouve point ailleurs.

Enfin, nous avons constaté qu'antérieurement à cette proposition, qui paraît n'avoir eu aucune suite, et dès le mois de juin 1834, M. Mignet avait indiqué, comme existant dans la bibliothèque de M. Choubard, une *Relation des troubles du Protestantisme dans Castres au XVIe siècle.*

— M. Couderc, P. au Mas d'Azil (Ariége), adhère avec empressement et nous assure de son concours. Il sent vivement l'importance de la Société. « Employer tout ce qui est à notre disposition pour faire connaître notre Eglise, augmenter l'intérêt qu'offre son histoire au sein de notre patrie, c'est là, dit-il, une œuvre digne de notre passé et qui peut profiter beaucoup au présent et à l'avenir. »

— M. D. de Bray, P. à Romainmotiers, Vaud (Suisse), demande à être admis comme membre et nous donne quelques détails sur le canton de Vaud, qui a reçu un grand nombre de réfugiés. Il pense qu'il serait facile de dresser des listes assez complètes, et nous offre de s'occuper de ce travail pour le district d'Orbe. Nous acceptons très volontiers la proposition de M. de Bray; en y donnant suite, il concourra très utilement à nos travaux.

— M. A. Pelet, P. à Nieulle (Charente-Inf.), nous adresse, avec son adhésion,

(1) Jacques Gaches était frère du ministre de ce nom et a vécu jusqu'en 1622.

six demandes d'admission. En même temps, il nous signale un Ms. qui est entre ses mains, mais qui n'est, dit-il, qu'une copie des synodes et colloques tenus dans le dix-huitième siècle. Il y a une liste de 24 synodes provinciaux, de 1759 à 1787. En tête du recueil est une déclaration de Besson, pasteur du quartier de Jarnac, qui certifie la fidélité de la transcription faite par lui sur originaux et copies authentiques.

— M. Ch. Goguel, P. à Mandeure (Doubs), confession d'Augsbourg, s'inscrit parmi les membres de la Société, et nous fait connaître que sa formation a excité dans la consistoriale d'Audincourt un vif intérêt dont il ne tardera pas à nous fournir les preuves.

— MM. Darrieu, P. à Mazères, par Saverdun (Ariége), et Ribard, P. à Roquedur (Gard), remercient le Comité d'avoir voulu que les pasteurs et ministres fussent considérés de droit comme membres, sur leur simple déclaration d'adhésion, et ils réclament ce privilége en nous promettant leur concours.

— MM. Maffre, P. à Mouilleron-en-Pareds (Vendée), et L. Vieu, P. à Rieubach (Ariége), transmettent leur adhésion et expriment leur intérêt pour les travaux de la Société.

— M. V. Goguel, P. à Chenebier (Haute-Saône), sera heureux d'être compté au nombre des membres d'une Société qui répond à un véritable besoin et réjouit le cœur de tous ceux qui désiraient voir le glorieux passé des églises protestantes de France plus étudié et mieux connu, et qui en attendent d'heureux fruits pour la génération présente.

— M. Melon, P. à Caen, s'associe avec empressement aux vues d'une institution qui rendra, il n'en doute pas, de grands services, en faisant mieux apprécier dans notre pays les détails si ignorés et pourtant si intéressants de l'histoire du protestantisme. En nous envoyant son adhésion et la demande d'admission de M. G. Beaujour, il nous annonce qu'il compte en recueillir d'autres, lorsque la saison d'automne ramènera en ville ses amis actuellement à la campagne ou en voyage.

— M. Rabaud, P. à Montredon (Tarn), adresse son adhésion et demande l'admission de M. de Comte. Il n'a pas, jusqu'à ce jour, trouvé de documents, mais il continue ses recherches et nous communiquera ce qu'il parviendra à découvrir. — Quelques jours plus tard, M. Rabaud nous a transmis l'adhésion de son collègue M. Barrau, P. à La Salvanié.

— M. Guy, P. à Jarnac, se félicitera d'appartenir à une association dont l'objet est si éminemment utile; il s'efforcera d'apporter sa pierre à l'édifice, et sera toujours prêt à répondre aux questions qui lui seraient posées.

— M. J. Bornand, P. à Nancy, a appris avec joie la fondation de la Société et y adhère avec empressement.

— M. Joseph Nogaret, P. à Bayonne, adresse son adhésion à la Société et lui fait hommage d'une médaille fort intéressante. C'est celle que nous avons annoncée (page 128), et dont nous donnons plus loin une gravure. (*V.* aux *Ouvrages offerts*, etc.)

— M. P.-J. Cazalet, P. à Damazan (Lot-et-Garonne), adhère avec joie et reconnaissance, et fait des vœux sincères pour le succès de notre filiale entreprise.

— M. Pertuzon, P. à Dijon, désire être inscrit au nombre des membres. Voulant apporter son tribut à la Société, il se propose de faire des recherches sur les destinées du protestantisme en Bourgogne et spécialement dans la Côte-d'Or.

— M. Gaitte, P. à Orange, nous transmet les adhésions de ses collègues, MM. Gleize, Bouisset, Sénaux, Goulin et Floris, PP. à Lourmarin, Mérindol, La Motte d'Aigues, Cabrières d'Aigues et La Coste.

— M. Ch. Goguel, P. à Mandeure (Doubs), nous transmet l'adhésion de ses collègues, MM. Paur, Fallot, Meyer, Juillard et Berger, PP. à Montéchéroux, Audincourt, Etupes et Valentigney (Doubs), et Beaucourt (Haut-Rhin).

— M. Robineau, P. à Cherbourg, envoie son adhésion et espère pouvoir joindre d'autres noms au sien après le retour de la campagne.

— M. H. Michel, P. à Montpellier, nous prie de le comprendre au nombre des membres et aura sans doute à nous adresser les demandes d'admission de quelques personnes à la fin de la saison.

— M. Ch. Boeckel, chef de la maison de librairie Treuttel et Würtz, de Strasbourg, nous exprime le désir d'être reçu comme associé, et offre à la Société ses services. Il s'efforcera de lui être utile dans ses relations avec l'étranger. — Cette offre est accueillie avec beaucoup de plaisir.

— M. Fréd. Monod, P. à Paris, nous transmet les souscriptions de MM. Montalivet, de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire), et Monnier, de Nancy (Meurthe).

— MM. Ch. Datt, P. à Clairegoutte (Haute-Saône), et Ad. Garcin, P. à Hohwald (Bas-Rhin), transmettent leurs adhésions.

— M. Chabrand, P. à Toulouse, nous exprime sa vive sympathie et nous adresse, avec son adhésion et celle de son collègue M. Cazalis, la demande d'admission de MM. Courtois, Marie, Mather et Edouard Sol, de Toulouse.

— M. Lourde-Rocheblave, P. à Orthez (Basses-Pyrénées), présente les adhésions de ses collègues MM. Gabriac et Mourgues, PP. à Orthez et à Sauveterre, et Bergeret aîné, de Salies. — Le Comité avait invité d'une manière spéciale M. Lourde-Rocheblave à explorer un champ de recherches qui lui était signalé. Ce travail sera poursuivi et mené à bonne fin.

— M. Mich. Nicolas, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, dont l'adhésion nous a été précédemment transmise avec celle de ses collègues, nous écrit pour nous exprimer la vive satisfaction qu'il a éprouvée de la formation de la Société et nous assurer qu'il fera son possible pour ne pas être un membre inactif. Il se propose de nous communiquer quelques notices sur les théologiens protestants.

— M. Cambon, P. à Marennes, transmet les demandes d'admission de MM. You aîné, Désiré Charron, Charron-Perry, Bruynooghe, avocat, Gabion, avocat et conseiller général, de Marennes, et J. Eschaussier, de La Tremblade.

— M. Arnaud père, P. à Crest (Drôme), dont M. le général Bonnet nous avait déjà présenté l'adhésion, se félicite de faire partie de la Société et se propose de lui communiquer des documents intéressants qu'il a recueillis, concernant son église, de 1602 à 1665, entre autres le procès-verbal des dispositions que firent, en 1602, les commissaires délégués par Henri IV pour l'établissement du culte réformé à Crest.

DOCUMENTS HISTORIQUES
DE LA SUCCESSION DE COURT DE GÉBELIN.

Ainsi que nous l'annoncions en terminant le dernier *Bulletin*, la note relative aux papiers provenant de Court de Gébelin a porté quelques fruits, et nous sommes déjà fondés à concevoir quelques espérances. Voici d'abord une lettre qui nous a été adressée par M. Ch. Frossard :

Au président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Bagnères-en-Bigorre, 24 août 1852.

Monsieur le président,

Le 1er *Bulletin*, dont les diverses communications m'ont vivement intéressé, reproduit (page 62) le désir qu'avait feu M. Ch. Coquerel de ressaisir l'écrit d'A. Court sur les Eglises du Refuge. Dans la note VIII de son second volume de l'*Histoire des Eglises du Désert*, il a signalé la perte du précieux manuscrit dont l'absence se fait regretter parmi les richesses que la bibliothèque de Genève doit à M. de Vegobre ; il déplore pareillement la disparition de la vaste correspondance et des papiers de A. Court fils, plus connu sous le surnom de Gébelin. — Je puis dire *disparition*, puisque M. Ch. Coquerel déclarait ne connaître que quelques lettres de Gébelin, la liasse *H* des Mss. *P. R.* actuellement aux mains de son neveu Ath. Coquerel fils, qui se compose de lettres adressées à Gébelin par Paul Rabaut, et extraites de la correspondance générale de Gébelin par l'abbé de Beaulieu, son ami ; et enfin quelques fragments possédés par M. le pasteur Marron, et depuis par M. le conseiller Luzac, ancien membre des états-généraux, à Leyde.

Il ne paraît pas probable que tous les papiers de l'Agence protestante à Paris, que tous les manuscrits de Gébelin soient perdus pour toujours. L'appel de la Société de l'Histoire du Protestantisme français en fera surgir de nombreux fragments ; pour ma part, je puis en faire connaître une énorme liasse.

L'abbé de Beaulieu, pour faire face aux 36,000 livres de dettes que laissait Gébelin, n'avait que la bibliothèque, le musée que Gébelin avait fondé dans la rue Dauphine et les papiers de l'Agence. Il eut l'idée, pour donner plus de prix à ces derniers, de les classer selon les provinces auxquelles ils se rapportent. Cette idée ne fut malheureusement pas exécutée en entier, et les manuscrits furent plus brouillés que classés. Ce désordre déplorable dut contribuer au peu de soin qu'on prit des papiers, et, en conséquence, à leur anéantissement ; mais il eut un résultat heureux pour ce qui me concerne ; voici comment :

Le carton qui renfermait ce que j'ai des papiers de Gébelin porte au recto : *Papiers d'affaires de la succession de M. de Gébelin ;* au dos : *Provinces*

occidentales. — *Synodes*, et ailleurs : *Amis et Provinces*. C'est comme le témoin d'un projet de classement; mais le contenu dépasse les promesses de l'enveloppe. En effet, ce ne sont pas seulement des pièces relatives aux provinces de l'ouest, c'est-à-dire de la Saintonge, du Poitou, du Bordelais, de l'Agenais, du Quercy, puisqu'il y en a sur le Béarn, le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné, la Normandie, le Cambrésis, la Picardie, l'Ile-de-France, etc. Presque toutes les églises sont représentées. Ce sont 219 manuscrits d'étendue et de formats divers, tous authentiques, le plus souvent datés et signés.

De ces 219 documents, j'ai pu, jusqu'à ce jour, en analyser et en classer 168; ils se rapportent aux affaires protestantes de 1764 à 1783, et pas une de ces 20 années ne fait défaut à ma collection. Il y a quelques papiers antérieurs à cette époque, mais ils s'y rapportent. Parmi ces 168 manuscrits classés, je compte 201 lettres entières, copies de lettres ou simples résumés de Gébelin lui-même à plus de 50 correspondants, 36 lettres de diverses personnes à Gébelin; je n'énumère ni les actes signés et timbrés, ni les mémoires généraux ou particuliers, ni les lettres qui se trouvent dans la correspondance de Gébelin sans lui être adressées. Les manuscrits dont je n'ai pas encore su fixer la date se composent de 16 lettres de Gébelin, 1 lettre à lui adressée, 13 mémoires relatifs à des particuliers, 10 mémoires ou pièces d'un intérêt général, 1 procédure ecclésiastique, 4 notes diverses, 7 pièces concernant le Béarn, antérieures à Gébelin.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces précieuses reliques. Plusieurs questions locales ou générales y sont élucidées, plusieurs faits confirmés, le caractère et la vie intime de Gébelin mieux éclairés. Le culte public et l'état civil des protestants, les défiances des églises et les intrigues des faux agents, le mouvement philosophique et le préambule de la révolution de 89, telle est la matière des lettres de Gébelin. Louis XV et Louis XVI, Choiseul et La Chalotais, Turgot, Malesherbes et Necker, le comte de Saint-Florentin et le prince de Beauvau, Rousseau et Voltaire, Ostervald, Journet, Pomaret et Paul Rabaut, Sirven et Calas, tels sont les noms qui, s'associant à celui du fils d'Antoine Court, donnent aux papiers dont il s'agit un grand prix. Je me réserve de vous communiquer ultérieurement mes observations sur les pièces les plus importantes de cette collection, sous la forme d'une biographie de Gébelin; j'en prendrai occasion pour vous envoyer copie collationnée de tout ce qui a quelque valeur historique.

C'est à Paris que mon grand-père, le doyen B. S. Frossard, découvrit la liasse en question; on pourrait peut-être y en trouver d'autres.

Je vous prie de vouloir bien présenter au Comité les noms de MM. *V. de Gaja*, général en retraite, à Bagnères-de-Bigorre; —Rev. *E. S. Frossard*, Wordsley Kingswinford near Dudley (Angleterre); — *N. Recolin*, pasteur à

Montauban. Ces Messieurs désirent faire partie de la Société et m'ont remis leur souscription, que je tiens à vos ordres.

Veuillez agréer mes respectueux hommages.

Charles L. Frossard,
Pasteur suffragant à Salies-de-Béarn.

—

Nous avions appelé particulièrement l'attention de quelques personnes sur les recherches qu'il pouvait y avoir lieu de faire à Dublin, où une lettre de Paul Rabaut donnait à penser que les papiers de Court de Gébelin se trouveraient peut-être (*V.* p. 63). On apprendra avec intérêt que Mgr. Whately, archevêque de Dublin, dont le zèle éclairé pour la science est si bien connu (1), a communiqué notre demande au Rev. J. G. Abeltshauser, chanoine de la cathédrale de St-Patrice et professeur de langues modernes à l'Université de Dublin, et l'a chargé spécialement de se mettre en relation avec nous à ce sujet. M. Abeltshauser, qui habite Dublin depuis trente années, est natif de Strasbourg et descend d'une famille à la fois luthérienne et réformée. Il a accueilli avec joie la mission de Mgr. Whately et s'est empressé d'entrer en correspondance avec l'un de nos collaborateurs, en exprimant le désir de devenir membre d'une Société à laquelle il serait heureux de se rattacher et de rendre tous les bons offices qui sont en son pouvoir. Il connaît beaucoup des descendants de nos compatriotes et coreligionnaires réfugiés en Irlande, qui ont conservé le souvenir de la mère-patrie et sont prêts à lui communiquer des faits et des documents intéressants.

Il existe, dans la Bibliothèque de la cathédrale de Dublin, fondée par le Dr Marsh, primat d'Irlande, au commencement du dernier siècle, des coffres remplis de papiers concernant les réfugiés français et qui seront dépouillés par ses soins. Le plus grand nombre des descendants de ces réfugiés sont à Dublin et à Portarlington. Bien que la première des deux villes n'ait plus de service français, elle conserve encore deux consistoires. Ils ont des fonds provenant des libéralités de leurs ancêtres et, au moyen des intérêts de ce capital, ils subviennent aux besoins des pauvres protestants d'origine française. Il n'y a pas longtemps qu'ils servaient une pension à la fille du dernier pasteur français de Dublin.

Après avoir vécu quelque temps en Irlande, une partie des réfugiés adoptèrent la liturgie anglicane traduite en français, et entrèrent en communion avec l'église nationale. C'est à eux qu'une chapelle fut cédée dans l'antique cathédrale; les autres réfugiés, restés fidèles au rit réformé, obtinrent une

(1) M. Rich. Whately est M. C. de l'Institut (Acad. des Sc. mor. et pol.). On se souvient de la remarquable lettre qu'il adressa au Secrétaire perpétuel de cette Académie (M. Mignet), en remercîment de sa récente nomination. Elle a été insérée au *Moniteur* du 10 mars 1851.

église particulière dans Peter-Street; mais les descendants des deux fractions sont actuellement fusionnés avec l'église établie et plusieurs sont des ministres épiscopaux. Tels sont les Rev. MM. *Henry,* dont l'aïeul était pasteur français à Portarlington; *Saurin,* issu du frère du célèbre prédicateur et dont le père fut évêque de Dromore : lui-même est archidiacre; *Lefranc,* fils d'un doyen; *Vignolet,* doyen lui-même; plusieurs membres de la famille *La Touche,* famille de grands banquiers, *Lefroy* et *Lemercier.* Outre les noms précités on remarque encore ceux des *Dubédat,* originaires de l'Auvergne; *La Vallée,* du Languedoc; *Litton, Mazière, Delachérois, Thibeaudeau, Molineux, Bessonnet, Boileau, d'Olier, Ladevèze.* Peut-être, en les lisant, nos frères du Midi reconnaîtront-ils les noms de quelques-uns de leurs aïeux.

La vallée de Dublin renferme encore un cimetière, autrefois consacré aux réfugiés. C'est là que repose Jean Cavalier, le héros des Cévennes.

M. Abeltshauser attend le retour d'un savant archéologue, le Dr Todd, qui a été longtemps bibliothécaire de l'Université et pourra le guider utilement dans les investigations qu'il se propose de faire relativement aux papiers de Court de Gébelin.

—

OUVRAGES, ETC., OFFERTS A LA SOCIÉTÉ.

— **Origines evangelii in Gallia restaurati.** Thèse présentée à la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, pour le grade de licencié, par M. J. G. Baum. Strasbourg, 1838. In-4° de 91 p.

Ce travail intéressant sur les *origines de la renaissance de la vérité évangélique en France* est en deux parties. La première contient un exposé du sujet, de sa nature et de son caractère; un aperçu de l'état politique, littéraire et ecclésiastique de la France au commencement du XVIe siècle. La seconde est ainsi divisée : 1° premières traces du luthéranisme; la cour, l'Université, la Sorbonne; 2° l'église de Meaux; 3° l'Evangile manifesté à Paris; la Sorbonne, Louis de Berquin, Jean Sturm, Bède et la cour.

Cette étude a été pour l'auteur, ainsi qu'il le dit tout d'abord, une préparation à l'ouvrage qu'il méditait sur Th. de Bèze et pour lequel il venait de recueillir en Suisse ses premiers matériaux, à Bâle, à Zurich, à Berne, à Genève. Au début de ses recherches, il dut nécessairement se rendre compte à lui-même des circonstances générales au milieu desquelles s'était formé le célèbre coadjuteur de Calvin, dont il entreprenait la biographie, et approfondir les origines de ces grands mouvements qui se sont emparés de la France, il y a trois siècles, et qui l'ont agité depuis et l'agitent encore aujourd'hui. Si cette investigation est laborieuse, elle n'est pas ingrate, et on aime à voir que M. Baum s'estime bien payé de ses peines; indépendamment même des résultats obtenus, on aime à rencontrer cet amour désintéressé d'un si beau sujet, duquel surtout on peut dire : *c'est avoir profité que de savoir s'y plaire.* Le champ de l'histoire évangélique n'est jamais labouré infructueusement, puisque le labour même porte avec soi sa satisfaction et sa ré-

compense. Le témoignage de M. Baum est digne d'attention; il a expérimenté qu'ici, comme dans la fable, le trésor ne se trouve pas toujours, mais *le travail est un trésor... c'est le fonds qui manque le moins.* On aime aussi à voir le bonheur que ressentait notre jeune auteur à la pensée non pas seulement de faire mieux connaître les illustres chefs de la Réformation, mais surtout de découvrir, de révéler, de mettre en lumière les vertus et la gloire de ces humbles et intrépides soldats qui tombèrent inconnus dans la mêlée. Pure et noble jouissance, en effet, et qui honore ceux qui l'éprouvent!

Dans les trois courts chapitres préliminaires de sa première partie, M. Baum pose et dégage nettement son sujet, il en indique la condition et les linéaments. Nous assistons à ce réveil du monde chrétien, sortant enfin de l'obscurité aux premiers rayons du soleil qui se lève en Allemagne, après avoir disparu depuis trop longtemps, ce semble, de l'orient et de l'horizon. *Post tenebras lux.* Les parties qui nous montrent la marche et la lutte des idées, à Meaux et à Paris, sont des tableaux animés, des résumés pleins de substance, où l'on sent le fruit d'une saine critique. « Il reste, dit M. Baum en terminant, à retracer le progrès de la vérité évangélique sur beaucoup d'autres points du royaume; les efforts des voisins pour la propager, particulièrement ceux de la cité de Strasbourg; la vie de Lambert d'Avignon et le ferme dévouement avec lequel il s'employa à conquérir pour son pays la liberté chrétienne. Ce développement, qui sortait du cadre spécial imposé au présent travail, sera l'objet d'une troisième étude, dont les éléments sont déjà réunis. » On va voir que cette promesse a été tenue.

Nous avons cru devoir donner ces quelques détails sur cette thèse, précisément parce que c'était une thèse et que la publicité de ces sortes de morceaux est restreinte. On peut regretter que celui-ci soit écrit en latin; le style en est du moins très facile et très clair. Il se lit avec un vrai plaisir.

— **François Lambert d'Avignon**, *d'après ses écrits et les sources contemporaines*, 1487-1530, par J. G. Baum, professeur au séminaire protestant, etc., à Strasbourg. Strasbourg et Paris, 1840, chez Treuttel et Würtz. 1 vol. pet. in-8° de 236 p.

Lambert d'Avignon n'est guère connu en France, dans son propre pays; mais en Allemagne, où il a passé une grande partie de sa vie, il a été, comme il le mérite, l'objet de divers travaux, dont M. Baum s'est aidé pour l'étude spéciale qu'il avait annoncée en terminant la thèse qui vient d'être mentionnée. Lambert est en effet un caractère très remarquable, un de ceux qui embrassèrent la Réforme de bonne heure avec le plus de conscience et de résolution. Dès 1522, il avait entendu la voix de Luther et rendu compte, en quelques pages imprimées à Wittemberg, des raisons qui l'avaient déterminé à quitter le cloître. M. Baum a adopté trois divisions de son sujet : I. *Lambert à Avignon*, sa jeunesse et son entourage, sa vie monastique. II. *Départ de Lambert, sa décision, ses voyages.* Incidents avec l'évêque de Lausanne; à Berne; avec Zwingle; à Eisenach, à Wittemberg, à Metz, à Strasbourg. III. *Lambert réformateur en Hesse.* Le landgrave Philippe et les écrits de Lambert sur la Réformation; le synode de Homberg. L'organisation des églises. La controverse sur la sainte Cène. Lambert professeur à Marbourg. Sa mort. — Suivent

une notice sur les écrits de Lambert et un appendice sur les premiers temps de la Réformation française, auquel se trouvent annexées deux pièces justificatives. L'une est la **Farce des Théologastres à six personnages**, curieuse satire dialoguée du XVIe siècle, et antérieure à 1529, où figurent avec les *Théologastres* et les *Fratrez*, qui représentent la Sorbonne et l'Eglise romaine, la *Foy*, qui se plaint à eux d'être grièvement malade par leur faute :

Il n'est point de vos faintz conciles,
Qui retournent les Evangiles
En induisant pour chose pie
Judaïque cérémonie.

Puis le *Texte de Saincte-Escripture* tout meurtri, *esgratiné, parlant enroué*, de sorte qu'*on ne l'entent que à grant peine;* il se plaint à la *Rayson*, ne voyant dans la catholicité que

Attrappementz de bénéfices,

et demande qu'on revienne à lui

Comme a fait Erasme ou Fabri (Le Fèvre d'Estaples)
Ou Mélanthon...

Les *Théologastres* et *Fratrez* proposent leurs drogues; mais la *Foy*, les repoussant, leur dit :

Je vueil le texte d'Evangile,
Aultrement dit : Saincte-Escripture;
Mon principe est mon ordissure;
Il est appellé autrement
Le Viel et Nouveau Testament.

Une discussion s'engage. Le *Texte* en appelle au *Mercure d'Allemaigne*, et la *Foy* dit à la *Rayson* de l'aller quérir. Il arrive, se fait expliquer le cas et donne son avis. Mais les *Théologastres* ont bien vite reconnu que le nouveau venu est du parti de la *Rayson* et du *Texte de Saincte-Escripture;* aussi ils le prennent de haut avec lui :

Point ne sommes pour te monstrer,
Il est dit, selon nostre loy,
Que nous, principes de la foy,
Povons tout dire sans rayson.

Mercure n'en procède pas moins à la guérison de la *Foy*, ou plutôt il déclare

Qu'il fault bailler la sanature
Au *Texte de Saincte-Escripture*,

et ordonne à la *Rayson* de le dépouiller du *levain* dont il est surchargé, ce qui a lieu, pendant qu'il parle aux *Théologastres* et aux *Fratrez*, leur disant :

Voici, Messeigneurs, un' compresse
De l'efficace de la messe...

A quoi ceux-ci, fort dépités, répliquent :

Nous te ferons tantost la saulce...
Si jamais te servons à table,
Nous t'abreuverons de vert jus.

Mais la *Rayson* ayant annoncé que le *Texte* était, par ses soins, redevenu *fraiz et cler*, prêt à *garir* la *Foy*, celle-ci se lève et rend grâces :

Je prie le Dieu du firmament,
Donner joye et prospérité
A ceulx qui m'ont donné santé.
A toujours en sera mémoire.

Le *Texte* et la *Rayson* prennent également congé en expliquant qu'ils n'entendent pas

Toucher l'estat théologique,
Mais bien le théologastrique
Seulement. Nous congnoissons bien
Qu'il y a plusieurs gens de bien,
Théologiens et bien famés...

Néanmoins, les *Théologiens* et *Fratrez* se retirent en murmurant ensemble :

Nous nous en allons mal contentz.

On voit que ce morceau, qui a plus de 650 vers, est plein de sens et de sel.

La seconde pièce justificative est le *martyre de Jehan Chastellain*, frère augustin, à Metz, en 1524, touchant récit d'un témoin catholique, emprunté aux *Chroniques de la ville de Metz,* recueillies par Huguenin.

— **Médaille des églises du Désert**, offerte par M. J. Nogaret, pasteur de l'église réformée de Bayonne.

« J'ignore, nous écrit M. Nogaret, si ce monument de l'histoire des églises du Désert est connu dans les églises du nord de la France (1). Ce n'est qu'en 1842 que je l'ai découvert dans les églises de Sainte-Foy. On lui donnait le nom de *marreau;* ce mot est vieux, mais je ne me rappelle l'avoir trouvé qu'une fois; c'est dans la confession de foi de nos églises (2). Au risque de répéter ce que vous connaissez peut-être mieux que moi, je joins l'explication que voici :

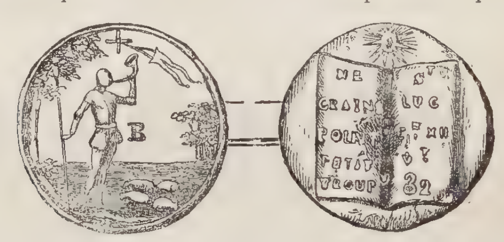
« Dans le dix-huitième siècle, nul ne pouvait être admis à la cène des églises du Désert qu'après avoir exprimé à un pasteur ou à un ancien le désir de communier et avoir reçu de lui un gage appelé *marreau*, qu'on déposait sur la table sainte, au moment où l'on recevait le pain et le vin de la communion. C'était une médaille de plomb, représentant, d'un côté, la *Bible* ouverte frappée des rayons du *soleil*, symbole de la lumière du Saint-Esprit, et offrant aux regards ces paroles si propres à encourager une église pauvre et persécutée : « *Ne crains « point, petit troupeau.* » St Luc, ch. XII, vt. 32. De l'autre côté, dans une plaine déserte qui rappelle l'isolement, l'abandon et le dénûment où se trouvaient nos églises, quand elles prirent le titre d'*églises du Désert*, sous un ciel où l'on voit des nuages, et près d'un chêne, symbole de la protection divine, se trouve un *berger* ou pasteur. Ses yeux se portent en haut sur une *croix;* au-dessus de sa

(1) On nous a assuré que le même usage existait en effet dans quelques autres églises de la France telles que Walincourt (Nord), Courcelles-Chaussy (Moselle), Rouillé (Vienne), et qu'il s'était même perpétué dans quelques-unes.

(2) A l'art. 30, qui est ainsi conçu : « Nous croyons que les Sacrements sont conjoints à la Parole pour plus ample confirmation, à fin de nous estre gage et *marreaux* de la grâce de Dieu, etc. »

tête. Nos pasteurs étaient alors *sous la croix*, dans l'affliction ; à cette croix est attachée une *oriflamme*, car la croix de Jésus-Christ est l'étendard de ses ministres. Ce berger tient d'une main le *cor* pour annoncer l'Evangile, et de l'autre la *houlette* pour conduire les brebis qui paissent à ses pieds. — Sur chaque *marreau* était gravée la première lettre du nom de l'église où il était donné : *S* pour l'église de Sainte-Foy ; *B* pour l'église des Brians, etc. »

Voici la gravure que nous avons fait faire de l'exemplaire offert par M. Nogaret :



Comme on le pense bien, cette médaille était frappée assez grossièrement, mais le dessin du sujet ne manque pas d'une certaine élégance. Les reliefs ont été usés et polis par le frottement, surtout au revers qui n'était pas, comme la face, protégé par un rebord ; c'est ce qui le fait paraître effacé. De ce côté la médaille a aussi perdu de sa forme ronde.

LISTE DES MEMBRES ET SOUSCRIPTEURS DE LA SOCIÉTÉ.

(Suite.)

MM.

301. Maillard, P. Lamothe-Ste-Heraye (Deux-Sèvres).
302. Gabriac, P. Orthez (Basses-Pyrénées).
303. Bergeret aîné, Salies (Id.).
304. Mourgues, P. Sauveterre (Id.).
305. Reussner, prof. au sémin. Strasbourg.
306. Rivet de Sabatier, à Quissac (Gard).
307. De Castelnau (Jules) (Id.).
308. Witz, P. Diedendorf (Bas-Rhin).
309. Yon aîné, Marennes (Char.-Inf.).
310 Charron (Désiré) (Id.).
311. Charron (Perry) (Id.).
312. Bruynooghe, avocat (Id.).
313. Eschausier, Fouillou, p. La Tremblade (Id.).
314. Sayous (A.), r. St-André-des-Arts, 58. Paris.
315. B. L. par Barthès, libr. à Paris.
316. Lefebvre (Mme), r. Colbert, 10. Paris.
317. Spach, secrét. gén. du direct. Strasbourg.
318. De Fontanes, chef de div. au minist. de l'intérieur. Paris.
319. Rosseloty, P. Orléans (Loiret).
320. Cadoret (L.-S.), P. Mens (Isère).
321. Cadoret (Paul), P. (Id.).
322. Richard (Id.).
323. Bard (Germ.) (Id.).
324. Bachasse (Id.).
325 Cuvier (L.), P. Bréveliers (Haute-Saône).
326 Jaeglé (Vict.). P. Saint-Dié (Vosges).
327. Boesvilwald, r. Hauteville, 19. Paris.
328. Jung (le prof.). Strasbourg.
329. Vermeil (A.), P. r. Godot-Mauroy, 6. Paris.
330. Letourneur (J.) Id.
331. Beigbeder, adjoint au maire. Batignolles.

MM.

332. Chapuis (Sam.) (le prof.). Lausanne (Suisse).
333. Vulliémin (L.) (le prof.) Id.
334 Ehrlen (L.), négoc. Colmar (H.-Rhin).
335. Hovy (Mlle El.), à Bordeaux.
336. Ferrière (Emile), r. Mauburguet, 23 (Id.)
337. De Seyne (Mme), r. d'Amsterdam, 21. Paris.
338. De Carbon Ferrière, Milhau (Aveyron).
339. *La Bibliothèque du Directoire de la confession d'Augsbourg, à Strasbourg.*
340. Bénignus (L.), P. La Pouyade de Berneuil (Char.-Inf.).
341. Vorùz aîné, nég. Nantes (Loire-Inf.).
342. Gabiou, av. et cons. gén. Marennes (Ch.-Inf.)
343. Muntz (Ad.), P. Kutzenhausen (B.-Rhin).
344. Lardat, P. Pignan, p. Montpellier (Hér.).
345. Dadre (M.), P. Saint-Jean-de-Marvejols (Lozère).
346. Eymard (Ch.), instituteur (Id.).
347. Brunel (Et.), propriét. (Id.).
348. Teissier (Ferd.), prop. Aulas (Gard).
349. Amoudru, archit. Paris.
350. De Beausobre (B.), Morges. Vaud (Suisse).
351. Vaïsse (Ad.), magistrat. Toulouse (H-Gar.)
352. Penel, instituteur, pass. Colbert. Paris.
353. Mallet (Mme H.), 13, r. Ch.-d'Antin (Id.).
354. Salem, Héricourt (Haute-Saône).
355. Milsom, route de Bourgogne, Vaisse (Rhône).
356. Merle d'Aubigné (le prof.), à Genève.
357. Viguier (A.), P. Montauban (Tarn-et-G.).
358. Wroughton (J.-C.). r. Monceaux, 16. Paris.
359. Drion (Ch.), prof. à Strasbourg.

MM.
360. De Gaja (le gén. V.), Bagnère-de-Bigorre.
361. Recolin, P. Montauban.
362. Frossard (E.-S.), Rev. Wordsley-Kingswinford, near Dudley (Angleterre).
363. Colombier (T.-A.), P. au Vigan (Gard).
364. Dhombres (J.), P. (Id.).
365. Dubois, P. Dampierre (Doubs).
366. Cook (Emile), M. du St-E. au Vigan (Gard).
367. Richard, Bourrefranc (Char.-Inf.).
368. Hale (Th.), Rev. D. D. chapelain, à l'ambassade d'Angleterre, à Paris.
369. André (P.-G.), P. Oran (Algérie).
370. Laforgue (J.-P.) P. St-Antonin (Tarn-et-Garonne).
371. Masselin (Mme), r. Dauphine, 16. Paris.
372. Edel (F.-G.), P. inspecteur eccl. de la conf. d'Augsb. Strasbourg.
373. OEsinger (Ch.-F.), négoc. Strasbourg.
374. Méjanel, P. Mazamet (Tarn).
375. Rabaut, P. (Id.).
376. Olombel (Ph.), negoc. Id.
377. Cormouls (Ferd.). Id. Id.
378. Rives (Ulysse), Id. Id.
379. Boudon (David), Id. Id.
380 Salvaing (Aug. Id. Id.
381. Belugon, P Calmon, p. Mazamet (Tarn).
382. Rives, P. Pont-de-l'Arn. Id.
383. Salvetat (J.-H.), P. Angles (Tarn).
384. Salvetat (P.-A.), P. St-Amant (Id.).
385. Oppermann (L.-C.), banquier, 2, r. St-George. Paris.
386. D'Argenson (le marquis). Tours (Indre-et-Loire).
387. Evard (J.), P. St-Laurent-du-Cros (Hautes-Alpes)
388. Lods (Fr.), P. Héricourt (Haute-Saône).
389. Macler (Aug.), P. (Id.)
390. Macler (Ch.), notaire (Id.).
391. Noblot (Georges), manuf. à Chevret (Id.)
392. Martin (Alf.), rec. de l'enreg. Jussey (Id.)
393. Marzials (F.-M.), P. Montauban (Tarn-et-Garonne).
394. De Longpérier (A.), Conservateur au Louvre.
395 Delessert (Ed.), 4, r. Basse. Passy.
396. *Le Consistoire de l'Egl. réf. de Nancy* (Meurthe).
397. *Le Conseil presbytéral de l'Egl. réf. de Metz* (Moselle).
398. Marche (Ph), P. Montcarret (Dordogne).
399. Denois (Mlle), (Id.).
400. Benoist, ppre.Lamothe-Montravel (Id.).
401. Goy, P. Fleix, p. Ste-Foy (Gironde).
402. Jousse (Sam.), P. Port-Ste-Foy (Id.).
403. Bungener (L. F.), à Genève.
404. Abeltshauser (J. G.), Rev. L. L. D. Trinity College. Dublin.
405. Recordon, P. Troyes (Aube).
406. Agulhon, P. Nagès, p. Calvisson (Gard).
407. Gallienne, P. Ganges (Hérault).

MM.
408. Garve, libr. prot. Nîmes (Gard).
409. De Flaux (Arm.), boulevard St-Antoine, Nîmes (Id.).
410. Masson, P. Saint-Pierre, Ile d'Oleron (Charente-Inferieure)
411. Bellivier, P. Chey, p. Lezay (Deux-Sèvres).
412. Eisenlohr (Mme), r. l'Ecluse, 12. Batignolles
413. Ducros. Nimes (Gard).
414. Monod (Ed.), négociant, Hâvre.
415. Viala (Adolphe), P. Monchamps (Vendée).
416. Montet (E.), P. Chauray (Deux-Sèvres).
417. Jaubert (V.), P. Niort (Id.).
418. Jacquier, P. Ste-Néomaye, p. Lacrèche (Id.).
419. Germain, P. La Chauvinière, p. Pouzauges (Vendée).
420. Descazals, P. Saint-Maixent (Deux-Sèvres).
421. *Le Presbytère de l'Eglise française réformée de Cassel* (Hesse-Electorale).
422. Béroud (E.), libraire, Genève.
423. Quiblier, Secrét. de la Soc. Ev. Genève.
424. De Gasparin (A. le comte), Valleyres, près Orbe, Vaud (Suisse).
425. Argent (E. Aug.). Hon. dir of Engl. Home and free schools. Paris. 192, faub. St.-Honoré.
426. Zipperlin, P. Dir. de l'asile Lambrechts, Courbevoie.
427. Boube (Ch.), P. Milhau (Aveyron).
428. Baillif, P. Melle (Deux-Sèvres).
429. Doumecq, P. Celles (Id.).
430. Farelle (L.), P. St-Germain de Calberte (Lozère).
431. Théروnd (V.), P. St-Etienne-Vallée-Française (Id.).
432. Arthur (Will.), Rev. Methodist Mission house, London.
433. Joly de Bammeville, Pommery, p. Roupy (Aisne).
434. Bouthenot-Pougeot, Audincourt (Doubs).
435. Brénier (la baronne), 136, faub. St-Honoré, Paris.
436. De Saulcy, M. de l'Institut, Dir. du dépôt d'artillerie, Paris.
437. Le Cerf, Prof. hon. à la faculté de Droit, Caen.
438. Mauveaux, P. Vernoux (Ardèche).
439. Rousilhon, étudiant en théol. Genève.
440. Fraissinet (Just.), P. Aigues-Vives (Gard).
441. Barri, P. Codognan (Id.).
442. Arnaud, instituteur, Aubais (Id.).
443. Clerc, r. Grenelle St-Germain, 74. Paris.
444. Monnier, étud. en théol. Strasbourg.
445. Sollier, anc. juge, Metz (Moselle)
446. Martin (Ev.), P. Saint-Ambroix (Gard).
447. Guisquet (Aug.), m. du Consist. (Id.).
448. Chaber (Alf), (Id). (Id.).
449. Desmarest (Mme), Pont de l'Arche (Eure).
450. Rondeaux-Pouchet, Rouen (Seine-Infer.).

APERÇUS HISTORIQUES.

LES CARACTÈRES ET LES RÉSULTATS PRINCIPAUX DE LA RÉFORME.

Emancipation de l'esprit humain. — Abolition du pouvoir absolu dans l'ordre spirituel. — Croyances religieuses rendues au peuple.

Après avoir établi que « partout où la Réforme a pénétré, partout

où elle a joué un grand rôle, victorieuse ou vaincue, elle a eu pour résultat général, dominant, constant, un immense progrès dans l'activité de la pensée, vers l'émancipation de l'esprit humain, » M. Guizot continue en ces termes :

« La révolution religieuse du seizième siècle peut être considérée sous beaucoup d'aspects, et, dans la variété de ses rapports avec l'ordre social, on la voit amenant partout des résultats d'une importance immense.

« Ainsi, elle a rappelé la religion au milieu des laïques, dans le monde des fidèles ; jusque-là la religion était, pour ainsi dire, le domaine exclusif du clergé, de l'ordre ecclésiastique ; il en distribuait les fruits, mais disposait seul du fonds, avait presque seul le droit d'en parler. La Réforme a fait rentrer les croyances religieuses dans la circulation générale ; elle a rouvert aux fidèles le champ de la foi, où ils n'avaient plus droit d'entrer. Elle a eu en même temps un second résultat ; elle a banni, ou à peu près, la religion de la politique ; elle a rendu l'indépendance au pouvoir temporel. Au même moment où elle rentrait, pour ainsi dire, dans la possession des fidèles, la religion est sortie du gouvernement de la société. Dans les pays réformés, malgré la diversité des constitutions ecclésiastiques, en Angleterre même, où cette constitution est plus voisine de l'ancien ordre de choses, le pouvoir spirituel n'a plus aucune prétention sérieuse de diriger le pouvoir temporel.

(Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, Leçon du 4 juillet 1828.)

LE PROTESTANTISME MÉCONNU ET CALOMNIÉ.

Les huguenots ont porté la peine, non du mal qu'ils ont fait, mais de celui qu'on leur a fait. Après les avoir séparés violemment du reste de la nation française, on les a tenus pour des étrangers dont les malheurs ne méritaient pas un regard de sympathie, et leur isolement a permis à leurs adversaires de débiter contre eux, de génération en génération, des calomnies qui ont trouvé une facile créance jusque dans l'esprit des hommes cultivés.

Joignez à cela que les écrivains de l'école philosophique n'aimaient point les doctrines du calvinisme. Ils répugnaient à ces austères principes, à cette discipline rigide, qui s'étaient maintenus dans les églises réformées. Catholicisme et protestantisme n'étaient pour eux que deux formes des mêmes superstitions.

(De Félice. *Hist. des Prot. de Fr. p.* 536.)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.

—

LA PRÉFACE DE CALVIN

POUR LA PREMIÈRE ÉDITION DU PSAUTIER.

On a approuvé notre pensée de reproduire en son entier la belle *Epistre* placée par Calvin en tête de la première édition qu'il donna à Genève, en 1543, de la traduction des psaumes de Clément Marot. On lira avec intérêt ce morceau, si peu connu aujourd'hui et qui ne se trouve que dans les anciennes éditions du Psautier et dans quelque vieilles Bibles, telles que celle de 1570. Il est digne du grand réformateur tout à la fois par la netteté et la fermeté des idées et du style.

A tous Chrestiens et amateurs
de la Parole de Dieu,
Salut

Comme c'est une chose bien requise en la Chrestienté, et des plus necessaires, que chacun Fidele observe et entretienne la communion de l'Eglise en son endroit, frequentant les assemblees qui se font tant le Dimanche que les autres iours, pour honorer et servir Dieu : aussi est-il expedient et raisonnable, que tous cognoissent et entendent ce qui se dit et fait au Temple, pour en recevoir fruict et edification. Car nostre Seigneur n'a pas institué l'ordre que nous devons tenir, quand nous convenons en son Nom, seulement pour amuser le monde à voir et regarder : mais plustost a voulu qu'il en revinst profit a tout son peuple : comme sainct Paul tesmoigne, commandant que tout ce qui se fait en l'Eglise, soit rapporté à l'edification commune de tous : ce que le serviteur ne commanderoit pas, que telle ne fust l'intention du maistre. Or celà ne se peut faire, que nous ne soyons instruits pour avoir intelligence de tout ce qui a esté ordonné pour nostre utilité. Car de dire que nous puissions avoir devotion, soit à prieres, soit à ceremonies, sans y rien entendre, c'est une grande moquerie, combien qu'il se die communément. Ce n'est pas une chose morte ne brutive, que bonne affection envers Dieu : mais est un mouvement vif, procedant du sainct Esprit, quand le cœur est droitement touché, et l'entendement illuminé. Et de faict, si on pouvoit estre edifié des choses qu'on voit, sans cognoistre ce qu'elles signifient, sainct Paul ne defendroit pas si rigoureusement de parler en langue incognue : et n'useroit de ceste raison, Qu'il n'y a nulle edification, sinon où il y a doctrine. Pourtant si nous voulons bien honorer les sainctes ordonnances de nostre Seigneur, desquelles nous usons en l'Eglise, le principal est de sçavoir qu'elles contiennent, qu'elles veulent dire, et à quelle fin elles tendent : à fin que l'usage en soit utile et salutaire, et par consequent

droitement reglé. Or il y a en somme trois choses que nostre Seigneur nous a commandees d'observer en nos assemblees spirituelles : asçavoir, la predication de sa Parole, les oraisons publiques et solennelles, et l'administration de ses Sacremens. Ie me deporte de parler des predications pour ceste heure, d'autant qu'il n'en est pas question. Touchant les deux autres parties qui restent, nous avons le commandement expres du sainct Esprit, que les oraisons se facent en langue commune et cogneuë au peuple : et dit l'Apostre que le peuple ne peut respondre Amen, à la priere, qui a esté faicte en langue estrange. Or est-il ainsi, que puis qu'on la fait au nom et en la personne de tous, que chacun en doit estre participant. Parquoy ça esté une trop grande impudence à ceux qui ont introduit la langue Latine par les Eglises, où elle n'estoit communément entendue. Et n'y a subtilité ne cavillation qui les puisse excuser, que ceste façon ne soit perverse et desplaisante à Dieu. Car il ne faut presumer qu'il ait agreable ce qui se fait directement contre son vouloir, et comme par despit de luy. Or on ne le sçauroit plus despiter, que d'aller ainsi à l'encontre de sa defense, et se glorifier en ceste rebellion, comme si c'estoit une chose saincte et fort louable. Quant est des Sacremens, si nous regardons bien leur nature, nous cognoistrons que c'est une coustume perverse de les celebrer en telle sorte que le peuple n'en ait sinon la veuë, sans exposition des mysteres qui y sont contenus. Car si ce sont paroles visibles (comme sainct Augustin les nomme) il ne faut pas qu'il y ait seulement un spectacle exterieur, mais que la doctrine soit conioînte avec, pour en donner intelligence. Et aussi nostre Seigneur en les instituant, a bien demonstré celà : car il dit que ce sont tesmoignages de l'alliance qu'il a faicte avecques nous, et qu'il a confermee par sa mort. Il faut bien donc pour leur donner lieu, que nous sachions et cognoissions ce qui s'y dit : autrement ce seroit en vain que nostre Seigneur ouvriroit la bouche pour parler, s'il n'y avoit aureilles pour escouter. Combien qu'il n'est ia mestier d'en faire longue dispute. Car quand la chose sera iugee de sens rassis, il n'y aura celuy qui ne confesse que c'est une pure batelerie, d'amuser le peuple en des signes, dont la signification ne luy soit point exposee. Parquoy il est facile de voir qu'on profane les Sacremens de Iesus Christ, les administrant tellement que le peuple ne comprenne point les paroles qui y sont dictes. Et de faict, on voit les superstitions qui en sont sorties. Car on estime communément, que la consecration, tant de l'eau du Baptesme que du pain et du vin en la Cene de nostre Seigneur, soit comme une espece d'enchantement : c'est à dire quand on a soufflé et prononcé de bouche les paroles, que les creatures insensibles en sentent la vertu, encores que les hommes n'y entendent rien. Or la vraye consecration est celle qui se fait par la parole de foy, quand elle est declairee et receuë, comme dit sainct Augustin : ce qui est expressement comprins aux paroles de Iesus Christ. Car il ne dit pas au pain, qu'il soit faict son corps : mais il adresse la

parole à la compagnie des fideles, disant, Prenez, mangez, etc. Si nous voulons donc bien celebrer le Sacrement, il nous faut avoir la doctrine, par laquelle ce qui y est signifié nous soit declairé. Ie sçay bien que celà semble fort estrange à ceux qui ne l'ont pas accoustumé : comme il advient en toutes choses nouvelles. Mais c'est bien raison, si nous sommes disciples de Iesus Christ, que nous preferions son institution à nostre coustume. Et ne nous doit pas sembler nouveau ce qu'il a institué dés le commencement.

Si celà ne peut encores entrer en l'entendement d'un chacun, il nous faut prier Dieu qu'il luy plaise illuminer les ignorans, pour leur faire entendre combien il est plus sage que tous les hommes de la terre : à fin qu'ils apprennent de ne s'arrester plus à leur propre sens, ne à la sagesse fole et enragee de leurs conducteurs, qui sont aveugles. Ce pendant, pour l'usage de nostre Eglise, il nous a semblé bon de faire publier comme un formulaire des prieres et des Sacremens, à fin que chacun recognoisse ce qu'il doit dire et faire en l'assemblee Chrestienne : combien que ce livre ne profitera pas seulement au peuple de ceste Eglise : mais aussi à tous ceux qui desireront sçavoir quelle forme doivent tenir et suivre les fideles, quand ils conviennent au nom de Iesus Christ.

Nous avons donc recueilli en un sommaire la façon de celebrer les Sacremens, et sanctifier le Mariage : semblablement des prieres et louanges, desquelles nous usons. Nous parlerons puis apres des Sacremens. Quant est des prieres publiques, il y en a deux especes. Les unes se font par simple paroles : les autres avec chant. Et n'est pas chose inventee depuis peu de temps. Car dés la premiere origine de l'Eglise celà a esté, comme il appert par les histoires. Et mesme sainct Paul ne parle pas seulement de prier de bouche, mais aussi de chanter. Et à la verité, nous cognoissons par experience, que le chant a grande force et vigueur d'esmouvoir et enflammer le cœur des hommes, pour invoquer et louer Dieu d'un zele plus vehement et ardent. Il y a tousiours à regarder, que le chant ne soit leger ne volage : mais qu'il ait poids et maiesté (comme dit sainct Augustin) et ainsi, qu'il y ait grande difference entre la musique qu'on fait pour resiouïr les hommes à table et en leur maison : et entre les Pseaumes qui se chantent en l'Eglise, en la presence de Dieu et de ses Anges. Or quand on voudra droitement iuger de la forme qui est ici exposee, nous esperons qu'on la trouvera saincte et pure : veu qu'elle est simplement reglee à l'edification dont nous avons parlé, combien que l'usage de la chanterie s'estende plus loin. C'est que mesmes par les maisons et par les chants ce nous soit une incitation, et comme un organe à louer Dieu, et eslever nos cœurs à luy, pour nous consoler, en meditant sa vertu, bonté, sagesse, et iustice, ce qui est plus necessaire qu'on ne sçauroit dire. Pour le premier, ce n'est pas sans cause que le sainct Esprit nous exhorte si soigneusement par les sainctes Escritures, de nous resiouïr en

Dieu, et que toute nostre ioye soit là reduite, comme à sa vraye fin : il cognoit combien nous sommes enclins à nous resiouïr en vanité. Tout ainsi donc que nostre nature nous tire et induit à cercher tous moyens de resiouïssance fole et vicieuse : aussi au contraire, nostre Seigneur, pour nous distraire et retirer des allechemens de la chair et du monde, nous presente tous moyens qu'il est possible, à fin de nous occuper en ceste ioye spirituelle, laquelle il nous recommande tant. Or entre les autres choses qui sont propres pour recreer l'homme, et luy donner volupté, la Musique est ou la premiere, ou l'une des principales : et nous faut estimer que c'est un don de Dieu deputé à cest usage. Parquoy, d'autant plus devons-nous regarder de n'en point abuser, de peur de la souiller et contaminer, la convertissant en nostre condamnation, où elle estoit dediee à nostre profit et salut. Quand il n'y auroit autre consideration que ceste seule, si nous doit-elle bien esmouvoir à moderer l'usage de la musique, pour la faire servir à toute honnesteté, et qu'elle ne soit point occasion de nous lascher la bride à dissolution, ou de nous effeminer en delices desordonnees, et qu'elle ne soit point instrument de paillardise, ne d'aucune impudicité. Mais encore y a-il d'avantage : car à grand'peine y a-il en ce monde chose qui puisse plus tourner ou flechir çà et là les mœurs des hommes, comme Plato l'a prudemment consideré. Et de faict, nous experimentons qu'elle a une vertu secrete et quasi incroyable à esmouvoir les cœurs en une sorte ou en l'autre. Parquoy nous devons estre d'autant plus diligens à la regler en telle sorte qu'elle nous soit utile, et nullement pernicieuse. Pour ceste cause les docteurs anciens de l'Eglise se complaignent souventesfois, de ce que le peuple de leur temps estoit adonné à chansons deshonnestes et impudiques, lesquelles non sans cause ils estiment et appellent poison mortelle et satanique, pour corrompre le monde. Or en parlant maintenant de la Musique, ie compren deux parties, à sçavoir la lettre, ou subiect et matiere : secondement, le chant ou la melodie. Il est vray que toute parole mauvaise (comme dit sainct Paul) pervertit les bonnes mœurs : mais quand la melodie est avec, celà transperce beaucoup plus fort le cœur, et entre au dedans : tellement que comme par un entonnoir le vin est ietté dedans le vaisseau : aussi le venin et la corruption est distillee iusques au profond du cœur, par la melodie. Qu'est-il donc question de faire? c'est d'avoir chansons non seulement honnestes, mais aussi sainctes, lesquelles nous soyent comme aiguillons pour nous inciter à prier et louer Dieu, à mediter ses œuvres, à fin de l'aimer, craindre, honorer, et glorifier. Or ce que dit sainct Augustin est vray, que nul ne peut chanter choses dignes de Dieu, sinon qu'il l'ait receu d'iceluy. Parquoy quand nous aurons bien circui par tout pour cercher çà et là, nous ne trouverons meilleures chansons ne plus propres pour ce faire, que les Pseaumes de David : lesquels le sainct Esprit luy a dictés et faicts. Et pourtant, quand nous les chantons, nous sommes certains

que Dieu nous met en la bouche les paroles, comme si luy-mesme chantoit en nous, pour exalter sa gloire. Parquoy Chrysostome exhorte tant hommes que femmes et petis enfans, de s'accoustumer à les chanter, à fin que celà soit comme une meditation pour s'associer à la compagnie des Anges. Au reste il nous faut souvenir de ce que dit S. Paul, Que les chansons spirituelles ne se peuvent bien chanter que de cœur. Or le cœur requiert l'intelligence. Et en celà (dit S. Augustin) gist la difference entre le chant des hommes, et celuy des oiseaux. Car une linote, un rossignol, un papegay chanteront bien, mais ce sera sans entendre. Or le propre don de l'homme est de chanter en sçachant ce qu'il dit. Apres l'intelligence, doit suivre le cœur et l'affection : ce qui ne peut estre, que nous n'ayons le Cantique imprimé en nostre memoire, pour iamais ne cesser de chanter. Pour ces raisons, ce present livre, mesme à ceste cause, outre le reste qui a esté dict, doit estre en singuliere recommandation à chacun qui desire se resiouïr honnestement, et selon Dieu, voire à son salut, et au profit de ses prochains : et ainsi n'a point de mestier d'estre beaucoup recommandé de par moy, veu qu'en soy-mesme il porte son pris et son los. Seulement que le monde soit si bien advisé, qu'au lieu de chansons en partie vaines et frivoles, en partie sottes et lourdes, en partie sales et vileines, et par consequent mauvaises et nuisibles, dont il a usé par ci devant, il s'accoustume ci apres à chanter ces divins et celestes Cantiques avec le bon roy David. Touchant la melodie, il a semblé le meilleur, qu'elle fust moderee, en la sorte que nous l'avons mise, pour emporter poids et maiesté convenable au subiect, et mesme pour estre propre à chanter en l'Eglise, selon qu'il a esté dict. De Geneve, ce 10 de Iuin 1543.

CHARTE RELATIVE A FRANÇOIS BAUDOUIN.

1563.

(Coll. Dupuy, Bibl. nat., t. 5.)

François Baudouin (Balduinus), né à Arras en 1520, mort à Paris en 1573, fut un des plus grands jurisconsultes du seizième siècle. Tour à tour professeur à Bourges, à Strasbourg, à Heidelberg, à Douai, à Besançon, à Angers, il a laissé sur le droit romain un grand nombre d'excellents travaux, recueillis au siècle dernier par Heineccius dans le 1er volume du recueil intitulé *Jurisprudentia romana et attica.*

Comme presque tous les jurisconsultes latinistes de cette époque, Baudouin fut en relation avec Calvin et les réformateurs ; mais comme Pithou, comme Dumoulin, comme Cujas, il quitta ensuite la Réforme pour revenir, au moins extérieurement, au catholicisme. Une polémique pleine de récriminations s'engagea entre Baudouin d'un côté et de l'autre Théodore de Bèze et

François Hotman. Cette polémique est une source précieuse pour l'histoire de la réformation en France; nous nous proposons d'y revenir un jour; en attendant nous publions comme pièce du procès un document intéressant qui se trouve dans la collection Dupuy, de la Bibl. nat. (tome 5, p. 85).

Par ce document qui n'a pas besoin de commentaire, on voit que dès l'année 1545 Baudouin avait été banni de son pays pour hérésie. En 1563, la mort du roi de Navarre, au service duquel il était attaché comme maître des requêtes, le décida à reprendre ses leçons. Il revint enseigner le droit romain à Douai, dans les Etats de Philippe II. La pièce qu'on va lire nous apprend à quelle condition (1). R. Dareste.

Rappel du ban exécuté contre François Balduin, docteur ès droicts, comme suspect d'hérésie.

Philippes, par la grâce de Dieu, roy de Castille et archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., conte de Flandres et d'Artois, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut : Receu avons l'humble supplication de François Balduin, docteur ès droicts, contenant comme, l'an quinze cent quarante cinq, estant constitué prisonnier en nostre ville de Tournay certain personnage qui sous ombre qu'il avait esté audit temps quelques journées en Arras, et eu communication avec divers nos subjects de ladite ville, ayant inquisition esté faicte de ceux qui l'auroyent accompagné, ledit suppliant, pendant son absence à Paris, où il s'estoit retiré pour publier et faire imprimer ses Commentaires sur les Institutes de droict, et achever ses estudes, y auroit esté compris, adjourné et appelé à ceste occasion aux droits, le chargans et suspectans d'hérésies, et par défaux et contumaces contre luy obtenues par le Procureur de nostre gouvernance d'Arras banni à tousjors de nostre pays et conté d'Artois sur les peines dites par les ordonnances, déclarans ses biens confisquez. Et estant ledit adverti des procédures susdites, et par avant interjection de ladite sentence, pour obvier que son innocence ne fust surprise, s'assurant de sa conscience, se seroit advisé d'escrire au funct S[r] de Vaux audit temps gouverneur de ladite ville d'Arras une lettre contenant bien au long sa justi-

(1) Cette pièce, que M. Rod. Dareste a bien voulu nous communiquer, se trouvait mentionnée dans l'article de la *France protestante*, (tome II, p. 28) imprime en 1848, ce qui indique, pour le dire en passant, avec quel soin MM. Haag ont recherché les sources inédites. On pourra consulter cet article détaille qui montre que Baudouin, jusque dans les dernières années de sa vie, resta fidèle à la cause de la réforme et réclama constamment contre les abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise. Nous avons déjà cité (p. 101) son refus honorable de justifier la cour de France du massacre de la Saint-Barthélemy, quoique le duc d'Anjou, qui voulait l'en charger, l'eût attaché à sa personne comme chancelier et maître des requêtes. — *C. R.*

fication dont nous est apparu, et des certaines missives que ledit Sr de Vaux escrivit alors au defunct le Président de nostre conseil privé messire Loys Schore portant tesmoignage dudit suppliant, par où apparoit qu'à peu d'occasion ledit bannissement s'ensuivit. A cause de quoy et que ledit suppliant estant encores jeune et mineur d'ans, mesmement qu'estant adverti dudit bannissement il auroit esté prest de se représenter, et vint à ces fins jusques à Péronne, où il auroit esté empesché à la requête de funct sa mère, de ne passer oultre vers Arras, et qu'à l'occasion de ceste sienne absence la sentence susdite soit interjectée à raison de la soupçon que l'on avoit à cause du personnage predit, qui depuis fut exécuté à Tournay, lequel avoit déposé avoir parlé audit suppliant, et encore que depuis ces entrefaictes, ledit auroit communiqué avec Jean Calvin et ses semblables, ce auroit esté par une bonne opinion qu'il avoit d'eux, laquelle ayant trouvé depuis fausse, la désire désadvouer, comme desja a faict par livres imprimez, et tellement vescu en France selon l'observance de l'Eglise catholique jusques à present, qu'il nous a fait avoir bon tesmoignage de sa conversation en laquelle il prétend continuer et persister, et désiroit aussi singulierement pouvoir retourner en ces nos pays de par deçà si notre bon plaisir fust sur ce luy impartir notre grace et lettres de rappel de ban, si comme il dict pour lesquelles il nous a humblement requis. Pour ce est il que nous, ces choses considérées, audit François Balduin suppliant, inclinant favorablement à sadite supplication et requeste, et luy voulans en ceste partie préférer grâce à rigueur de justice, ayant entendu ce que nos très chers cousins le cardinal de Lorraine et l'archevesque de Cambray, et autres bons personnages ont tesmoigné de sa réduction, Avons comme sus dit révoqué et rappelé, révoquons et rappelons et mettons à néant de grace spécialle par cesdites présentes le ban tel que contre luy a esté prononcé à la cause dite. Et l'avons quant à ce remis et restitué, remettons et restituons à son bon nom, fame et renommée en notre dite ville d'Arras, conté d'Artois et en tous autres nos pays, terres et seigneuries, ensemble à ses biens non confisquez, si aucuns en y a tout ainsi et par la mesme manière qu'il estoit avant la pronuntiation dudit ban, imposans sur ce silence perpétuel à notre procureur général et tous autres nos officiers quelconques. Pourveu qu'il sera tenu de faire promesse ès mains de notre cher et féal chevalier le président de notre conseil provincial en Artois, Messire Pierre Asset, Sieur de Naves, etc., de vivre

et se conduire catholiquement et se conformer selon nos ordonnances, et, ce fait, il et tous autres nos justiciers, officiers et subjects, présens et advenir quelquonques et chasquun d'eux en droit soy, et si comme à luy appartiendra facent, souffrent et laissent ledit François Balduin suppliant de ceste nostre présente grace et rappel, selon et par la manière que dit est, plainement et paisiblement jouir et user, sans luy faire mettre ny donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsi nous plaist. En tesmoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles le 27 jour du mois de may, l'an de grace 1563, de nos regnes, à sçavoir des Espagnes, Secile, etc., le 8, et de Naples le 10. Escrit sur le pli par le Roy en son conseil, et signé Van der Ad. Et scellées en double queue d'un scel de cire vermeil.

(1) Le mesme Balduin abjura en sale devant aucuns théologiens de Louvain comme Tilleman et autres la doctrine des protestans et calvinistes, jurant à ce qu'on dit en la foy de l'église catholique romaine. Et ainsi fut absous, et fut faict l'acte à Louvain l'an 1563 du mois de jeuillet sur la fin. Il avoit esté vers le président Vigle pour avoir sa rémission, qu'il envoya aux docteurs théologiens susdits et qui convinst avec eux, et fist ce qu'ils lui diroyent. Ainsi ils lui conceurent une forme d'abjuration fort particulière, laquelle il prononça, ainsi que dit est, en public. Vray est qu'on luy avoit donné intention qu'il la feroit tant seulement devant aucuns theologiens; mais à poste ou de hasard y entrèrent plusieurs escholiers, de sorte qu'elle fust solennelle. Aucuns s'en sont bien esbahis, mesme que son abolition est tant estroicte, et qu'il n'est remis en son bien, sinon celuy qui n'est confisqué et encore avec clause et de peine de deux mille escus à ce qu'en dit cas qu'il retombe. Et luy a convenu faire promesse de plus ès mains du président d'Artois selon la teneur des présentes vivre selon l'eglise romaine, et autre particulière et verbale à Vigle, au cardinal et autres de la cour et du conseil privé du Roy. *(R. D.)*

SONNET DE L'ÉPOQUE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY,

d'après un Ms. de la collection Dupuy, t. 333 (Bibl. nat.).

Lorsque nous avons mentionné ci-dessus (p. 71) le récit de la Saint-Bar-

(1) Il est inutile d'avertir que ceci est une note ajoutée par le transcripteur de la charte.

thélemy à Troyes tire des Mss. de la collection Dupuy, nous ignorions dans quel tome de cette grande collection se trouvait la pièce originale. Dans le cours d'une recherche, un heureux hasard nous l'a fait rencontrer, et nous avons pu vérifier la copie contenue dans la brochure dont nous devons la communication à M. le pasteur Recordon. Nous avons constaté que la reproduction en est assez exacte; mais une première page, formant une sorte d'avant-propos, et deux ou trois paragraphes ont été omis, on ne voit pas pourquoi. Nous rétablissons ici un de ces passages, qui est le troisième avant-dernier du morceau. Le voici :

« Quelqu'un de la religion, caché, attendant pour voir si l'édict du Roy auroit quelque vertu et si les choses s'adouciroient jusques à ce jour auquel il composa ce sonnet :

O violente et ouverte amertume,
Par tant de fois recouverte de miel!
O ignorante et infernale escume
Nous abreuvant injustement de fiel!

O grand habus et indigne du ciel!
Germe infecté du maternel sublime
Et empasté encor du levain vieil
Duquel advint nostre ancienne ruine.

O brute France! la plus des plus infâme!
O roi sans foi, sans loi ni équité!
Roi ennemi de justice et piété!

France, qui as de ta mamelle infâme
Receu, couvert et par trop allaicté
La vitieuse semence de Thoscane! »

Ce sonnet est le cri de l'indignation; ce sont les énergiques imprécations de la victime contre ses assassins.

Que si la facture en est trouvée défectueuse, nous dirons que l'auteur paraît en avoir lui-même jugé ainsi, car on lit en marge des trois lignes de prose qui précèdent les vers ces mots : *Depuis l'a corrigé,* qui indiquent que le style en aura été repoli. Nous n'avons là sans doute que le premier jet.

A l'égard de certaines métaphores des sixième et quatorzième vers, nous dirons que *germe infecté* (sic) *du maternel sublime,* signifie évidemment *digne rejeton de Catherine de Médicis; sublime*, dans le sens d'*esprit*, d'*essence.* C'est l'idée rendue par ce vers de Racine : « Oui, vous êtes le sang d'Atrée et de Thieste! » Et nous rappellerons que la *vitieuse semence de*

Thoscane, c'est encore la race des Médicis, le poison et la politique de Florence. On sait quel rôle le génie italien a joué dans nos guerres civiles et religieuses. On ne se trompait pas sur la provenance de ces fruits nouvellement apparus en France, on y voyait les semences importées de Toscane, comme au temps de la Ligue on reconnut *la vertu du Catholicon d'Espagne*, si bien exposée dans la *Satire Ménippée*. « Il y avoit en la court du Louvre, dit cette « satire, deux charlatans, l'un Espagnol et l'autre Lorrain, qu'il faisoit « merveilleusement bon voir vanter leurs drogues. » (Edit. de 1593, p. 9.) Or, ces deux drogues n'en faisaient qu'une, désignée sous le nom de « *quintessence catholique-jésuite-espagnole*. » Qu'il vînt de la Péninsule ibérique ou de la Péninsule italique, c'était toujours le *Catholicon*, et quoique sa *vertu* fût dès lors trop bien éprouvée, la suite de l'histoire de France a fait voir qu'il subsistait toujours.

LES ANTÉCÉDENTS DE L'ABJURATION DE HENRI IV.

1585.

Dans un catalogue d'autographes, qui seront vendus le 23 novembre prochain (1), figure une pièce très intéressante, que nous sommes heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs. C'est une dépêche du roi de Navarre au sieur de Pecheré, son ambassadeur auprès du duc de Montpensier. Il lui donne ses instructions pour répondre aux propositions qui lui avaient été faites de changer de religion.

A la mort du duc d'Alençon, frère du roi, le roi de Navarre étant devenu l'héritier présomptif de la couronne, la Ligue, dès longtemps organisée, se montre au grand jour, suscite le cardinal de Bourbon et fomente ouvertement les troubles, « ceux de la maison de Guise prétendant l'extirpation de la religion réformée et tendant par icelle à la subversion de l'Etat, » ainsi que l'écrit le Béarnais lui-même, le 21 juillet 1585, à Messieurs des Cantons suisses. Henri III, d'abord mécontent, est bientôt entraîné à conclure un accord avec les ligueurs. Sur la plainte que lui en adresse le roi de Navarre, il fait agir auprès de lui trois députés, MM. de Lenoncourt, de Poigny et le président Brulard, pour obtenir sa conversion ou la suspension, au moins pendant six mois, de l'exercice de la religion. De Thou rapporte la réponse que leur fit le roi de Navarre, disant « qu'il ne sauroit se démentir ; qu'il n'avoit encore reconnu aucune erreur dans la religion en laquelle il avoit été élevé ; qu'il avoit toujours fait son capital soin de sa conscience ; que son salut éternel lui étoit plus cher que tout le reste, etc., que cependant il ne refuseroit pas de se faire instruire et de se soumettre à la décision d'un concile libre. » A la même époque et à ce même sujet, il écrit dans le même sens à divers princes, *aux gens du Parlement de Paris*, et enfin *à Mess*rs *de la Faculté de Théologie de Sorbonne*. Ces lettres sont imprimées dans le *Recueil* édité par M. Berger de Xivrey. La dépêche adressée à M. de Pecheré ne s'y trouve pas. On la lira certainement avec curiosité. — *C.R.*

(1) Chez Charavay, libraire, expert en autographes, rue de Seine, 53.

Dépêche inédite du Roy de Navarre au Sr de Pecheré, son ambassadeur auprès du duc de Montpensier.

Le Roy de Navarre remercie très affectueusement Monseigneur le Duc de Montpensier de la bonne affection qu'il demonstre luy porter et à son bien, grandeur et conservation. De quoy il se ressent luy estre grandement tenu et obligé, le priant d'y continuer et faire estat très certain de l'entière amytié dudit Seigneur Roy et de tout ce qui sera jamais en son pouvoir.

Mais quant au conseil qu'il donne audit Seigneur Roy de se départir de sa Religion, le Sr de Pecheré s'asseure de la part de sa Majesté qu'il sera tousjours tres aise de recevoir ses bons et saiges conseils et advis en toutes autres choses hormis le faict de la conscience et de la Religion qui doibt dépendre de Dieu seul sans estre subjecté à changement ou mutation soit pour espérance de grandeur et prospérité, ou crainte des inconvénients et hazards de ce monde.

Que ledit Seigneur Roy qui croit tout ce qui est contenu au Viel et Nouveau Testament et tient les quatre premiers conciles et la doctrine primitive catholique, apostolique et Romaine jusques aux premiers cinq cens ans, qu'elle estoit en sa plus grande pureté, ayant déclaré qu'il estoit prest de se soubzmettre au jugement et détermination d'un concile général et libre, et là recognoistre son erreur si elle luy estoit remonstrée, s'est en tout devoir devant Dieu et les hommes, et moyennant ce a faict ses submissions accoutumées et dignes d'un Prince chrestien sans pouvoir estre déclaré ou condamné hérétique, et mesmes premier que d'avoir esté ouy, ne estre subjet aux excommunications et fulminations des papes, qui sont en ce cas abusives et du tout contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane.

Qu'ayant esté alaicté, nourry et enseigné en la religion réformée, laquelle il tient suyvant les loix establies et receues en ce Royaulme, il ne seroit bon, honneste ni convenable soit pour lui, soit pour ses amys et parens, ne pour les subjectz de ce Royaulme, qu'il changeast légèrement de religion, soit par espérance ou par crainte et par force, et nommément sans instruction, jugement et cognoissance de cause et conférence en un concile ou assemblée de l'Eglise de Dieu laquelle [ai ≧ i] requiert, n'ayant au reste jamais forcé ne pressé aucuns soubz la foy domestique [changer] en sa conscience et Religion.

Ce qui doibt faire croire à un chacun que ceux qui en ceste pré-

sente anée soubz prétexte de zèle de Religion et d'extermination des hérétiques ont soubzlevé les Estats de ce Royaulme, faict ligues et conspirations contre le Roy et son Estat et les premiers Princes du sang et de la maison de France et troublé la paix et tranquillité publique n'ont eu autre but que le changement et dissipation de l'Estat et usurpation de la courone, ou pour le moings bien partaiger et butiner la plus grande partie.

Et pour mieux faire leurs affaires ilz font ce qu'ilz peuvent soubz ombre de la diversité de Religion de devenir les Princes du sang, s'asseurans s'ilz peuvent venir à bout des uns, de ruiner et supplanter ayséement les autres, cognoissans bien que l'union desdits Princes les rendroit invincibles ou pour le moins assez fortz pour rompre et dissiper leurs desseings et injustes entreprises.

Ce que ledit seigneur Roy prie ledit Sr de Pecheré de représenter à Mondit seigneur de Montpensier et autres particularitez concernans le bien de l'Estat et de la courone et maison de France et la conservation desdits Princes du sang, et de l'asseurer que ledit seigneur Roy n'a rien plus à cœur que le service de Dieu, la paix publique, la manutention de tous les Estats de ce Royaulme en tout ce qui leur appartient, et de veoir les armes illégitimes prises et retenues en ce Royaulme, mises bas. *f.* HENRY.

Faict à Lectoure le XXVIII *LALLIER.*

30 d'octobre 1585.

Au dos : Instruction pour Monsieur de Pecheré.

L'ABJURATION DE HENRI IV

ET LE PARTI RÉFORMÉ.

Nous terminons le *Discours au Roy par un sien Sujet et Serviteur,* qui, suivant notre prévision, a paru digne de succéder à la belle lettre de Théodore de Bèze. On a remarqué la profonde connaissance qu'avait son auteur du caractère de Henri IV, et la singulière habileté de touche qu'il déploie en attaquant ses côtés faibles. « Si vous n'aimez ni ne haïssez... » « Il échappe parfois une parole et une œillade descouvre nos affections... » sont des traits qui vont droit à leur adresse, et ce qui suit ne porte que trop juste : « Quelle honte, quel reproche, quel opprobre, si on voit un Roy de la Religion réformée, en ses mœurs n'y estre semblable ! » Les conseils sur la politique qui viennent après sont aussi empreints de haute sagesse que d'éloquence. La conclusion qu'on va lire ne présente pas moins d'intérêt; le ton en est pénétrant et émouvant. On sent que l'auteur du

Discours a écrit avec son âme, et l'on se prend à espérer avec lui que le Prince ne rejettera pas ses paroles « pour quelques traits couchés un peu trop librement, et plus que le malheur de ce siècle flatteur et dépravé ne le permet. »

Quel peut être l'auteur de ces pages? Qui s'est fait ainsi, auprès du Béarnais, l'organe sincère « des plaintes de son pauvre peuple? » C'est ce que nous ignorons. ais nous pouvons dire à coup sûr que c'était un de ses plus véritables amis, peut-être le vertueux Duplessis-Mornay lui-même.

Le morceau se rapporte à une époque assez rapprochée, sans doute, de la capitulation de Paris. Nous donnerons bientôt les lettres de ministres dont nous avons parlé.

DISCOURS AU ROY

PAR UN SIEN SUJET ET SERVITEUR.

(Fin.)

Pour balancer ces defauts avec vos vertus desquelles vous n'estes pas despourveu, graces à Dieu, l'on couche pour premier article vostre valeur, vostre adresse, laquelle a produit tant de beaux et admirables effets. Et à la vérité, Sire, c'est ce qui a donné à vostre Majesté plus de nom parmy les peuples estrangers, et qui plus arreste le cœur de vostre Noblesse. Mais voyons si vous ne les avez point ternies par les hazards, ausquels sans propos vous avez souvent exposé vostre personne, et en vostre personne vostre Estat, iugeons si vous n'avez point merité plutost le nom de Capitaine que de Roy, ou plutost le nom de Soldat que de Capitaine : aussi est-ce la loüange que l'on vous donne plus communement, comme si vostre vie devait un iour fournir aux écrivains de sujet plùtost à faire des Romans que pour écrire une histoire. Autres sont les vertus d'un Roy, autres celles d'un gendarme. Des Roys du vieil temps il y en eut qui sur toutes perfections sçavoient ou bien baler ou bien dire. Il fut dit que l'un estoit un baladin, et l'autre un bon orateur. Ie sçay que la valeur vous est bien seante, ie sçay qu'en ce temps il nous estoit necessaire d'avoir un Roy courageux, mais pardonnez moy si ie vous dis en l'oreille que la valeur sans prudence approche fort de la temerité, l'âge et l'experience vous detremperont cette ardeur qui est née en vous, en ceux de vostre maison, en ceux de vostre nation. Mais il me reste un scrupule, sçavoir si caresser vos ennemis, ceux qui vous ont trahy tant de fois, ceux qui cherchent vostre mort et la ruine de vostre Estat, et au contraire si gourmander et desdaigner ceux qui volontiers ployent sous le ioug de vostre obeïssance, ceux qui tous les iours sacrifient leurs vies pour vostre conservation ; si dis-je ce sont effets d'une vraye generosité de cœur, ou bien s'ils effacent pas le lustre de vostre valeur : car i'avois tous-

iours oüy dire que le propre d'un grand cœur est de faire tout le rebours : craignez vos ennemis, vous voila mesprisé, mesprisez vos amis, vous estes odieux, c'est fait d'un Roy hay ou desdaigné.

Nous lisons que souvent les plus vaillans Roys de France ont perdu cet Estat, ou au moins l'ont mis au hazard, et que les plus sages et plus fins l'ont remis et restably. Il ne se lit rien de plus vaillant qu'estoit le Roy Iean qui perdit la bataille à Poitiers. Il ne se lit rien de plus sage que le Roy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, qui regagna ce que son pere avoit perdu. Il ne se lit rien de plus rude que Charles sixiesme qui donna son Royaume aux Anglois, et rien de plus fin que Loüis unziesme, qui acheva de refranchir la servitude des Anglois et des Bourguignons. Ie sçay que vous aimez mieux ressembler aux deux qui l'ont remis, qu'aux deux autres qui l'ont ruiné. Si est-ce que Philippes de Comines (l'histoire duquel le dernier Empereur Charles sçavoit par cœur) assure que ce Charles le Sage vostre predecesseur ne bougeoit le plus de temps de son cabinet à écrire memoires, faire depescher, prendre avis de son Conseil. Loüis XI ne montoit pas si souvent à cheval que vous, et avoit toutesfois à faire à d'aussi mauvais garçons que ceux qui vous travaillent auiourd'huy. C'est un erreur populaire semé à dessein parmy nous, que le Roy Philippes ne se mesle aucunement de ses affaires, et qu'il s'en est entierement deschargé sur son Conseil : car il est certain qu'il voit luy mesme toutes ses depesches, garde la clef de ses lettres et memoires plus importans, n'en communique à son Conseil qu'autant qu'il a besoin de leur conseil, employe au cabinet du moins quatre heures tous les iours, voyez au reste de quelles armes il vous assaut, de ruses, d'argent, et de gens, et vous ne vous deffendez que de la pointe de vostre espée : Il n'y eut iamais en combat telle disproportion, ses armes sont inégales, et néantmoins il faut dire la verité et en donner gloire à Dieu, si vostre bon heur ne vous eust si tost abandonné, toutes ses finesses et finances s'en alloient le sujet de vostre gloire, car Dieu suppleoit à vos deffauts par ses benedictions : reste deux choses, l'une ou opposer vos ruses à ses ruses, vostre or à son or, ou si vous n'y estes bastant, reprenez le cours de vostre premiere integrité et recourez au Dieu des armées et grand Dieu des batailles, qui vous fit triompher à Coutras et couronner à Arques : les larmes vous serviront plus que les armes, la plume plus que le cousteau, et le conseil que la force. Regardez par quel artifice vos ennemis ont bataillé cet Estat : le feu Duc de Guise par ses me-

nées et secrettes intelligences, en somme par son bon esprit et industrie, estoit desia monté iusques au plus haut eschelon de cette Couronne, le moins dont il s'est servy sont les armes et la force, il faut vaincre les cœurs, cette victoire est vostre, plus utile, voire plus honorable. Prenez garde au chef de vos ennemis, ie dis à ce finet de Prince de Parme, voyez si par sa resolution il sçait pas effectuer ses desseins, et par sa subtilité échapper du mauvais chemin. Les anciens souloient dire que qui ne se fait pas sage et par soy-mesme et par autruy, est hors d'espoir de guerison. Et un ancien Docteur de l'Eglise dit plaisamment qu'il n'est donné qu'aux enfans de chopper deux fois, et surtout par mauvais conseil, et en fait de guerre et en fait d'Estat, et maintenant qu'elles sont faites nous pouvons mieux le dire que les r'habiller. Ie m'en rapporte à vous-mesmes, Sire, qui estes reputé le plus grand Capitaine de nostre temps. Or ne veux-ie pas icy particulariser tout ce que vos serviteurs et vos ennemis trouvent à redire en vous; possible que le bon zele des uns et la malice des autres leur en fait dire plus qu'il n'y en a, de moy ie le veux ainsi croire. Ie ne veux pas par ce recit de vos deffauts ramentevoir tous nos malheurs, à peine avons nous du temps assez pour plaindre ceux qui nous arrivent tous les iours : Ie ne veux pas vous enseigner icy l'art de bien regner, ie suis trop mauvais maistre, les livres en sont tous pleins : un ancien disoit qu'il n'y avoit point de meilleurs maistres que les maistres muets, et pour le Prince et pour eux mesmes, car ils sont hors de soupçon de flatterie, et ne craignent point le courroux de celuy qui les lit. Seulement ie vous diray, Sire, que vous estes le pere de vôtre peuple, le chef de vos armées, le medecin de vôtre Etat, sur vous seul, apres Dieu, nous iettons l'ancre de nos esperances, de vous seul, apres Dieu, nous attendons nôtre delivrance.

Sire, si c'est un sommeil qui vous avoit assoupy, il est temps de vous resveiller, si c'est un erreur, chassez les nuages et prenez lumiere et instruction de ceux qui vous peuvent donner conseil fidele et salutaire. Apres la gloire de Dieu et la conservation de vôtre peuple, il n'y a rien qui vous doive plus toucher au cœur que le soin de vostre memoire à l'avenir, que de laisser à la posterité un beau nom, un vray suiet de vos loüanges. L'iniustice de ceux qui veulent envahir cet Estat et vous voler cette Couronne, les punitions soudaines que Dieu donne à nos pechez, tant de merveilles faites en vostre personne et par celuy qui ne fait guere les choses extraordinaires sans un but

extraordinaire, les prieres de tous nos bons voisins, les pleurs et gemissements de vostre peuple et prou d'autres considerations me font esperer que Dieu aura finalement pitié de nous et de vous, et que ses verges sont d'un pere et non d'un bourreau. David avoit failly lourdement, il vous a laissé le patron de sa repentance en sept ou huit de ses Pseaumes et en l'histoire de sa vie, il dit luy mesme qu'il n'a point plùtost confessé à Dieu son forfait que par sa bonté vray pardon ne luy ait esté fait : faites de mesme, et le mesme vous aviendra, la faveur de Dieu estant eclipsée, elle paroistra dés l'heure que vous la chercherez avec amendement de vostre vie et resolution de suivre son conseil. Cependant prenez la peine de lire vos traits en cet écrit : Si iamais une belle Dame ne regardoit en sa glace, enfin la crasse luy couvriroit le visage. I'ay veu aucuns qui ne se plaisoient qu'aux faux miroirs, et qui leur rendoient leurs faces plus belles et plus ieunes, mais c'estoit pour se tromper soy mesme et se faire mocquer par autruy. Quelques Princes font de mesme, leurs flatteurs leur sont pendants d'oreilles, la verité leur est à contre-cœur, il n'en est pas ainsi de vous, Dieu mercy, vous estes Prince bien né, et nourry en bonne école, et sçay que naturellement vous detestez telle sorte de gens, aussi ie me promets que ne reietterez cet écrit pour quelques traits que i'y aye couché un peu trop librement, et plus que le malheur de ce siecle flatteur et depravé ne me le permet. Il se lit de quelques Roys et Empereurs Payens qui pardonnoient à ceux mesmes qui leurs disoient iniure, et que quelques autres se sont transvestus pour oüyr dans la foule du peuple ce que leurs suiets trouvoient à redire en eux. Vous estes plus que tous ceux-là, puisque vous portez ce beau nom de tres-Chrestien; et puis qu'ainsi est, faites que nous puissions vanter comme Tacitus faisoit en faveur de son Trajan Vespasien, heureux siecle auquel il est loisible de penser ce que l'on veut, et dire apres ce que l'on a pensé, il faut neantmoins y apporter l'amour et le respect, et Dieu m'est tesmoin que c'est à mon trop grand regret que ie vous ay fait ce discours et representé les plaintes de vostre pauvre peuple. Mon ancre est destrempé de mes larmes, mon papier est lavé de mes pleurs et puis deseché du vent de mes soûpirs, ausquels pour faire fin i'aiouste à souhait du plus profond de mes entrailles, Que nostre Dieu veüille amender nos deffauts, accroistre vos vertus et vous remplir de ses benedictions au bien de cet Estat, à la paix de vos sujets, et à la ruine de vos ennemis.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE

DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES,

DE 1550 A 1641.

La pièce qui suit est tirée des papiers du célèbre pasteur de l'église de Metz, Paul Ferry (né en 1591, mort en 1669 après cinquante-huit ans de ministère dans son église). La volumineuse correspondance de ce pasteur, conservée dans sa famille, était en dernier lieu en la possession du comte Emmery, de Metz, sénateur sous l'Empire, et ensuite pair de France, dont la bibliothèque et la collection de documents manuscrits furent mis en vente il y a deux ans. Un faisceau considérable de pièces originales du plus grand prix pour l'histoire de nos Eglises au XVIIe siècle (car Ferry exerçait une très grande influence et était comme un centre ecclésiastique où tout aboutissait) s'est trouvé ainsi divisé. Mais heureusement la plus grande partie est allée dans des mains amies et fidèles. Pour notre compte, nous avons acquis quelques dossiers renfermant plusieurs centaines de lettres, dont un grand nombre ont un véritable intérêt pour l'intelligence des affaires du temps. Nous pourrons en communiquer divers extraits (1). Aujourd'hui nous donnons une lettre écrite à Ferry, en 1643, par le pasteur de Sainte-Marie-aux-Mines, et qui contient un précis de l'histoire de cette église. Il est à présumer que c'était une de ces notices que le pasteur de Metz réunissait comme matériaux pour l'ouvrage qu'il projetait d'écrire, l'histoire de l'église de Metz (2). L'auteur de cette lettre est Jean Le Bachellé, appelé comme pasteur à Sainte-Marie, en 1641, ainsi qu'il le dit lui-même. Nous n'avons d'ailleurs aucun détail sur lui. — Il y a eu un P. Bachellé, de qui nous avons deux lettres, dont l'une datée *du Montlimar* (où il était pasteur), le 17 février 1627. Nous voyons par une lettre des anciens de l'église de Vitry, du 28 août 1625, qu'on l'avait demandé pour cette église et que le colloque du Valentinois, assemblé à Crest, lui avait donné l'*exeat*, mais il paraît qu'il était demeuré à Montélimar. L'autre lettre est du 30 mars 1634, et écrite de Metz à Ferry, qui était alors à Paris où il avait été envoyé *en cour*, avec deux autres (Jassoy et Benel). — Nous voyons aussi un P. Le Bachellé, pasteur des environs de Metz, en 1670. Nous avons plusieurs autres lettres, signées aussi Bachellé ou le Bachellé, portant les mêmes armoiries et écrites de Paris à Ferry, entre 1661 et 1669. Il y a eu des réfugiés de ce nom, à l'époque de la révocation, les uns en Hollande, les autres en Brandebourg; de ces derniers était un conseiller au présidial de Metz, qui opposa une résistance énergique aux convertisseurs. Tous ces Bachellé étaient originaires du pays messin. Elie Benoît les indique dans sa liste des persécutés, t. 5. ATH. COQUEREL *fils*.

(1) Nous avons publié, dans le journal le *Lien* du 3 janvier dernier, la lettre de vocation adressée au jeune Ferry par les pasteurs et anciens de l'église de Metz, en date du 9 septembre 1611.

(2) L'*Annuaire ecclésiastique* de Rabaut le jeune, de 1807, dit (p. 197) que la mort avait arrêté Ferry dans ce travail, mais qu'une partie de ses matériaux existaient et que trois volumes écrits de sa main étaient dans la possession de M. Grielle, notaire à Metz. Il paraît que ces trois volumes appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville. L'*Annuaire* rappelle aussi que Bossuet écrivit son premier ouvrage (1655) pour réfuter le *Catéchisme* de Ferry et devint ensuite son ami, ainsi que l'attestaient plusieurs lettres autographes.

Lettre inédite du pasteur J. Le Bachellé au pasteur P. Ferry.

Monsieur et très honnoré frère,

Je resceu dernièrement celles qu'il vous a pleu m'escrire, et y fis aussytost responce. Mais estant pour lors fort peu de loisir, comme vous pouvez penser qu'il me faut tousjours avoir mon arc tendu, j'ay creu pour satisfaire à votre desir plus amplement estre besoing de vous tracer le présent abbrégé de l'histoire de ceste Eglise, afin que jugiez vous-mesme de sa communication avec la vostre. Est donc besoing de sçavoir que nostre vallée est entre les hauctes montagnes qui séparent l'Alsace de la Loraine entre Selestat et Saint-Dié. Les Allemands l'appellent Leberaw, ou le val de Liepvre, et s'estend l'espace environ de quattre heures, s'eslargissant tousjours petit à petit jusques à ce qu'elle abboutit à la plaine d'Alsace : il y a un moyen ruisseau qui là va arrousant et décorant, et sert à faire tourner plusieurs moullins et battans à la commodité des habitans, et est assez fertil en très excellentes truites et truitelles. Il a cela aussi de propre qu'il marque la séparation des seigneuries de Loraine et de Ribaupierre, ausquels cette vallée a appartenu depuis fort longtemps. Pour ne point vous parler du costé de Loraine, faut sçavoir que le costé des seigneurs de Ribaupierre est vers le midy, et a quattre tant bourgs que villages. Le plus hault s'appelle Eschery, et est le lieu où nous avons une assez ancienne église, au haut d'une petite montagne qu'on appelle *Sur late* (1), elle est battie depuis l'an 1150. L'année y est engravée sur une pierre, mais à moitié effacée, en lettres gottiques : il conste qu'elle fut jadis dédiée à saint Wilhelm ou Guilaume, et estoit aultrefois ung prieuré respondant à l'abbayée de Marbach. Comme aussy le village est un fief qui en relève, et est tant masculin que féminin. L'aultre part est le corps ou bourg de Sainte-Marie, composé de divers quartiers, et orné d'assez belles maisons, nous y avons aussy tout au milieu nostre nouveau temple basti depuis 8 ou 9 ans desça. Tout ce bourg porte le nom de Sainte-Marie aus Mines, tant à raison de l'église du costé de Loraine qui a Marie Magdelaine pour patrone, qu'à raison des mines d'argent,

(1) L'église d'Echery, sous l'invocation de sain's Pierre et Paul, porte en effet, comme le hameau qui l'entoure, le nom de *Surlate* ou *Surlattes*, d'après l'orthographe moderne. Dans les anciens actes on écrivait *St-Pierre d'Eschery sur l'Hâte* ou *sur-l'Hâte*. Le nom allemand est Zyllardt ou Zyllärt. L'étymologie est inconnue; on ignore quel est le nom originaire, du français ou de l'allemand. (Note communiquée.) — Toute la lettre a été assez difficile à déchiffrer, et notamment ces deux mots, que nous pensions n'avoir pas bien lus, jusqu'à ce que nous eussions reçu du pays même les explications qui précèdent.

de rosette et de plomb, lesquelles ont esté aultrefois de grand'vogue, mais à présent sont à la veille de leur ruine et de leur anéantissement, non qu'il n'y ayë tousjours quantité de mines, mais la guerre a causé qu'elles sont remplies d'eau et que les ouvriers sont ou morts ou absens pour la pluspart. Après cela est un aultre village à la montagne du costé de midy, à un traict d'arquebuse du corps de Sainte-Marie, il est dit Furten, et y a une petite église avec le cimetière qui sert à enterrer les morts aus luthériens, et au dessoubs de ce village dans la plaine, sur le grand chemin, est l'église des mineurs où les luthériens preschent, et devers icelle la maison seigneurialle, où le gouvernement de la vallée soulloit par cy devant demeurer. Finalement à un quar d'heure plus bas est un aultre village dit Saint-Blaise, où il y a une église en laquelle aultrefois les nostres ont presché, mais à présent ne sert à aucun exercice. Tous ces trois corps font un fief masculin dépendant du landgraviat d'Alsace, que les enfants de Léopold, archiduc d'Austriche possédoyent avant ces guerres. En tous ces lieux les habitans font profession de quattre religions ouvertement, les papistes vont du costé de Loraine, les luthériens au temple susdit des mineurs, que l'on dit sur le pré, et à ce subject nos François appellent cette profession la religion de la prairië. Les anabaptistes qui sont encore une douzaine de familles avoient aultrefois libre exercice en un bois, sur le chemin d'icy à Selestat, dit la Bausse, mais maintenant ils l'ont dans un battant au-dessous de Sainte-Marie, qui appartient à un d'eux. Ils n'ont aucun ministre, mais l'un d'eux fait la lecture de l'Escriture en allemand et chantant nos pseaumes selon la version allemande de Lobwasser. Après cela qui veult d'eux se lève, et s'il a quelque chose à dire le déclare. Et quand ils veulent communiquer, baptizer quelqu'un d'eux après avoir rendu compte de sa créance, et mesme pour les mariages, ils font venir quelqu'un de la Suisse, qui est homme de mestier comme eux. J'en ay veu un qui estoit faiseur de vans et estoit habillé de chamois à la Suisse. Nous en attirons tousjours quelqu'un à la cognoissance de la vérité, s'en estant encore déclarés deux frères depuis peu, qui tesmoignent grand zèle à la religion : le principal d'entre eux est maintenant à Strasbourg, il ne feind point de se trouver à nos prédications, et les aultres y viennent mesme parfois, mais ils sont tous allemands et n'entendent bien nostre langue, ce qui fait qu'ils demeurent plus opiniastrement dans leurs erreurs.

Ces choses ainsi descrites, je vous dirai aussy ce qui nous concerne.

Nous avons environ 500 communians, et faisons nostre exercice alternativement, une sepmaine après l'aultre tant au temple d'Eschery qu'en celui de Sainte-Marie. Je donne aussy une partië de mon ministère à l'Eglise recueillie à Selestat au logis de mons[r] le marquis de Montausier, et s'y trouvent environ quatre-vingt personnes. Je fai ordinairement deux actions le dimanche, et une le jeudy, ou s'il y a quelque feste célèbre, le presche est remis à ce jour-là. Le commencement de nos exercices est marqué en l'an 1550. Cette vallée pour le spirituel dépendant de l'Evesché de Strasbourg, le premier ministre nous vint aussy de là, du temps que l'Eglise françoise y fleurissoit, il avoit nom maistre Elië, avoit esté auparavant abbé au pays de Haynaut, et avoit depuis espousé à Strasbourg la femme du saint martyr Pierre Brully, bruslé à Tournay, l'an 1545. A lui succéda Jean Loquet, envoyé aussy par ladicte église françoise de Strasbourg par l'advis et consentement des seigneurs de Ribaupierre. Le 3[me] fut M[re] François Morel, dit aultrement M. de Cologues, gentilhomme françois et envoyé de Genève, l'an 1556, il fut rappellé depuis par l'Eglise de Genève (1), qui pourveut en sa place M[re] Pierre Marbœuf, lequel avoit presché l'Evangile auparavant en Angleterre. Ce fut luy qui donna forme d'Eglise en ce lieu, ordonnant les anciens et la discipline que nous y pratiquons encore aujourd'huy. Il dressa aussy une confession de foy au nom de cette Eglise, qu'il présenta aux seigneurs de Ribaupierre, et l'avons encore à présent imprimeë de l'an 1558. Il décéda à Eschery l'an 1560, et à luy succéda M[re] Renaud Ban envoyé de Genève l'an 1561. Il fut depuis redemandé de l'Eglise de Nismes, à laquelle il avoit servi auparavant. M[re] Jean Figon, envoyé de l'Eglise de Metz en 8[bre] de la dicte année y fut le 6[e] ministre. Il estoit fort familier à maistre Pierre de Cologne (2), Ministre de Metz, lequel devers ce temps se retira icy, et y visitoit le dict Figon, édifiant l'Eglise à diverses fois par ses prédications. Alors Dieu par leur ministère appella à sa cognoissance M[e] Nicolas François, lequel estoit prestre du costé de Loraine. Il abjura à Eschery la papauté, et le 27 juillet 1562 receut l'im-

(1) François Morel (de Cologues, ou plutôt de Collonges) devint pasteur de l'église de Paris, et eut l'honneur de présider le 1er synode national tenu à Paris du 25 au 28 mai 1559.

(2) Pierre de Colongne ou Cologne fut pasteur à Metz depuis 1559. Il publia un volume, que nous avons entre les mains, intitulé : *Conformité et accord tant de l'Escriture Saincte. que des anciens et purs Docteurs de l'Eglise, et de la Confession d'Augsbourg bien entendue, touchant la doctrine de la S. Cène de nostre Seigneur, — par les théologiens de l'Université de Heilberg, — traduit d'Alleman en François par M. Pierre de Colongne, fidèle Ministre de l'Eglise Chrestienne de Metz.* A Genève, 1566. — 30 et 477 pages in-18. — Suivi, dans notre exemplaire, des Confessions de foi Helvétique et de La Rochelle. 215 p. et l'index.

position des mains, et depuis fut envoyé au pays de Metz (1) où il a fort longtemps servi, tant à Silly qu'à Courcelles, comme sçavez. Il fut cause aussy qu'un nommé Claude Masson prestre Lorain se convertit, et fit profession de sa foy en l'Eglise d'Eschery, y accepta la charge de maistre d'Escolle pour quelque temps. Cependant Me Jean Figon fit quelques voyages à Metz et depuis a servi l'Eglise de Badwilliers et un nommé Me Jean Carbon fut amené icy de Metz par Me Pierre de Cologne et fut receu pour prescher au temple de St Blaise, en l'an 1566. D'aultre costé Me Claude Masson estoit de retour de Genève, où il estoit allé aux estudes fut receu au St ministère par le dict Carbon qui prescha à St Blaise où il fut quelque temps, et luy fut employé au temple d'Eschery. Monsieur Louys des Masures estant alors contrainct de quitter l'Eglise de Metz (2), se retira en ceste vallée et se fit recevoir bourgeois du Seigneur de Ribaupierre. Il avoit esté secrétaire du Duc de Loraine et avoit eu grand crédit en cette cour là, s'estant retiré à Metz pour y vivre en liberté de conscience veu les beaux dons qui estoient en luy fut exhorté d'embrasser le ministère, ce qu'il fit devant quelques années en l'Eglise de Metz, et s'estant retiré icy, y a vescu sans employ ordinaire jusques à l'an 1574, soulageant seullement quelquefois par ses prédications les ministres ordinaires. Il y eut de ce temps là aussy trois ministres réfugiés en ceste vallée, l'un dit Thomas Burette qui avoit esté ministre à Lion (3), le 2d Me Thouvenin et le 3ème Me François de la Chappelle, qui fut envoyé aussy à vostre Eglise de Metz. Les 2 pasteurs ordinaires de cette vallée estant pour lors le dit (sic) les susdits Mes Claude et Jean Carbon, lequel ayant servi cette Eglise deux ans et demi eut son congé et se retira en France, où il est mort au service des Eglises. Me Jean Harang fut appellé en sa place, l'an 1570, il estoit auparavant à la dame de Malbert, où il servit quelque temps; il se porta icy courageusement, et fut employé à ériger l'église du Bonhomme qui est un village de ce voisinage, mais à ce subject fut contraint d'abandonner cette vallée, s'estant retiré aux pays bas il y scandalisa les églises par sa révolte, de laquelle néanmoins le Seigneur le retira, estant depuis mort au voisinage de Baccarat où il s'estoit retiré en une vie particulière. — Demeurant au service de cette église tant seulement, le susdict maistre Claude Masson, qui eut pour collègue

(1) Je trouve qu'il servit à cette église trois ans et demi. (*Note de l'auteur, en marge.*)

(2) En 1567. (*Note de l'auteur.*)

(3) L'an 1558. (*Note de l'auteur.*)

l'an 1579 Me Gaspart Andernach, qui ne fut icy que deux ans et fut rappellé par l'Electeur palatin en son ministère au Palatinat. Je trouve après sur nos registres Mr Mathieu Barthol. Il avait esté ministre dans le comté de Montbelliard, et continua icy jusques à l'an 1590. Il est mort depuis au service de l'Eglise de Badouvilliers. L'an 1589 fut receu au ministère de cette Eglise Mr Matthieu Robert lequel a servi cette église jusques à l'an 1626. Cependant Me Claude Masson estant décédé en grande vieillesse, Josias de Mont fut receu l'an 1603, et ne fut qu'un an au service de cette église. L'an 1607, le Sr Claude Perrochet lui succéda, et a esté ministre de cette église jusques à l'an 1638, auquel temps il fut contrainct à cause des passages d'armées de se retirer en Suisse où il est décédé. Le Sr Hugues Falot enfant de ce lieu fut receu l'an 1626 et a succédé au Sr Matthieu Robert. L'an 1635 la confusion des guerres le contraignit à se retirer en Suisse, où il exerce encores à présent son ministère à Connari près Bienne. L'Eglise ayant esté un an sans pasteur, et Dieu ayant donné quelque respit à la vallée par la prinse de Brisac, à la sollicitation de Mr le marquis de Montausier, gouverneur de la Haulte Alsace, le Sr Pierre Jolly fut appellé de Metz au service de ceste église, y arriva le 3e 9bre 1639 et y est décédé le 22ème mars 1641. Après quoy l'Eglise escrivit à l'Eglise de Metz et la pria de me solliciter à la venir servir. J'arrivay donc icy le 27ème avril 1641, et y ay continué par la grâce de Dieu jusques à présent, servant alternativement les deux églises, et allant de fois à aultre à Selestat pour y administrer les sts sacrements. Et c'est tout ce que vous aurez présentement de moy sur ce subject, vous suppliant d'excuser ma longueur et la rudesse de mon stile, n'ayant pas eu le temps seullement de relire cet escrit. Il reste la considération du livre de l'évesque de Madore. Je n'ay encores eu le temps que de le parcourir, et feind d'y en perdre davantage, il me semble contenir trois choses, 1ent une Iliade de convices (1) et de reproches, et semble en ce cas plus tost à un libel diffamatoire qu'à une histoire. En un aultre temps on pourroit aussi reddresser des injures particulières et mal appliquées qu'il y a. La 2de est le fil de l'histoire qu'il suit après celuy qui a escrit l'histoire de l'Eglise de Metz et y a beaucoup à redire, que sçaurez mieux remarquer que moy, et la 3ème est la controverse qu'il traicte, et m'asseure que luy sçaurez bien donner sur les doigts, comme de faict il le

(1) *Convices*, vieux mot français, du latin *convicia*.

mérite, prétendant bien estre là la meilleure partie de son livre, mais de laquelle néanmoins il s'est le plus mal acquitté. Je trouve estrange pour estre cordelier qu'il s'attache si fort aux intérests des Jésuites. Luy mesme si Dieu lui prolonge la vie misérable qu'il mène, il aura le premier subject de s'en repentir. Je fini donc cette longue lettre par mes prières envers la Majesté divine, à ce qu'il vous conserve longtemps à son Eglise, qu'il bénisse votre travail, et le rende de plus en plus fructueux à sa gloire. Je vous baise les mains aussy et à tous MM. vos collègues, et suis de cœur et d'affection

Monsieur et très honnoré frère

Vostre très humble et très affectionné
frère et serviteur au Seigneur,
JEAN LE BACHELLE.

De Ste Marie ce 12me mars 1643.
Ma femme baise les mains à Melle Ferry.

Au dos :

A Monsieur
Monsieur Ferry F. M. D. St E. (c. à. d. Fidèle Min. du St Ev.).
A Metz.

LETTRES INÉDITES DE PLUSIEURS PRÉLATS,

RELATIVES AUX CONVERSIONS DE CALVINISTES SOUS LOUIS XIV,

publiées par le *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France, d'après un Ms. de la Bibl. du Louvre. (Suite.)

Voici les lettres de MM. les évêques de Lodève, de Montpellier et de Mirepoix, que nous avions annoncées. Ces trois prélats ne restent pas en arrière de leur collègue l'archevêque de Narbonne, dont nous avons donné les quatre lettres édifiantes :

LETTRE DE CHAMBONAS (1), ÉVÊQUE DE LODÈVE, A NOAILLES.

« A Lodève, 29 juillet 1684.

« ... Je conviens avec vous que la condamnation des ministres, leur interdiction et la démolition des temples est le plus seur moyen d'humilier leur religion et de la finir en France. Il n'y a qu'à laisser faire au roy, qui est conduit par l'esprit de Dieu, et avec un peu de temps

(1) Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, occupa le siége de Lodève de 1671 à 1690, puis celui de Viviers, de 1690 à 1714, époque de sa mort. Voyez Saint-Simon, chap. CCCXL.

nous aurons la consolation de ne voir qu'un autel dans l'Estat. Cependant il ne faut pas négliger de punir les fautes de ceux qui sont des consistoires. J'en ay eu encore deux familles complettes depuis peu de jours, sur un procez au sujet d'un enfant rebatisé au temple; la sage-femme catholique l'ayant batisé dans sa naissance, le croyant prêt à mourir. Je n'ay pu prouver encore que le ministre eut su ce premier batesme...

« C'est un malheur que vous ne puissiés rien faire pour ce pauvre Raymond, qui est un si bon sujet et veut se convertir. Je conçois que vous ne vous meslés point de disposer des employs de la compagnie de M. le duc du Mayne, mais peut-estre ne seroit-il pas impossible que vous fournissiez à quelqu'un le moyen de se mesler utilement de l'y placer. Il pourroit donner pour cela une bonne partie de l'argent. Et si ce moyen n'est pas praticable, n'y auroit-il rien où l'employer? Il implore votre charité, et je suis, Monsieur, avec respect, tout à vous.»

LETTRE DE CHARLES DE PRADEL, ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

« De Montpellier, ce 22 mai 1685.

« Vous eustes la bonté, Monsieur, de vous employer auprès du roy pour faire obtenir une pension de six cents livres à Mademoiselle de Nancrest (??) qui se fit catholique cet hiver passé. Maintenant, Monsieur, son aisnée est en estat, à l'exemple de sa sœur, de faire son abjuration; mais comme elle souhaiteroit une pareille pension de Sa Majesté, j'ay creu que vous approuveriés que je m'adressasse à vous une seconde fois pour obtenir cette grâce. J'espère avec le temps que M. son frère prendra le mesme parti. Ce sera une consolation bien grande pour vous, Monsieur, d'avoir contribué si efficacement à la conversion d'une famille considérable dans cette province, comme vous verrés par le mémoire que je me done l'honeur de vous envoyer. Permettés de me servir de cette occasion pour vous assurer toujours qu'on ne peut pas estre avec plus de passion et de respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

LETTRE DE PIERRE DE LA BROUE (OU DE LA BRUE), ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

« A Mazerettes, le 22 août 1685.

« Le zèle que je sais que vous avez pour la religion, Monsieur, me fait prendre la liberté de vous proposer un moyen de convertir M. le vicomte de Loran (?) qui est, comme vous savez, de la maison de Mi-

repoix, et le seul seigneur huguenot de tout ces pays-ci. Je croy que si le roy lui faisoit l'honneur de luy escrire une lettre meslée d'honnestetés et de menaces et que M. l'intendant et moy nous ménageassions l'effet de cette lettre, car je n'ozerois pas vous supplier de vous en mesler, nous le pourrions convertir. Cependant ce seroit là un des plus grands coups que nous puissions frapper, car il est certain que son nom seul retient, outre tous ses vassaux qui sont en assez grand nombre, la plupart des huguenots de mon diocèse et de tout le pays de Foix. M. le marquis de Toiras est de ses parents et de ses amis, ce que je prends la liberté de vous dire, Monsieur, parce qu'il ne serait pas hors de propos qu'il luy escrivit de son costé pour augmenter sa peur, et surtout à l'égard de M. son fils aisné qui a servi auprès de M. le marquis de Toiras et dont ce père est idolâtre. Je ne vous parle plus de la prière que je vous avois faite en faveur de mon frère, de peur de vous importuner, mais j'espère que vous aurez eu la bonté de vous en souvenir. Je me réjouis par avance de tout le bien que vous venez faire au milieu de nous et m'offre à vous pour un de vos missionnaires, quoyque je reconnaisse que ceux qui frappent fassent bien plus d'effet que ceux qui parlent. Je suis avec le respect que je dois, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

LETTRES DE DANIEL DE COSNAC, ÉVÊQUE DE VALENCE.

Maintenant, voici les lettres de Daniel de Cosnac, tirées, comme les précédentes, de la correspondance du maréchal de Noailles (Mss. de la Bibl. du Louvre), tomes 3, 5 et 6. Elles sont autographes et au nombre de onze. L'éditeur des Mémoires de Cosnac, récemment publiés par la *Société de l'Histoire de France*, n'en avait pas eu connaissance. Elles viennent confirmer et développer ce que l'évêque de Valence dit d'une époque sur laquelle il a glissé fort rapidement, quoiqu'il n'ait point dissimulé les efforts qu'il fit pour extirper le calvinisme dans l'étendue de son diocèse.

« Quand je fus nommé évêque de Valence et de Die, dit-il (t. I, p. 430), j'avois agi pour inquiéter les huguenots qui avoient pendant plusieurs années rendu leur religion pretendue bien plus considérable et plus avantageuse que l'édit de Nantes ne l'avoit souffert. Je m'y appliquai avec tant de succès, par le secours de Sa Majesté, qu'avant que l'édit de Nantes fut révoqué, j'avois entièrement fait détruire leurs prêches et fait faire des conversions par plus de trente mille hommes dont plus de la moitié a heureusement persévéré dans la religion. »

Nous allons donner les lettres plus caractéristiques et nous citerons les traits les plus saillants des autres.

« MONSIEUR,

« Je vous demande la démolition du temple de la Bastie de Crussol, de la part de Dieu, pour le bien du service du Roy, pour l'intérest de la justice. Ce temple se trouve si fatalement situé qu'il fait lui seul restablir et subsister tous les temples qui ont esté démolis par vos ordres, et vous rendez l'exercice à tous les lieux qui en ont esté privés d'une manière qui leur est aussi commode que s'ils estoient encore tous subsistans. Le peuple de la Bastie a esté le premier rebelle aux édits du Roy, et mon diocèse ayant esté sans doupte le plus criminel se trouve le moins puni, n'ayant veu que la destruction de deux temples dans l'espace de douze lieux (lieues), au lieu que celui de Viviers en a veu tomber sept en trois lieux de pays. Seroit-il possible, Monsieur, que ces raisons ne vous parussent pas bonnes, et que vous puissiés me refuser ce dixiesme temple qui dépend uniquement de vostre volonté? Tout le monde sçait l'attachement que j'ai pour vostre personne; MM. d'Aguesseau et de Saint-Ruff (Saint-Ruch) conviennent de la justice de ma très-humble prière, et vous, Monsieur, ne pouvez jamais accorder une grâce à personne qui soit avec plus de respect que je suis,

« Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DANIEL DE COSNAC. »

« 30 octobre 1683. »

—

« A Desagnes, le 4 décembre 1683.

« MONSIEUR,

« J'ai creu que je ne pouvois faire rien de plus utile pour la gloire de Dieu et pour le service du Roy que de visiter les paroisses qui sont de mon diocèse dans le Vivarais, dans un temps où il paroît que Dieu verse plus abondamment ses graces que partout alheurs; j'ai arresté dans ce lieu comme estant un des plus considérables par le nom de ville qu'on lui donne, par sa situation, par le nombre des huguenots, par un temple et par les mouvements qui s'estoient passés dans ces derniers troubles. J'ai trouvé ces peuples si touchés des instructions qu'on leur a données, que j'ai eu la satisfaction de recevoir tout ce qui restoit de chefs de famille et généralement tout le monde, à

l'exception de trois ou quatre femmes dont les maris n'ont mesme répondu. Le zèle de ces nouveaux convertis m'a paru digne d'admiration et d'estre exaucés dans la grâce qu'ils demandent au Roy. Je prens la liberté de vous adresser leur requeste. Elle est de leur fasson, sans y avoir esté excités que par les vérités de l'Evangile qu'on leur a preschée, et par la vénération et la fidélité qu'on leur a inspiré qu'ils doivent avoir pour le Roy. Ces deux motifs de leur demande sont trop justes pour manquer de succès. J'ose vous asseurer qu'il me paroit nécessaire dans l'estat où se trouvent les affaires de religion ; il n'y a point de lieu plus délicat que celui-cy, et veu les choses qui s'y sont passées, il y a de quoy s'estonner que ce temple ait esté espargné. La providence l'a permis de sorte affin qu'il fut détruit par une voye aussi singulière que celle qui se présente. Je n'ajouterai rien à cela. Je connois vostre zèle pour ce qui regarde le service du Roy et suis avec tout le respect possible, etc... »

—

« A Valence, le 18 décembre 1683.

« Quelques grands et quelques considérables que soient les soings que vous avés la bonté de prendre pour la démolition du temple de Desaignes, je ne suis pas en peine, Monsieur, de les payer autant qu'ils méritent de l'estre. Vous servés Dieu et le Roy qui sont deux maistres justes, puissants et qui connoissent vostre cœur; mais, Monsieur, le moyen que je puisse reconoitre tous les bons offices que vous m'avés rendus auprès du Roy ! Je suis tout plein de bonnes intentions. Que puis-je faire? Je m'engage déjà à faire un bon usage de ces bons offices au cas qu'ils produisent quelque effect et de n'employer jamais la bonté du Roy que pour le service de Dieu et le sien, et pour vous, Monsieur, prières, vœux, bénédictions, éloges, je metrai tout en usage pour vous persuader que je suis avec toute la reconnoissance tout l'attachement et tout le respect possible, etc.

« Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« DANIEL DE COSNAC. »

—

« Il ne tiendra pas à mes soins, Monsieur, que je ne rande à monsieur le chevalier, votre frère, le petit service que vous désirez de moy. Il n'i a rien que je ne veuille faire pour vous; je vous randrai conte du

succès que j'aurai. Les troupes qui ont passé le cartier d'hyver et diverses levées qui ont esté faites en ces provinces, ont enlevé tout ce qu'il y avoit de melheur et de bonne volonté ; mais je n'oublirai rien pour réussir en tout ce que je croirai qui pourra vous plaire.

« Je ne sçaurois assés vous randre graces, Monsieur, des bontés que vous avés eu pour le chevalier de Cosnac ; s'il avait un employ où il ne falut que payer de sa personne, je serois bien assuré qu'il serviroit le Roy d'une manière dont vous seriés satisfait ; mais il a besoing du secours de ses parans, qui peut-être ne seront pas en estat d'ayder à la bonne volonté qu'il a. J'ai fait de ma part ce que j'ai peu pour luy et au delà de ce qu'il pouvoit raisonnablement espérer d'une personne qui a employé tout ce qu'il avoit pour les conversions et pour l'establissement d'un hospital général que je viens de faire dans cette ville ; de sorte qu'ayant tout donné pour Dieu, il m'a fallu emprunter pour le service du Roy. Je vous supplie, Monsieur, de lui continuer vostre protection, sans laquelle luy et moy convenons qu'il ne pouroit subsister. Je lui vois des sentiments qui me persuadent qu'il ne s'en rendra pas indigne. Pour moy, je ne le considérerai ni ne l'aimeray qu'autant qu'il servira bien le Roy et qu'il sera avec la même reconnoissance, attachement et respect que je suis, etc... »

« A Valence, le 25 mars 1684. »

—

« A Valence, le 19 avril 1685.

« MONSIEUR,

« J'ai promis à M. du Moular, gentilhomme du Pousin, en Vivarais, qui a fait abjuration de l'hérésie de Calvin entre mes mains, de vous supplier de lui vouloir bien accorder vostre protection pour lui faire obtenir la chatelenie dudit Pousin, qui a esté possédée par ses devanciers et en dernier lieu par son oncle. Il peut d'autant mieux espérer cette grâce qu'il se trouve celui de tous ceux qui peuvent la prétendre le plus capable de servir Sa Majesté, ayant esté officier d'infanterie pendant plusieurs années, et ayant perdu trois de ses frères dans le service, et donné lui-mesme, dans les derniers troubles qui sont arivés dans ces provinces, des marques de sa fidélité, ayant esté toujours inséparablement ataché au service du Roy et contenu les autres dans leur debvoir. Je doibs ajouter, Monsieur, que sa conversion faira de très bons effects dans ceste contrée, estant le premier du consistoire

et accrédité parmi les religionnaires. Cette charge de chatelain est vacante depuis longtemps et mise aux parties casuelles. Ce gentilhomme espère par vostre protection qu'il pourra du moins obtenir pour lui la préférance sur ceux qui voudroient l'acheter, m'ayant dit que vous aviés eu la bonté de le lui faire espérer après sa conversion. Je vous suplie d'agréer que je joigne mes très humbles supplications aux siennes, et que je vous assure que personne ne sçauroit jamais estre avec plus d'attachement et de respect que je suis, Monsieur, etc...

« DANIEL DE COSNAC. »

« Vous serés bien ayse d'apprendre que, de quatorze mille huguenots que j'avois dans le Vivarais, il n'en reste plus qu'environ deux mille. »

—

« MONSIEUR,

« La manière généreuse et obligeante dont il vous a pleu de recevoir la très humble prière que je vous ai faite de la part de M. du Moulard, nouveau converti, m'oblige de vous dire que toutes ses prétantions consistent à pouvoir estre establi dans la chatelainie du Ponsin. Comme il est sans doute de tous ceux qui y peuvent prétendre celui qui peut mieux remplir cette charge et servir plus utilement le Roy, il vous suplie de vouloir faire dire à M. Testu, trésorier des parties casuelles, de vouloir bien ne pas délivrer cette charge sans escouter ses offres. Cette grâce est, ce me semble, facile à obtenir, s'agissant de faire valoir cette charge. Je parts demain pour me rendre à l'assemblée du clergé. Je me propose une grande satisfaction de pouvoir vous asseurer que personne au monde ne sçaurait estre avec plus d'attachement et de respect que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

« DANIEL DE COSNAC. »

« A Valence, le 9 may 1685. »

—

C'est un bien triste et navrant tableau que celui de tous ces chefs du clergé, de ces ministres de la religion ravalant à l'envi leur caractère au rôle d'auxiliaires de la haute police, appelant le bras séculier en la personne du maréchal duc de Noailles, l'invoquant à mains jointes, le dirigeant. Quelle émulation *au service du Roy* et *pour la gloire de Dieu*, comme ils osent dire! Quelles lettres que celles de MM. de Lodève, de Montpellier et de Mirepoix, indiquant le taux des consciences en espèces sonnantes, en faveurs, grâces, emplois, pensions! demandant

que Sa Majesté fasse honneur aux engagements qu'ils ont pris envers les victimes tombées dans ces piéges de leurs pieux tentateurs! Et cette maxime épiscopale, mais moins évangélique apparemment : *Je m'offre à vous pour un de vos missionnaires* (missions à grosses bottes de maréchal de France!), *quoyque je reconnoisse que ceux qui frappent fassent bien plus d'effet que ceux qui parlent.* Que dire de la première lettre de Cosnac, qu'on peut traduire par cette phrase-ci : *Encore un petit temple à démolir, pour l'amour de Dieu, s'il vous plaît !* — La seconde montre ce comble d'habileté, d'avoir amené les réformés de Desaignes à demander eux-mêmes la destruction de leur temple; du moins notre prélat présente l'affaire sous cette couleur et fait valoir cette *voye singulière.* — Dans la troisième, il n'est presque question que des *bons offices* que M. de Noailles a daigné lui rendre *auprès du Roy* et qu'il ne sait comment *reconnoître.* N'est-ce pas un bout de l'oreille qui passe? — Dans la quatrième, que nous n'avons pas donnée, la ferveur déborde. « La prudence de M. d'Aguesseau, dit-il, ne résistera pas à ma vivacité (il s'agit toujours de la démolition du temple de Desaignes, obtenue en principe mais non encore accomplie)... La semaine ne se passera pas sans que je voye les fondements de ce temple... Vous n'aurez assurément pas tant de joye de voir soixante-quinze temples abbattus que j'ai la douleur d'en voir encore trente-sept qui subsistent. J'espère pourtant tout de la piété du Roy... Quelle illustre vie pour le monde et pour l'éternité!... » — La cinquième et la sixième, que nous avons également omises, ont encore trait à ce pauvre temple de Desaignes, car il paraît que M. d'Aguesseau a résisté à la vivacité de l'évêque, et l'on trouvera pour le moins surprenant qu'il faille tant d'instances du digne prélat pour obtenir une démolition qu'il a présentée comme souhaitée par les parties intéressées elles-mêmes. Il brûle d'impatience de voir arriver l'*arrest* et se lamente du retardement qu'il souffre. Enfin ce bienheureux arrest arrive, et la lettre du 7 mars 1684 est une effusion de gratitude : « *Le dernier temple, dans le lieu le plus considérable de la contrée,* » est tombé (1) et l'exercice de la R. P. R. est interdit ! — Par la septième, nous voyons que toute cette besogne des conversions et des pétitions pour la destruction des temples ne s'est point faite *gratis pro Deo*, sans bourse délier. Si de pareils succès rapportaient, ils coûtaient aussi, et Cosnac, qui sait à quoi s'en tenir, nous dit avoir *employé tout ce qu'il avoit pour les conversions et pour l'établissement d'un hôpital général;* il en est réduit aux emprunts. Aussi demande-t-il à M. le gouverneur sa protection pour pourvoir M. le chevalier de Cosnac de quelque employ lucratif. De son côté, il est tout au service de M. le chevalier, frère de M. le gouverneur, que celui-ci lui a recommandé. Echange de bons procédés bien naturel entre gens qui s'entendent si bien. — Le *post-scriptum* de la huitième lettre (du 4 janvier 1685) est ainsi conçu :

« Le zèle que vous avez pour la religion et les secours considérables que nous recevons de vostre piété me persuade que vous serés bien ayse d'aprendre que les conversions continuent dans le Vivarais;

(1) Les protestants de La Bastie de Crussol, dont il est question dans la première des lettres de Cosnac, et ceux de Desaignes, réduits depuis la restauration du culte en 1802 à célébrer leurs exercices religieux *en plein air*, comme au temps des persécutions, ont enfin relevé leurs temples vers 1820; tous deux, si nous ne nous trompons, sur les anciennes fondations qui subsistaient encore.

le seigneur de Saint-Cierge est fort zélé, et si vous aviez la bonté de le maintenir pendant ce semestre dans la province, j'en espérerois retirer de grands fruits. »

Voilà un M. de Saint-Cierge qui porte véritablement un nom de circonstance !

Les deux suivantes, que nous avons reproduites, ont pour objet la récompense honnête sollicitée par un nouveau converti, M. du Moulard, qui est fort épris d'une châtelenie de famille, et qui la mérite, étant une conquête d'assez grande importance. — Enfin, la onzième et dernière, écrite huit mois plus tard, est la première que Cosnac adresse au duc de Noailles lorsqu'il vient d'arriver dans son archevêché d'Aix. Il a, lui aussi, obtenu *sa châtelenie*, et il proteste de sa reconnaissance, de son dévouement. Comme cette lettre ne touche pas aux affaires de la religion, nous la laissons de côté.

Tels sont ces documents, instructifs sans doute, mais bien affligeants pour la charité ecclésiastique (1) et pour la dignité humaine. La correspondance épiscopale n'est pas précisément, on en conviendra, un cours de morale (2). Elle met à nu le zèle prétendu chrétien et royaliste, c'est-à-dire les manœuvres de toute sorte à l'aide desquelles messieurs les prélats et messieurs les courtisans s'empressaient de complaire à leurs seigneurs et maîtres des cours de Rome et de Versailles. Elle justifie les sévères paroles déjà citées de Saint-Simon et fait comprendre jusqu'à un certain point comment le dévot monarque, ainsi circonvenu et endoctriné, a pu être induit à croire à cette conversion générale qu'on lui représentait comme graduellement opérée et déjà achevée en fait, quand il signait l'Edit de révocation. En même temps, combien elle nous fait sentir vivement l'antique vérité renfermée dans ces deux admirables vers de l'auteur de *Phèdre :*

Détestables flatteurs, présent le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste !

Qui produisit en effet cet incroyable et désastreux aveuglement d'un grand roi? qui lui prépara de tardifs et cuisants regrets, si ce n'est la basse adulation, la flatterie combinée de la cour et de l'Eglise (3)? Aussi est-ce bien à ces perfides imposteurs que s'adressèrent les plaintes amères échappées au malheureux roi sur la fin de ses jours.

On sait que plusieurs passages de la tragédie d'*Esther*, représentée à Saint-Cyr en 1689, ont été considérés comme des allusions formelles à la révocation de l'Edit de Nantes, notamment le discours d'Esther :

O Dieu, confonds l'audace et l'imposture !
Ces Juifs, dont vous voulez délivrer la nature, etc...

On a reconnu Louvois dans ce vers:

Un ministre ennemi de votre propre gloire...

(1) Je *suppose* qu'un *moine* est toujours charitable, dit le bonhomme La Fontaine (Fable III, liv. VII).

(2) Il faut encore savoir gré aux évêques de Grenoble et de Saint-Pons, les seuls qui aient eu la pudeur de réclamer, en 1686, contre les violences d'une soldatesque brutale qui ne connaissait que l'exécution de sa consigne, laquelle portait qu'il fallait *faire communier de gré ou de force...* Voilà où l'on en était venu, et deux évêques à peine s'élevèrent contre l'impiété de ces conversions et de ces communions forcées !

(3) Elle fut tout à la fois cause et effet, ainsi que nous le disons plus bas.

On peut faire une application semblable de cette stance du chœur (Acte III, scène III), qui exhorte les rois à se tenir en garde contre la calomnie :

La fraude adroite et subtile
Sème de fleurs son chemin :
Mais sur ses pas vient enfin
Le repentir inutile.

Racine le fils, dans ses mémoires, ne disconvient pas que son père ait, en cette circonstance, « suivi l'exemple des anciens, dont les tragédies ont souvent rapport aux événements du temps, » et l'on a conservé des couplets de l'époque où il est dit :

Sous le nom d'Aman le cruel
Louvois est peint au naturel...
. . . .
La persécution des Juifs
De nos huguenots fugitifs
Est une vive ressemblance... (1)

On est vraiment étonné de la hardiesse avec laquelle le grand poëte éleva la voix pour parler le langage de la vérité et prendre la défense des opprimés en présence du monarque oppresseur. « Dans un temps où le grand Arnauld était accusé d'une coupable témérité pour avoir avancé que le roi pouvoit être trompé, il ne craignoit pas, remarque un de ses commentateurs, de dire à ce roi devant toute sa cour :

On peut des plus grands rois surpendre la justice.

Et lorsque le fatal édit qui révoquait celui de son aïeul remplissait la France de désolation, il osait faire entendre ce vers à Louis XIV :

Et le roi trop crédule a signé cet édit.

On prétend pourtant aujourd'hui que la révocation de l'Edit de Nantes, ce *miracle du règne,* fut unanimement approuvée de tous, même des meilleurs esprits, en un mot, on veut y voir l'*erreur du siècle.* Il n'est que trop vrai que quelques beaux génies, Bossuet, Madame de Sévigné, La Bruyère (2), La Fontaine (3), ont eu le malheur de brûler plus ou moins d'encens en l'honneur du *vainqueur de l'hérésie ;* mais, on a beau dire, ce concert de louanges était plus ou moins factice et de convention ou d'entraînement officiel. Il en est qui surent y résister ou qui furent bientôt désabusés ; il en est, rappelons-le à leur honneur, qui se turent ou osèrent exprimer leur blâme, comme Racine et le maréchal de Vauban. Christine de Suède, qui avait abjuré le protestantisme, désapprouva aussi la révocation, au point de vue politique, dans une lettre qui fut rendue publique. Mais quand même il ne se serait trouvé aucune exception, quand nulle voix n'aurait plaidé la cause de l'humanité et de l'intérêt national, l'aberration générale, la complicité de tous les panégyristes contemporains ne saurait absoudre un roi comme Louis XIV. Il était tenu, de par son génie, de s'élever au-dessus de l'opinion. N'est-ce pas lui, d'ail-

(1) L'auteur de ces couplets était le baron de Breteuil.

(2) *V.* une ligne du ch. X des *Caractères*, publiés en 1687.

(3) *V.* son discours de réception à l'Académie, du 2 mai 1684, et deux vers d'une lettre à M. de Bourepaux, du 28 janvier 1687. Racine lui-même avait payé au monarque tribut de *fumée académique*, mais il sut racheter ensuite, comme on le voit, cette faiblesse.

leurs, qui créait l'opinion, et s'il a été fourvoyé par elle, ne l'avait-il pas fourvoyée lui-même, en préludant de longue main à la consommation de son entreprise insensée par trente années de mesures vexatoires et oppressives dirigées contre ses sujets calvinistes, au mépris de la foi jurée (1)? Le petit-fils de Henri IV doit donc porter devant l'histoire la peine de son orgueil et de son aveuglement, et si ce qu'il a fait de grand glorifie son nom, il est juste que le mal qu'il a commis lui soit imputé et demeure en exemple pour la postérité. A chacun selon ses œuvres. — *C. R.*

SONNET DE L'ÉPOQUE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

(Communication particulière.)

Voici encore un sonnet que nous ne citerions pas pour le mérite de la poésie ni pour celui de la difficulté vaincue. Mais, trouvé parmi les papiers d'une famille descendant de réfugiés, nous le donnons comme un échantillon de ces nombreuses reliques domestiques qui témoignent des sentiments qui animaient nos ancêtres au milieu des persécutions. C'est une de ces méditations auxquelles un prisonnier employait les pesants loisirs de la captivité. « Que trouveray-je au ciel, dit-il, moy qu'aux cachots l'on place?» Et comme les vers sont en dialogue, l'écho, répétant la dernière syllabe, lui répond, en s'appuyant sur un texte de l'Ecriture (Jean XIV, 2), qu'au ciel il trouvera *place*. Ainsi se marque, même dans un jeu d'esprit, la foi consolatrice des protestants opprimés.

Tout ce que nous savons de l'auteur de ce sonnet, c'est qu'il se nommait *P. L. Naudin*, et qu'il était de Sedan, manufacturier en draps. Deux Français de ce nom, originaires de Sedan, arrivèrent en Hollande à la fin du dix-septième siècle, l'un d'eux, Jean Naudin, avait pour épouse Marthe de Bar, dont les parents, également réfugiés, habitaient La Haye. L'autre, Pierre Naudin, est porté au registre de l'église wallonne d'Amsterdam comme y ayant été inscrit le 5 septembre 1700. Les vers qu'on va lire sont datés de 1689.

L'ÉCHO DE L'ÉGLISE AFFLIGÉE.

L'ÉGLISE.	L'ÉCHO.	
Que trouveray-je en Dieu, nonobstant mā disgrâce?	Grâce.	Héb. 4. 16.
Que feray-je pour voir mes péchez abolis?	Lis.	Jean 5. 39.
Nomme la fleur qui rend nos saints lieux démolis?	Lys.	
Que dit le Dieu des temps à ce cruel espace?	Passe.	Apoc. 9. 12.

(1) Le 21 mai 1652, à sa majorité, le roi rend une déclaration portant confirmation de l'Edit de Nantes. Dès le 28 août 1656, *sans s'arrêter à cette déclaration*, est-il dit dans l'arrêt du conseil, il interdit aux huguenots l'admission aux charges de consuls de la ville de Montpellier et autres dépendantes d'icelles. Ainsi débute le système de restriction des droits dont jouissaient les reformes jusqu'à cette législation à la fois odieuse et ridicule, dont on peut voir les monuments énumérés ou cités textuellement dans l'*Hist. de l'Edit de Nantes* (t. III), et l'*Hist. des églises du Désert* (t. I), pièces justificatives.

Que verray-je en celuy qui mes péchez efface?	Face.	Ps. 17. 15.
Comment ont nom mes jours en mes cuisants ennuys?	Nuits.	Jean 9. 4.
Nomme le lieu de ceux qui m'ostent mes appuys.	Puits.	Apoc. 9. 2.
Que trouveray-je au ciel, moy qu'aux cachots on place?	Place.	Jean 14. 2.
Nomme l'endroit où tend mon âme en son transport.	Port.	Ps. 107. 30.
Nomme le Dieu qui sauve avec un grand effort.	Fort.	Ps. 50. 1.
Nomme-moy sans détour le lieu de ma souffrance.	France.	
Nomme celuy qui fait de maux un million.	Lion.	1 Tim. 4. 17.
Quel fruit nous reviendra de nostre patience?	Science.	2 Pierre 1. 6.
O Dieu, quel est l'object de ta compassion?	Sion.	Ps. 102. 14.

LES DEUX DERNIERS GALÉRIENS PROTESTANTS

DÉLIVRÉS EN 1774.

(Extrait d'un écrit de M. Eymar sur J.-J. Rousseau, pour servir de complément au chap. V du livre IV de l'*Hist. des Eglises du Désert.*)

« Il nous est difficile, dit l'auteur de l'*Histoire des Eglises du Désert* (T. II, p. 427), de découvrir d'une manière certaine l'époque de la sortie du dernier galérien protestant du bagne de Toulon. Nous nous sommes assurés seulement qu'à la fin de 1769, Alexandre Chambon, de Praules, en Vivarais, fut délivré par l'intervention du prince de Beauvau; ce protestant avait été condamné par l'intendant Bernage de Saint-Maurice, pour fait d'assemblées, en 1741 ; il avait 80 ans lorsqu'on lui accorda cette grâce tardive, après 27 ans passés au bagne (1). »

Il semblerait, d'après ce passage et l'indication de la table des matières, que Ch. Coquerel a considéré cet élargissement de Chambon, en 1769, comme la dernière sortie des galères. Cependant, plus loin, en parlant des dernières persécutions qui eurent lieu en Brie et de la dernière incarcération de pasteur, celle du ministre Broca, arrêté à Meaux en 1773, il signale (page 529) la délivrance, en 1774, de « deux confesseurs sur les galères, » due à l'intervention de Court de Gébelin. C'est une mention qu'il relève, chemin faisant, dans ses documents. Mais il a, sans nul doute, ignoré les circonstances du fait dont il s'agit; autrement, il en aurait parlé avec détail, et n'aurait pas manqué de le consigner dans son chapitre sur les derniers galériens du Désert, d'autant mieux que le nom du *philosophe de Genève* s'y trouve mêlé, et que cet épisode eût été ainsi un curieux pendant à mettre à côté de la piquante relation d'une visite faite, en 1764, au *patriarche de Fer-*

(1) L'expédition du brevet souffrit encore un délai d'une semaine, parce que M. l'Intendant était *en partie de chasse.* Qu'etait-ce, en effet, que quelques jours de supplice de plus ou de moins pour un condamné de la R. P. R., auprès des menus-plaisirs de M. l'Intendant!

ney par le galérien Chaumont, qui devait la liberté à son intercession auprès de M. de Choiseul (1).

C'est, en effet, dans les œuvres de J.-J. Rousseau, ou plutôt dans les pièces inédites du supplément de la grande édition donnée, en 1825, par Musset-Pathay, que se trouve ce récit intéressant, échappé aux studieuses recherches de Ch. Coquerel. Il fait partie d'un morceau intitulé : *Mes Visites à J.-J. Rousseau*, dont l'auteur mérite que nous disions d'abord quelques mots de lui. M. Eymar, tel est son nom, fils d'un riche négociant de Marseille et né en 1748, doit encore occuper une place dans la mémoire de quelques-uns de nos lecteurs ; car il a eu d'assez nombreuses relations avec Genève et avec Nîmes ; il a été membre de l'académie de cette dernière ville, et est mort dans ses environs, à Bellegarde, en 1822. Il raconte lui-même qu'étant, dans sa jeunesse, très porté à la dissipation, un ami lui avait fait lire les ouvrages de Rousseau, et que cette lecture, exerçant sur lui la plus heureuse influence, l'avait ramené dans les voies de la famille et d'une vie laborieuse. Il en avait gardé pour l'écrivain un sentiment de profonde gratitude en même temps que de vive admiration. De là le désir qu'il éprouva de voir et de connaître celui à qui il avait une telle obligation. Il vint donc tout exprès, en 1774, de Marseille à Paris, et grâce à une lettre de recommandation de son ancien instituteur, M. Julien Dentand, de Genève, pour un autre Genevois, M. Dandiran, ami et banquier de Rousseau, grâce aux moyens ingénieux d'introduction que lui suggéra celui-ci, il parvint à satisfaire son envie, et visita plusieurs fois le trop célèbre et malheureux philosophe à son cinquième étage de la rue Plâtrière. M. Eymar avait alors vingt-six ans. C'est du journal de ses visites, écrit quarante ans plus tard (en 1815), que nous extrayons l'épisode qui va suivre. Il faut dire ici que, peu de temps

(1) Voir (T. II, p. 425) la lettre du pasteur Théodore, de Genève, qui contient cette relation. La scène est d'un comique achevé et fort bien contée. M. de Voltaire s'y peint au naturel, avec cet esprit de malice impitoyable qui justifie bien la definition de *Satan français* que lui appliquait recemment un écrivain catholique. Tout en témoignant beaucoup de joie du succès de sa requête en faveur de Chaumont, et en se montrant heureux des sentiments de vive reconnaissance dont il recevait l'expression, il ne peut s'empêcher d'accueillir son protegé par ces paroles moitie bienveillantes, moitie satiriques : « Quoi! mon pauvre petit bonhomme (Chaumont etait « de très petite taille), on vous avait donc mis aux galères! Que voulait-on faire de vous? « Quelle conscience, de mettre à la chaine et d'envoyer ramer un homme qui n'avait commis « d'autre crime que de *prier Dieu en mauvais français* (il était de Genève)!! » Voilà bien le bon apôtre, tournant en plaisanterie même un acte de bienfaisance, qui ne lui avait coûte, disait-il, « qu'une lettre à M. de Choiseul; mais aussi c'est le seul galérien pour lequel il avait écrit et « oserait écrire. »

Quatre ans plus tard, le 23 mai 1768, « le seigneur de Ferney » écrivait à M. d'Argental cette lettre caracteristique : « J'édifie tous les habitants de mes terres et tous mes voisins en communiant. Le roi veut qu'on remplisse ses devoirs de chretiens : non-seulement je m'acquitte de mes devoirs, mais j'envoie mes domestiques catholiques régulièrement à l'église, et mes domestiques protestants régulièrement au temple ; je pensionne un maitre d'ecole pour enseigner le catechisme aux enfants. Je me fais lire publiquement l'*Histoire de l'Eglise* et les *Sermons* de Massillon à mes repas. » A cette même époque, il informait gravement M. le cure des plaintes auxquelles avaient donne lieu quelques desordres de cabaret dans sa paroisse, et l'invitait à « y mettre fin par ses remontrances et à inspirer le respect pour la religion et pour les mœurs. » Que dire d'une conduite, d'un ordre, d'une police aussi exemplaires! — Cruelle dérision de ce *singe de génie*, parodiant ainsi jusqu'à l'hypocrisie officielle de son temps et de tous les temps! Car on peut dire de cette hypocrisie ce qu'on a dit de l'envie :

Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.

avant d'entreprendre son voyage, notre jeune Marseillais avait adressé une lettre à Jean-Jacques, par laquelle il lui demandait de « s'intéresser au malheur de deux vieillards protestants qui, pour fait de leur religion, gémissaient encore sur les galères, et il le priait d'employer *son crédit auprès des grands* pour obtenir leur liberté. » Cette lettre était restée sans réponse.

Après une première visite, dont le prétexte avait été un cahier de musique à faire copier (on sait que Rousseau gagnait alors sa vie à ce travail manuel), M. Eymar, à qui il tardait de revoir l'objet de son naïf enthousiasme, nous raconte comment il passa quinze jours dans la plus grande impatience, allant tour à tour entretenir de ce qui était son unique pensée les personnes de sa connaissance, tantôt son ami Dandiran, tantôt le savant Court de Gébelin, « l'un des hommes les plus modestes, dit-il, et les plus estimables que j'aie connus de ma vie, et qui m'honora d'une affection toute particulière. » « Il prenait plaisir, ajoute-t-il, à m'entendre parler avec enthousiasme du philosophe de Genève, qu'il connaissait peu, mais qu'il estimait beaucoup, et il m'engageait à pousser, comme il disait, ma pointe auprès de lui. » C'est alors que lui vint l'idée de poursuivre l'œuvre de bienfaisance qui avait motivé la lettre dont nous venons de parler, en faveur de deux forçats protestants. Voici comment elle fut réalisée :

« L'œuvre charitable que j'avais en vue, dit M. Eymar, ne consistait à rien moins qu'à rendre à leurs familles ces infortunés et à briser les chaînes qu'ils portaient depuis trente-quatre ans. Le temps que j'avais alors de libre me parut ne pouvoir être mieux employé qu'à mettre à fin cette louable entreprise que je regardai d'ailleurs comme un acte épuratoire propre à me rendre moins indigne de communiquer avec l'éloquent apôtre de la bienfaisance et de la vertu, chez qui je devais me montrer dans peu de jours. Ce projet n'était pas nouveau dans ma tête; je l'avais formé avant de partir de Marseille, où je m'étais muni de toutes les notes et de tous les documents qui pouvaient le faire réussir. Dès mon arrivée à Paris, je m'en étais ouvert à M. Court de Gébelin, et je n'avais pas eu de peine à faire passer dans son âme toute l'ardeur dont la mienne était embrasée. A la proposition de rompre les fers de deux protestants, je le vis s'épanouir, s'attendrir et me demander la faveur d'associer ses travaux aux miens. « Mon ami, me dit-il, quel beau jour pour nous si le ciel couronne nos « efforts et nos espérances! Je suis à vos ordres la nuit et le jour; « nous irons à Versailles quand vous voudrez. » — « Il en est temps, « vins-je lui dire un matin (c'était le 4 ou le 5 de mai), partons de-« main pour Versailles. »

« Il y avait dans ce temps-là à Paris un homme très considéré, et avec qui M. Court, membre et coryphée, ainsi que lui, de la secte des économistes, était en liaison étroite. Cet homme était M. *Hurson*, ancien intendant de la marine à Toulon, et qui, dans ce poste s'était acquis une haute réputation de droiture et d'humanité. Comme les galères étaient du ressort de son administration, il avait eu de fréquentes occasions de connaître les protestants qui y avaient été condamnés pour cause de religion et d'observer leur honnêteté et leur conduite toujours irréprochable. Il s'était intéressé à leur sort, et en tout ce qui dépendait de lui, il en avait sensiblement adouci la rigueur. Bien plus, indigné des excès d'une barbare intolérance, dont il avait un si déplorable exemple sous les yeux, et prenant à tâche de les réparer, ce magistrat respectable avait employé son crédit auprès du ministre pour obtenir la grâce de ces pauvres gens, et chaque année de son intendance, il était parvenu à en faire sortir au moins deux des galères. Malheureusement, il en restait encore deux lorsqu'il quitta sa place, qui, probablement, avaient été oubliés par son successeur. C'était de ceux-là qu'il s'agissait.

« Nous n'eûmes rien de plus pressé, M. Court et moi, que de nous rendre chez M. Hurson. Il nous reçut fort bien, nous applaudit et nous encouragea. Il nous traça la marche que nous avions à suivre et il joignit à ses directions une lettre pour Versailles, qui fut remise le soir même, et qui nous fit obtenir de M. de Boyne, alors ministre de la marine, une audience pour le lendemain.

« Je portai la parole, et à peine eus-je dit un mot de ma demande que M. de Boyne s'écria : « Quoi ! des protestants encore aux galères ! « cela n'est pas possible ; vous vous trompez, Monsieur, et je suis cer- « tain qu'il n'y en a plus. » Je l'étais bien plus qu'il y en avait ; les notes dont j'étais porteur venaient d'être extraites du registre des chiourmes de Marseille ; je connaissais personnellement les deux hommes pour qui j'intercédais, et il n'y avait pas trois semaines que j'avais parlé à l'un des deux, dont mon père était la caution. Je ressentis néanmoins une secrète joie de la dénégation du ministre, et dès ce moment je ne doutai plus du triomphe de ma cause, puisque ma tâche n'était plus que d'administrer la preuve facile de la présence aux galères de mes clients. « Monseigneur, » dis-je à M. de Boyne, d'un ton ferme et respectueux, « je ne me trompe point ; non-seulement j'ai la « preuve écrite, mais encore je suis témoin oculaire de ce que j'avance.

« Il n'y a pas un mois que j'ai quitté les deux forçats, à l'existence des-
« quels votre Grandeur a peine à croire ; ils se nomment, l'un *Riaille*,
« et l'autre *Achard* ; ils ont tel âge ; ils sont depuis tel temps aux galères ;
« ils y ont été envoyés ensemble, et par un même arrêt du parlement de
« Grenoble, pour contravention aux ordonnances du roi sur les assem-
« blées religieuses. Au surplus, ajoutai-je, tous ces faits sont faciles à
« vérifier. » Le ministre, étonné, nous proposa sur-le-champ de passer aux bureaux de la marine ; nous l'y suivîmes, et l'inspection des registres ne tarda pas à le convaincre que je ne lui en avais point imposé. Une honnête rétractation de son démenti, et les assurances les plus positives de sa volonté de tout réparer furent l'agréable effet de cette découverte. Il prit en main ma requête ; il promit d'y faire droit sans délai, et nous donna rendez-vous chez lui dans trois ou quatre jours. Si jamais j'ai cru tenir une affaire par le bon bout, c'est sans doute en cette rencontre. Nous nous livrâmes, M. Court et moi, à la plus pure joie, et nous retournâmes à Paris, enchantés de M. de Boyne et de nos succès. Mais, ô fatalité imprévue ! le 10 de mai, Louis XV meurt ; Versailles est sens dessus dessous, et notre protecteur tombe et fuit disgracié, ainsi que tous les autres ministres.

« Ce coup de foudre nous fit ajourner et non perdre de vue notre projet. En partant je léguai à mon digne ami le soin de s'en occuper, et de renouer, quand il en serait temps, avec le nouveau ministre, la négociation que nous avions commencée sous de si heureux auspices avec l'ancien. Nous ne perdîmes rien à attendre. Ce nouveau ministre fut M. Turgot, et le succès de M. de Gébelin fut complet. Peu de temps après mon retour, il m'annonça que la grâce était accordée et signée, et que le brevet en serait expédié à Marseille dans trois ou quatre jours. Je courus sur-le-champ porter cette bonne nouvelle à mes deux vieillards. Mais quelle fut ma surprise ! Ils l'accueillirent avec la plus froide indifférence. Le dirai-je ? Je les vis regretter leurs fers et pleurer sur leur liberté. Ce phénomène paraîtra inconcevable ; en voici l'explication. Depuis plusieurs années, les galériens de cette classe, ces honnêtes criminels, jouissaient des plus grandes faveurs ; la bienveillance de l'intendant s'était étendue de proche en proche jusqu'au dernier subalterne ; on ne les confondait point avec les autres forçats ; ils exerçaient une profession lucrative, et, au moyen d'un cautionnement fourni par chacun d'eux, ils pouvaient, sans chaîne et sans garde, aller et venir librement dans la ville et même y avoir un

logement ; en un mot, ils ne portaient du galerien que le titre et la livrée. D'un autre côté, ils avaient perdu de vue, durant leur long esclavage, leur famille et leur pays ; leurs biens avaient éte confisqués, dilapidés ou vendus ; et désormais, sans état, sans amis et sans foyers, à quel sort devaient-ils s'attendre dans leur infirme vieillesse ? Que retrouvaient-ils en échange de l'aisance assurée qu'ils allaient perdre, si ce n'est l'abandon et peut-être la mendicité ? Tel était leur raisonnement. Tout en en sentant la justesse, je ne laissai pas de le combattre et de leur donner du courage. Peu de jours après, munis de leur congé, ils vinrent chez moi pour me remercier et me faire leurs adieux. Ils venaient de recevoir chacun un équipement complet, et mille francs en argent d'une caisse de bienfaisance établie depuis longtemps à Marseille par des réfugiés français et pour ces sortes de cas. Ce don généreux leur avait fait un peu oublier le sujet de leurs doléances, et ils partirent moins affligés du malheur, dont ils s'étaient montrés d'abord inconsolables, de se voir forcés d'être libres. »

—

Voici maintenant quelques observations que nous avons tenues en réserve, ne voulant pas couper notre extrait par des notes.

Les deux malheureux galeriens délivrés par les soins de M. Eymar figurent au rôle des forçats donné par Ch. Coquerel (T. I, p. 512), sous les numéros d'écrou 2340 et 2472. Les deux articles qui les concernent sont ainsi conçus :

2340.

13. *Antoine Riaille*, tailleur, du lieu d'Oste, diocèse de Die, en Dauphiné, condamné *à vie* par arrêt du parlement de Grenoble, le 26 février 1745, pour contravention aux édits du roi concernant la religion, âgé de 48 ans.

2472.

14. *Paul Achard*, cordonnier, du lieu de Châtillon, diocèse de Die, en Dauphiné, condamné *à vie* par arrêt du parlement de Grenoble, le 26 février 1745, pour avoir évité l'arrestation d'un ministre, âgé de 35 ans.

Nous rapprocherons des tristes détails qui terminent le récit de M. Eymar ce que rapporte Ch. Coquerel au sujet de la délivrance du galérien Chambon que nous avons déjà mentionnée. « Ce pauvre infortuné, écrivait le pasteur Teissier, de Marseille, à Paul Rabaut, le 26 juin 1769, ce pauvre infortuné, *à peine sent-il son bonheur à cause de son âge.* »

Ce que dit M. Eymar de l'adoucissement qui avait été apporté, depuis quelques années, à la position des condamnés pour cause de religion, est d'accord avec les détails donnés par Ch. Coquerel (T. II, p. 418). Il consistait en ce qu'on leur faisait grâce des bancs et des rames de la galère et on les laissait circuler dans l'enceinte du bagne. On leur permettait aussi, parfois, de gagner quelque argent. Appeler cela « *jouir des plus grandes faveurs*, » ainsi que le fait M. Eymar, c'est aller un peu trop loin et oublier un peu trop le fond des choses.

Comme Riaille et Achard, Chambon avait aussi reçu des églises, à sa sortie, un don de 1,000 livres, ou plutôt de 12 livres par mois. On subvenait ainsi, au moyen d'un fonds commun, au dénûment de ces malheureux, lors de leur libération. Mais nous ne trouvons pas de renseignements particuliers sur ce point. Ce qui est certain, c'est que « les galériens parvenaient très souvent à obtenir leur délivrance par l'influence de quelques sommes judicieusement adressées à des personnages influents, ou au centre du gouvernement, ou sur les lieux mêmes, » et que ces odieuses rançons de l'innocence vinrent s'ajouter à toutes les exactions et spoliations auxquelles les protestants du Désert furent en butte sous ce régime d'iniquités légales (1). (Ch. Coq., T. I, p. 479; T. II, p. 105 et suiv.) Et non-seulement l'élargissement des religionnaires s'achetait, mais même, ainsi qu'on va le voir, il se marchandait. C'était l'odieux ajouté à l'odieux.

Des secours d'argent furent collectés à diverses reprises parmi les fidèles du Désert, témoin une résolution touchante du colloque du haut Languedoc (18 août 1746), et une circulaire du pasteur Michel Viala aux églises de la haute Guyenne; des dons furent envoyés de Genève, de Lausanne, d'Amsterdam, de Middelbourg, témoin la rente viagère de 200 livres tournois accordée par celui d'Amsterdam, avec une première année en avance, à Madame Marie Durand, en 1772, à sa sortie de la tour d'Aigues-Mortes (2), et l'envoi par le consistoire de Middelbourg d'une somme de 2,000 livres affectée

(1) Cette nécessité d'acheter la tolérance fut cause que l'on agita à plusieurs reprises, parmi les églises des Basses-Cévennes, l'étrange projet d'une grande banque protestante ou caisse d'escompte pour les billets royaux, et aussi celui d'une capitation extraordinaire ou contribution des églises par tête. L'embarras des finances de la cour de Versailles et sans doute aussi le zèle intéressé de certains intrigants avaient fait surgir ces propositions que l'on est assez étonné de rencontrer, et que le bon sens des pasteurs Pierre Encontre et Paul Rabaut, aussi bien que les difficultés d'exécution, firent échouer. (V. Ch. Coq. T. II, p. 348, 379, 481.)

(2) On ne peut lire sans émotion tout ce qui concerne cette infortunée prisonnière, modèle de fidélité et de résignation dans sa captivité de trente-huit années à la Tour de Constance. Elle était fille d'un greffier consulaire et sœur du pasteur Pierre Durand, exécuté à Montpellier en 1732. Elle avait été, comme elle le mentionne elle-même, prise dans sa maison, au Bouchet, paroisse de Praules, « *par rapport au ministère de son frère*, » et en vertu d'une *lettre de cachet*, en 1730, étant âgée alors de trente-neuf ans. Délivrée à l'âge de *soixante-et-onze* ans, et rentrée en possession de la liberté de sa conscience et du foyer de sa pauvre maison du Bouchet, on la voit échangeant avec Paul Rabaut, « son très honoré pasteur et généreux bienfaiteur, » des lettres touchantes, remerciant avec effusion ses bienfaiteurs des pays étrangers, et pour dernier trait digne d'elle, faisant passer « quarante livres au pauvre Chambon, » celui même dont il a été question ci-dessus et dont les bras octogénaires venaient de quitter la chaîne du galérien. Il est consolant, dit Ch. Coquerel, de penser que ces deux vieillards purent enfin mourir en paix dans la profession de la foi du *Désert*. (T. II, p. 443.)

au rachat des forçats Raymond et Bonafous, en 1768. (Ch. Coq., T. II, p. 418 et 440.)

« Notre liberté, écrivait en 1755 Etienne Laborde, en annonçant sa libération et celle de son frère et d'un nommé Mercier, notre liberté nous coûte 1,000 écus, ce qui fait 1,000 livres pour chacun (somme fort importante pour l'époque); nous espérons que la sainte Providence nous fera trouver de bonnes âmes, afin que mon frère et moi puissions faire honneur à l'engagement que nous avons donné. Et comme nous sommes entièrement dépourvus d'argent et qu'il nous faut quitter cette ville avec nos habits de forçats, oserions-nous vous prier de parler aux personnes qu'il convient, afin qu'on exerce en notre faveur ce que vous sentez, vu notre situation. Je ne vous dis pas davantage, dans l'espérance que Dieu nous fera la grâce de vous aller embrasser dans sept à huit jours. » Ils venaient de passer six années sur les galères.

Le chapelain de Hollande, Delabroue, digne prédécesseur du généreux pasteur Marron, écrivait en mai 1759 : « L'affaire des galériens (Turges et Fabre) me coûte personnellement 400 livres... » « Autrefois, écrivait, en 1768, l'agent Lecointe à Paul Rabaut, on a donné 1,000 écus pour chacun; je le sais par des exemples, et aujourd'hui on se borne à la moitié. » Cet agent, qui agissait un peu de son chef, était sans doute du nombre de ces intermediaires trop officieux qui trouvaient leur profit dans le trafic en question.

La cupidité fiscale ne lâcha prise cependant qu'au dernier moment, comme l'atteste ce passage d'une lettre du pasteur Théodore, de Genève, datée de la même année 1768 : « On a écrit ici que l'offre pour les galériens n'a pas été trouvée suffisante. » (V. Ch. Coq., T. I, p. 439; T. II, p. 411 et suiv.)

Telle fut l'indigne exploitation à laquelle furent livrés, pour surcroît de misères, ces glorieux coupables, dont le crime était « d'avoir professé ouvertement la religion qu'ils croyaient la meilleure, » ainsi qu'il est dit dans un remarquable placet présenté, en 1764, au comte d'Eu, président des Etats du Languedoc, et que Ch. Coquerel cite d'après une copie écrite de la main de Rabaut Saint-Etienne. — *C. R.*

APERÇU STATISTIQUE

des populations protestantes soumises au gouvernement de la république française en 1801.

La pièce qui va suivre est un compte-rendu général de la situation du protestantisme sur toute l'étendue du territoire composant, au commencement de ce siècle, les Etats de la république française. Ainsi, par sa date, elle touche à

l'extrême limite du cadre de nos travaux et tire de cette circonstance même une utilité particulière. Elle faisait partie des documents dont s'entoura Portalis, lorsqu'il fut chargé par le premier consul Bonaparte de préparer une législation pour organiser les cultes protestants. Il fallait bien avant tout connaître à peu près ce qu'on avait à organiser, et ce n'était pas chose facile, du moins pour ce qui concernait le protestantisme français proprement dit. Une longue suite de persécutions avaient fait de ce corps, jadis si consistant, un ensemble d'éléments partout disséminés et à grand peine reliés entre eux. Il est bon de se reporter parfois à ces embarras d'une époque qui n'est pas encore bien loin de nous, pour mieux comprendre et apprécier le passé et le présent... *Tantæ molis erat...*

Nous avons jugé à propos de donner le morceau dans son entier. Bien que le dernier tiers soit en dehors de notre plan d'études, l'annexion momentanée de ces domaines d'outre-Rhin qui renferment tant de protestants est un fait qui appartient à notre histoire et dont il est intéressant de conserver le souvenir.

Nous ferons remarquer en dernier lieu que ce travail ne présente, ainsi que le dit son auteur en un endroit, qu'une œuvre exacte, mais *incomplète*, surtout sous le rapport des chiffres de population. Les opérations de dénombrement, même officielles, ne donnent jamais, quant aux protestants, que les résultats les plus fautifs, même aujourd'hui. A plus forte raison ne saurait-on voir dans le compte-rendu officieux ci-après que des données purement approximatives.

RECHERCHES SUR LA POPULATION PROTESTANTE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les réformés, les luthériens, et un très petit nombre d'autres communions chrétiennes acatholiques (*sic*) qui l'habitent, ne peuvent être bien connus qu'en les divisant en trois classes qui sont en effet très réelles et très distinctes.

1° Ceux de l'ancienne France, telle qu'elle était en 1685, et que Louis XIV proscrivit par la révocation de l'Edit de Nantes; ils sont tous réformés.

2° Ceux de l'Alsace, de la Lorraine et de quelques autres contrées limitrophes de l'Empire, qui ne furent pas compris dans la proscription générale, ou qui n'en ressentirent que partiellement les funestes effets. Dans cette classe, les réformés ne comptent que pour un neuvième, tout le reste étant luthérien.

Et 3° enfin, ceux que nos armes victorieuses ont réunis à la République, et qu'on trouve plus ou moins épars ou rassemblés dans les différentes cessions stipulées par la paix de Lunéville, ou par d'autres conventions antérieures ou postérieures. Les réformés y sont plus nombreux que les luthériens, et l'on y trouve quelques Eglises de mennonites et de moraves.

Première classe.

Elle est la plus considérable et la plus importante en réalité quoique peut-être la moindre en apparence, et elle offre la subdivision suivante, naturelle et nécessaire, relativement à sa position géographique et politique.

I. Les protestants épars et isolés en si petites fractions qu'il leur est impossible ni de former des Eglises, ni même de devenir les annexes d'aucun troupeau : ce qui les prive de toute liaison quelconque avec les pasteurs en exercice et les réduit à un culte domestique ou particulier.

Leur nombre est considérable, parce que l'esprit mercantile et manufacturier les a prodigieusement répandus, qu'il se trouve une infinité de villes, bourgs, paroisses et hameaux, où le temps et l'intolérance les ont réduits à ces faibles débris, et que l'expérience prouve qu'il n'est peut-être en France aucun arrondissement des justices de paix, qui n'en renferme quelques familles ou quelques individus.

En effet, sur 44,000 paroisses que contenait le royaume avant la révolution, il y en avait 3,000 qui jouissaient de la qualité d'Eglise ou d'annexe protestante : on pourrait en compter 30,000, entièrement et complétement catholiques : mais il s'en trouvait aussi 11,000 disséminées dans toute l'étendue de la France, où l'on voyait et où l'on voit encore depuis 1, 2 ou 3 individus jusqu'à 25, 35, et 45. Or, en réduisant à 7 personnes par paroisse le nombre des protestants qu'elles contiennent, on trouvera que le total de leur nombre doit s'élever à 77,000 âmes.

Je ne comprends point ici ceux de nos différentes colonies qui y sont, relativement aux catholiques, à peu près dans la même proportion qu'en France, et, me bornant à ceux de la métropole, j'affirme qu'on peut, sans exagérer, porter en compte, pour cette subdivision de la première classe des protestants de la République, au moins 77,000 âmes.

IIe Subdivision. Elle renferme les protestants de l'ancienne France, assez nombreux pour former des Eglises et des annexes, et qui en forment en effet; mais dans une telle position que ces annexes, et ces Eglises ne peuvent ni s'organiser en synode, ni se réunir à aucun de ceux qu'il y a.

Voici la liste de celles que je connais, qu'on doit regarder comme incomplète, parce que quelques autres ont échappé à ma mémoire ainsi qu'à mes recherches.

1° *Nantes*, département de la Loire-Inférieure, ayant un pasteur ou l'ayant eu.

2° *Mer et quelques annexes*, département du Loir-et-Cher, pouvant avoir un pasteur, mais n'ayant eu encore qu'un service partiel.

3° *Orléans* et quelques annexes, département du Loiret, ayant un pasteur.

4° Quelques communes de la *Beauce et du Dunois*, départements d'Eure-et-Loir et du Loiret, ayant un pasteur ou l'ayant eu.

5° *Sancerre*, département du Cher, ayant un pasteur.

6° *Paris* et peu d'annexes, n'a qu'un pasteur, mais il y en faudrait trois ou quatre, y ayant beaucoup de protestants.

7° *Meaux* et beaucoup d'annexes, départements de Seine-et-Marne et de l'Aisne, ayant un pasteur.

8° *Quelques communes de l'intérieur de la Champagne*, et éloignées de Meaux, ont eu un pasteur et probablement l'ont encore.

9° *Sedan* et quelques annexes, département des Ardennes, ayant un pasteur.

10° *Metz* et quelques annexes, département de la Moselle, n'ayant eu jusqu'ici que quelques visites pastorales, mais étant susceptibles d'avoir un pasteur à résidence.

11° *St-Quentin* et beaucoup d'annexes dans la Thiérache et en Picardie, département de l'Aisne et de la Somme, ayant eu un pasteur, sinon dans la ville, du moins à la campagne.

12° *Quelques communes du Cambrésis* et des frontières de la haute Picardie, départements du Nord et de la Somme, ayant un pasteur ou l'ayant eu.

13° *Quelques communes de la Bourgogne*, département de la Côte-d'Or, assez peuplées de protestants pour avoir un pasteur, quoique jusqu'ici elles n'aient pas même reçu de visites pastorales.

14° Besançon, département du Doubs, ayant un pasteur, principalement pour les Suisses de la fabrique d'horlogerie.

15° Lons-le-Saunier et quelques autres communes, département du Jura, n'ayant eu jusqu'à présent ni pasteur ni visites pastorales, mais assez peuplées de protestants pour en avoir un.

16° *Clermont*, département du Puy-de-Dôme et quelques annexes

éloignées, ayant eu un pasteur au commencement de la révolution.

17° *Lyon*, départements du Rhône et de la Loire, ayant eu deux pasteurs et à qui ce nombre est nécessaire.

On n'exagère point en portant à 20 le nombre de ces églises isolées, ou de ces arrondissements ecclésiastiques qui, presque tous ont des pasteurs, ou qui sont au moins dans le cas d'en avoir. Chacun d'eux (l'un portant l'autre), contient au moins 2,500 âmes, surtout à cause des églises de Paris et de Lyon, qui sont très populeuses, et par rapport au grand nombre d'annexes de plusieurs autres; ce qui compense la petite population de quelques-uns de ces 20 troupeaux; et, par conséquent, cette seconde subdivision de la première classe des protestants de la République offre un total de 50,000 *âmes*.

III. La 3e et dernière subdivision des protestants proscrits par la révocation de l'Edit de Nantes comprend toutes les églises de l'ancienne France organisées en colloques et en synodes provinciaux, et dont tous les pasteurs à résidence sont subordonnés à des autorités ecclésiastiques. Ces *synodes* sont au nombre de *quinze*, très inégaux, tant en étendue qu'en population, et en nombre de pasteurs; en voici la liste dressée par ordre géographique.

1° *Celui de Provence et Marseille*, dans le département des Bouches-du-Rhône, avec quelques annexes dans celui de Vaucluse; il ne renferme pas plus de 6,000 âmes et 3 ou 4 pasteurs dont le nombre devrait être porté à 5.

2° *Celui du Dauphiné* dans les départements de la Drôme, de l'Isère et d'une partie de ceux des Hautes-Alpes et de Vaucluse; il tient le second rang par la population; les protestants y étant au nombre d'environ 75,000 âmes, et y ayant 16 pasteurs; il en faudrait au moins 19.

3° *Celui du Vivarais et du Velay*, dans le département de l'Ardèche et une portion de celui de la Haute-Loire. Les protestants y sont au nombre d'environ 24,500, et il n'y a pas plus de 7 ou 8 pasteurs, tandis qu'il en faudrait 10.

4° *Celui des hautes Cévennes*, dans le département de la Lozère et du Gard : on y compte environ 37,500 âmes et 15 ou 16 pasteurs, mais l'aspérité du pays et l'écartement des communes et des hameaux en exigerait au moins 18.

5° *Celui des basses Cévennes et du Rouergue*, dans les départements de la Lozère, du Gard et d'une partie de l'Aveyron et de l'Hérault

en général c'est un pays industrieux, riche et peuplé quoique couvert de hautes montagnes; on y compte environ 44,000 protestants et 17 pasteurs; mais 20 y seraient nécessaires.

6° *Celui du bas Languedoc*, dans le département du Gard et de l'Hérault; il est le plus considérable de tous, et sa partie méridionale est commerçante, riche et peuplée; il renferme aussi la plus importante église de cette première classe de protestants. C'est celle de *Nîmes*, servie par 3 pasteurs et peuplée de 14,000 paroissiens : on compte dans ce synode environ 90,000 réformés et au moins 31 pasteurs.

7° *Celui du haut Languedoc*, comprenant le département du Tarn, et partie de ceux de l'Hérault, de l'Aude et de la Haute-Garonne : il contient environ 31,500 protestants, mais il n'a que 9 ou 10 pasteurs et il lui en faudrait au moins 13.

8° *Celui du Montalbanais et du Quercy*, dans les départements du Lot et de la Haute-Garonne, avec quelques annexes dans celui du Gers : il est peuplé de 12,500 âmes, servi par 4 pasteurs et il lui en faudrait un cinquième. Les villes et les autres communes mixtes de ce synode sont industrieuses et commerçantes.

9° *Celui du Comté de Foix et de Toulouse*, comprenant le département de l'Ariége et fort peu de celui de la Haute-Garonne. Il ne renferme que 14,000 réformés et 5 pasteurs et il lui en faudrait 2 de plus.

10° *Celui du Béarn*, dans le département des Basses-Pyrénées; il contient environ 15,500 réformés, quoiqu'il n'ait que 3 ou 4 pasteurs, tandis que la population et l'écartement de ses églises en exigerait 6.

11° *Celui du Périgord et de l'Agenois*, avec une église et des annexes en Gascogne; comprenant les départements de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, avec une petite partie de celui de la Gironde. Il a des églises considérables et est industrieux, commerçant, riche et peuplé. Les protestants y sont au nombre de 31,000 âmes servis par 11 pasteurs, mais il en faudrait bien 14.

12° *Celui de l'Angoumois et de la Saintonge, avec l'Ile d'Oléron et Bordeaux*, dans les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente-Supérieure et une petite partie de celui de la Gironde : ce synode a du commerce et de l'opulence, mais il ne renferme que 17,000 protestants, 10 pasteurs et 32 ou 33 temples ou maisons d'oraison. Il y faudrait 2 ministres de plus.

13° *Celui du pays d'Aunis et de l'île de Rhé,* dans le département de la Charente-Inférieure. Il est le plus petit de tous, mais son commerce le rend important; on n'y compte que 4,000 réformés sous la conduite de 2 pasteurs; il en faudrait un de plus.

14° *Celui du haut et bas Poitou,* dans le département des Deux-Sèvres et dans une partie de ceux de la Vienne et de la Vendée. On y compte environ 32,000 âmes, 24 arrondissements pour les assemblées religieuses et seulement 7 pasteurs, tandis qu'il en faudrait le double. On observe qu'il y a peu de protestants dans les villes, presque tous étant des campagnards, agriculteurs ou manufacturiers.

15° Enfin, *celui de la haute et basse Normandie,* dans les départements de la Seine-Inférieure et du Calvados et dans partie de ceux de l'Orne et de l'Eure. Il est étendu, commerçant, riche et peuplé : on y compte environ 50,000 âmes, quoiqu'il n'y ait que 7 ou 8 pasteurs : peut-être la cause de ce petit nombre doit-elle être attribuée au grand éloignement des pays qui les fournissent ; quoi qu'il en soit, 16 n'y seraient pas de trop.

Il est de fait, qu'en général les protestants des 4e, 5e, 6e et 7e synodes ont beaucoup de goût pour le service militaire, et que dans les 11e, 12e, 13e et 15e leur inclination est pour la marine; aussi ces derniers fournissent-ils quantité d'officiers et de matelots, et les premiers beaucoup de militaires de tous grades.

Il résulte du développement des trois subdivisions précédentes que la première classe de protestants de la république française, comprend 604,500 individus, et environ 168 pasteurs, tandis qu'il en faudrait de 215 à 220. Ainsi donc, dans l'état actuel, chaque arrondissement pastoral est composé, l'un portant l'autre, de 3,140 personnes, tandis que si toutes les églises étaient convenablement pourvues, il ne le serait que de 2,420.

Deuxième classe.

Elle est composée de protestants qui, de droit ou de fait, n'ont point été compris dans la révocation de l'Edit de Nantes, ou qui ne l'ont été que partiellement, et sans éprouver la plupart de ses funestes suites. Elle est répandue dans tous les départements limitrophes de l'empire, et, parmi les habitants de ces diverses contrées, les uns n'ont été réunis à la France que postérieurement aux lois proscriptices; d'autres y ont été soustraits par des traités positifs, et plusieurs en ont été plus

ou moins mis à l'abri par des considérations politiques, et à raison des égards dus à leurs précédents souverains. Ces diverses contrées offrent :

1° Toute la lisière du gouvernement de Metz, du Barrois et de la Lorraine, contiguë à l'Allemagne, ce qui comprend le bourg *de Sainte-Marie-aux-Mines*, église réformée du bailliage de Saint-Dié ; *Lixheim*, chef-lieu du bailliage, dont Louis XIV fit démolir le temple luthérien, sans pousser plus loin la persécution. *Le bailliage de Fénestrange*, composé de 20 communes, autrefois entièrement protestantes et dont la moitié l'est encore aujourd'hui. *Une portion* de la partie *de la principauté de Montbéliard* réunie à la Lorraine, longtemps avant la révolution, une partie *du comté de Saarwerden*, cédée et réunie au bailliage de Sarreguemines, et une partie de la seigneurie *d'Hanau-Lichtemberg*, incorporée au bailliage de Bitche. Il est certain que toutes ces contrées renferment des protestants et surtout des luthériens jouissant du culte privé, et même du culte public ; mais j'ai tout lieu de croire qu'il y en a aussi, quoiqu'en moindre quantité, dans la *prévôté de Jamets*, *la ville de Bouquenom* (1), *la seigneurie de Dordhal et le bailliage de Mezzig et de Sargaw* enclavé dans l'empire.

2° Les lisières de la Franche-Comté, contiguës à la Lorraine, à l'Alsace et à l'empire, et particulièrement le bailliage des Beaumes-les-Noues; on y trouve la *seigneurie d'Héricourt*, ayant une église réformée, celle *de Blamont* dont on a transporté le temple réformé dans un village voisin. Je présume qu'il y a aussi des protestants avec culte public ou privé dans les seigneuries de *Clémont*, de *Chatelot*, de *Grange* et de *Passavant*. Ces diverses terres cédées à la France par la maison de Würtemberg renferment 4 petites villes et 44 communes ou paroisses.

3° Enfin *l'Alsace* (non compris quelques enclaves qui relèvent de l'empire), cette province qui renferme les départements du Haut et du Bas-Rhin, est peuplée d'environ 520,000 âmes ; savoir : 337,000 catholiques, 165,000 luthériens et 18,000 réformés, ce qui fait 183,000 protestants pour ce troisième article, et en ne comptant que 17,000 ceux des deux premières, on a un total de deux cent mille protestants, pour la seconde classe, dont les réformés forment à peu près la neuvième ou la dixième partie.

A l'égard du nombre de pasteurs de cette seconde classe, il est petit

(1) Aujourd'hui *Saar-Union*.

en Lorraine et en Franche-Comté, mais très considérable en Alsace: on ne s'éloignera guère de la vérité en le supposant au moins égal à celui des ministres de la première, ce qui borne la population proportionnelle de leurs églises à un peu plus de mille individus chacune.

On sentira sans doute que, ne pouvant pas fournir sur cette classe les mêmes détails que sur la première, il faut les demander à Strasbourg, Colmar, Fénestrange et Blamont.

Troisième et dernière classe.

Elle renferme tous les protestants des pays conquis par nos armes ou cédés à la République par la paix de Lunéville ou par d'autres traités tant antérieurs que postérieurs. Ne connaissant pas même la totalité de ces nombreuses contrées, et ne pouvant d'ailleurs donner aucun détail sur celles qui me sont connues, il est essentiel de se les procurer sur les lieux et de ne considérer mon travail que comme une œuvre exacte, il est vrai, mais incomplète; enfin, comme un simple aperçu de ces divers pays disposés dans un ordre naturel et géographique.

Ces pays sont: 1° *La république de Genève* dans le département du Léman; son territoire, qui n'a guère plus de six lieues carrées, renferme, outre les paroisses de la ville, onze communes campagnardes et quelques villages; 28,600 âmes forment la population de la cité et 12,000 celle de ces communes, ce qui fait 40,000 individus, pour toute la République, tous réformés, à l'exception de 8 à 900 catholiques.

2° La portion de *l'évèché de Bâle*, cédée par ce prélat souverain, dont une partie appartenait à l'Allemagne et l'autre à la Suisse: elle forme presque en entier le département du Mont-Terrible; tout ce pays est mixte, mais la partie allemande a beaucoup plus de catholiques que de réformés, et la partie suisse beaucoup plus de réformés que de catholiques, comme la seigneurie de l'Erguel peuplée de 7,000 âmes, et la ville de Bienne toute réformée; les principales églises catholiques de ces deux parties de l'évêché, sont à *Porentruy*, capitale, *Bienne*, *Saint-Imier*, *Bonneville*, *Courtelary*, *Munster* et autres lieux.

3° *La ville et la portion de la principauté de Montbéliard*, terre immédiate de l'empire cédée par la maison de Wirtemberg. Elle est située entre l'Alsace, la Franche-Comté et l'évèché de Bâle. Avant que son souverain en eut cédé une partie aux rois de France, elle avait douze lieues de longueur sur dix de largeur, et elle était mixte comme aujourd'hui que les trois religions de l'Allemagne y sont exercées

comme à Montbéliard, sa capitale, qui seule a trois églises protestantes.

4° *La ville* et république de *Mulhausen* enclavée dans la Haute-Alsace. Elle comprend la ville de ce nom et quelques villages aux alentours formant un bailliage. *Mulhausen* renferme 4,000 habitants, presque tous de cette communion, et son bailliage a aussi peu de catholiques.

5° *La seigneurie de Tronceken*, dite Marche-de-Talsang, dans le Hunsdruck; elle est composée d'un bourg et de quinze villages où les catholiques et les luthériens jouissent du culte à *Talsang*, qui est son chef-lieu; la même église sert aux deux communions.

6° La partie allemande de *la seigneurie d'Hanau Lichtemberg*, restée à l'empire, frontière du bailliage de Bitche en Lorraine. Elle est composée d'une ville, de deux bourgs et de 55 villages, et les trois cultes y sont exercés, comme à *Neufreystadt* et ailleurs.

7° La partie allemande *du comté de Saarwerden* contigue au bailliage de Sarreguemines en Lorraine, et cédée par la maison de Nassau. C'est un pays mixte où l'on jouit de la liberté religieuse.

8° *Le comté de Saarbruck* et la seigneurie *d'Offweiller*, entre la Lorraine et le duché de Deux-Ponts cédés par la maison de Nassau. Le luthéranisme y est dominant et les trois cultes y son exercés; mais il y a beaucoup de catholiques. Les temples protestants sont à *Saarbruck*, capitale, *Offweiller*, *Saint-Jean* et autres lieux.

9° *La ville* impériale de *Spire* sur la rive gauche du Rhin. Les trois religions y sont librement exercées; mais les luthériens, qui y sont les plus nombreux, la gouvernent exclusivement.

10° *La principauté de Deux-Ponts*, cédée par l'électeur palatin, et située entre la France, l'électorat de Trèves et le Palatinat. Elle est passablement étendue, et l'on y voit des églises pour les trois religions, tant à *Deux-Ponts*, sa capitale, qu'à *Bergzabern* et autres lieux.

11° *La principauté de Salm-Kirbourg*, frontière de Lorraine, et cédée par le prince de ce nom. Les luthériens y jouissent du culte à Kirn et ailleurs; mais les catholiques y sont plus nombreux.

12° La portion *du bas Palatinat* située à la gauche du Rhin, et cédée par l'électeur palatin. Elle comprend environ la moitié du Palatinat du Rhin, moitié dont l'étendue est encore considérable. Les catholiques y dominent quoiqu'ils y soient les moins nombreux, et le gouvernement y a forcé les réformés à leur céder plusieurs églises. Ce-

pendant les trois cultes y sont exercés; les acatholiques forment environ les deux tiers de ses habitants; de la population on peut juger en observant que, dans la totalité des pays cédés à la République par ce prince, il y a environ 168 prêtres romains, 34 pasteurs luthériens et plus de 200 ministres réformés. On voit des églises protestantes *à Frakenthal, Oppenheim*, et beaucoup d'autres villes, bourgs ou paroisses.

13° *La principauté de Veldenz*, sur la Moselle et en partie dans l'électorat de Trèves, cédée par l'électeur palatin; j'y crois les trois religions permises comme dans tous les autres États de ce prince.

14° *La population de Lautern*, contiguë au bas Palatinat et cédée par la maison palatine. Elle renferme 4 petites villes et 7 mairies. Les trois cultes y sont exercés, et particulièrement à *Keizerlautern* et ailleurs.

15° *La ville et la moitié de l'évêché de Worms.* Quant à la ville, les luthériens qui la gouvernent y sont les plus nombreux. Les catholiques y possèdent la cathédrale, 4 collégiales et 6 couvents, et les réformés un temple; à l'égard de l'évêché, dont la totalité ne renferme qu'une ville, un bourg et 15 paroisses ou villages, les protestants y sont autant ou plus nombreux que les catholiques, et y jouissent du culte, mais avec peu de liberté.

16° *Le comté de Falkenstein*, entre le Palatinat et la principauté de Lautern, cédé par l'empereur. Il est composé d'une ville, d'un bourg et 15 villages. Le luthéranisme y est dominant, mais il y a beaucoup de catholiques.

17° Une petite portion du bas comté de *Katzenellbogen*, à la gauche du Rhin, cédé par le landgrave de Hesse-Rhinfeld, pays sans doute mixte comme le reste du comté qui est à la droite de ce fleuve.

18° La portion de *l'électorat de Mayence*, à la gauche du Rhin. C'est un pays étendu et presque entièrement catholique. Je n'y connais qu'une église luthérienne à *Kronberg*. Mais il est très apparent qu'il y en a quelque autre dans ses enclaves, ou du moins des protestants sans culte dans quelques-unes de ses villes ou de ses communes.

19° *L'électorat de Trèves*, pays encore plus étendu que le précédent, et aussi peuplé de catholiques; on y voit pourtant une église luthérienne à *Werheim*, et il doit y avoir d'autres protestants soit dans l'électorat même, soit dans ses enclaves.

20° *Le comté de Linanges,* entre Worms, Spire et le Palatinat; les trois cultes y sont exercés comme à Grondstadt et ailleurs.

21° *La principauté de Simmeren,* contiguë à la partie occidentale du Palatinat et cédée par l'électeur palatin. Elle renferme 5 petites villes et 82 villages, où les trois cultes sont librement exercés comme à Simmeren sa capitale et ailleurs.

22° *La seigneurie de Bretzenheim,* sur la Nache, cédée par l'électeur de Cologne et le comté de Wrimont. Elle ne renferme que le château de ce nom et 4 villages habités par des catholiques et des luthériens.

23° *Le comté de Sponheim,* ou de Spanheim, entre le Rhin, la Moselle et le Hundsruck, cédé par la maison palatine et les margraves de Bade. Ce pays passablement étendu se divise en ultérieur et antérieur, dont les habitants professent les trois religions; mais il n'y a presque que des luthériens dans le premier, et dans l'autre les réformés y sont beaucoup plus nombreux; et les catholiques s'y servent de leurs églises. Ces temples protestants à *Trarbach* et dans beaucoup d'autres lieux.

24° *La ville* et presque tout *l'électorat de Cologne,* à la gauche du Rhin, cédé par l'électeur de ce nom. C'est un pays assez étendu; dans la ville les protestants sont forcés d'aller célébrer leur culte à Milheim, Cependant la plupart des possessions de ce prince ecclésiastique, et surtout le bas électorat, renferment des réformés qui ont des églises à *Wevelinghoven, Odenkirchen, Rhinbert, Alpin Issun* et autres lieux; mais ceux de *Bursched* n'ont pas la liberté d'en avoir.

25° Tout le duché de Juliers entre la Meuse et l'électorat de Cologne, cédé par le roi de Prusse; il a près de 30 lieues de long, sur 15 dans sa plus grande largeur. Les trois religions et toutes les autres sectes quelconques y sont librement exercées. Les réformés y forment un synode de 21 pasteurs, et les luthériens n'y ont guère moins d'églises; les principaux temples acatholiques sont à *Juliers,* capitale; *Lennic, Waldfencht, Banderadt, Heinsberg, Wassemberg, Schatelnbourg, Wadniel, Suchtelin, Kaldekirchen, Rheid, Jachin, Actzerath, Frechem, Livernich, Duran, Eschweiler, Berg, Rheinnagen, Oberwinter* et autres villes, bourg ou villages.

26° *La seigneurie de Wickerad,* sur la Niers, entre le duché de Juliers et l'électorat de Cologne : elle n'est composée que du château de ce nom, du bourg de *Schwanenberg,* et de sept villages; presque tous ses habitants sont réformés.

27° *La Gueldre prussienne*, entre le duché de Clèves, la Meuse et l'électorat de Cologne, cédée par le roi de Prusse. On y exerce librement les trois religions; mais les catholiques y paraissent plus nombreux que les luthériens et les réformés qui ont des temples à *Gueldre*, *Wiersen* et autres lieux.

28° *La principauté de Moeurs et la seigneurie de Orttgen*, entre le duché de Clèves, la Gueldre prussienne et l'électorat de Cologne, cédée par le roi de Prusse. Elle n'a que 4 lieues de longueur sur presque autant de largeur. La religion y est mixte, mais les catholiques semblent y être un peu moins nombreux que les protestants, qui ont des église à *Moeurs*, *Crevelt*, *Orftgen*, etc., etc.

29° *Une portion du pays de la Généralité*, sur les deux rives de la Meuse, cédée par la république Batave. Les réformés y sont dominants, mais les catholiques bien plus nombreux. Ce qui n'empêche pas que les premiers n'y aient un assez grand nombre d'églises, comme à Maestricht, qui en a 4, *Venloo*, *Wilze*, *Stevens-Waard* et presque toutes les paroisses de la partie hollandaise du duché de Limbourg, où les mêmes églises servent aux deux communions. Cette cession est en grande partie dans le département de la Meuse inférieure, et peu dans celui de la Boer.

30° *Le comté de Witein*, enclavé dans le duché de Limbourg et cédé par le comte de Platemberg, membre de l'empire; il ne renferme que 3 paroisses et quelques fermes. On y voit deux églises réformées, une luthérienne, une mennonite et une catholique.

31° *Le duché de Clèves*, ou plutôt près de la moitié de ce duché, sur la rive gauche du Rhin, frontière de Hollande, cédé par le roi de Prusse. Cette portion peut avoir 6 à 7 lieues de longueur sur 3 ou 4 de largeur. Toutes les religions quelconques y sont également permises et protégées dans sa totalité. Les luthériens y ont 17 églises, les réformés un synode assez considérable, et il ne paraît pas que les catholiques y soient aussi nombreux que ces deux communions réunies. Les principales églises protestantes de cette partie du duché, sont à *Clèves*, sa capitale, *Bedbourg*, *Calcar*, *Gennep*, *Cranembourg*, *Goch*, *Sonsbeck* et autres lieux.

32° *La Belgique*, riche et vaste contrée entre la France, l'Allemagne et les Provinces Unies, cédée par l'Empereur. Les neuf départements qui la composent sont presque tous entièrement catholiques. Cependant il y a quelques églises réformées en petit nombre dans di-

verses portions de la République batave qui y ont été réunies, comme à Lillo, l'Ecluse, Axel, et quelques autres lieux. La révolution de 1787, y fit émigrer beaucoup de patriotes hollandais dont plusieurs s'y sont fixés. Les garnisons hollandaises des villes barrières y ont aussi occasionné l'établissement de bien des réformés. Mais le commerce y en a attiré un plus grand nombre ; en sorte qu'il est peu de ports de mer et de grandes villes qui n'en contiennent plusieurs familles, mais en somme totale il y a peu d'églises acatholiques formées ou à y former, et le nombre des protestants y est excessivement petit en comparaison de celui des catholiques.

33° Le *Duché souverain de Bouillon*, entre la Champagne et le Luxembourg autrichien, petit pays de 20 paroisses où il doit se trouver des protestants, mais en petit nombre et sans culte public.

De ces trente-trois pays, il y en a 25 qui forment les quatre ou cinq départements réunis à la gauche du Rhin depuis Spire jusques au-dessous de Clèves, ils appartenaient tous à l'Empire, et dans la plupart les protestants y égalent ou y surpassent les catholiques en nombre, et je ne crois pas exagérer en le portant au moins à 500,000 âmes.

Les huit autres pays se trouvent ou dans les neuf départements de la Belgique ou dans ceux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, du Léman et du Mont-Tonnerre, et je pense qu'il y a bien 100,000 individus acatholiques. Ce qui porte la totalité des protestants de cette 3e classe à 600,000 âmes; quant au nombre de leurs pasteurs je ne puis le déterminer, mais je le crois à peu près triple de celui de la première classe, ou tout au moins s'élever à 450.

Récapitulation.

1re classe.	615,000	individus et	172	pasteurs, et il en manque 45.
2e classe.	200,000	id.	190	id.
3e classe.	615,000	id.	450	id.
	1,430,000	individus,	812	pasteurs.

N. B. Si le Piémont reste définitivement réuni à la France, dans ce cas il faudra joindre à la liste de ces protestants:

1° Les vallées Vaudoises de Luzerne, Pragillas, Angrogne et St-Martin, situées dans les Alpes entre Pignerol et Briançon; elles renferment 7,000 réformés et 1,000 catholiques, et il y a temple et église dans toutes les communes.

2° La vallée d'Oulx qui leur est contiguë et que la France céda au roi de Sardaigne : il y a bien au moins 3,000 réformés français qui ont des temples et des pasteurs.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



DENIS PAPIN.

Nous empruntons les détails qui suivent à une Notice inédite sur les réfugiés français du XVII[e] siècle en Hesse. Nous en devons la communication à l'obligeance de l'auteur. Ce fragment sera apprécié, comme renfermant quelques renseignements tout nouveaux, pris dans le pays, et particulièrement propres à intéresser les coreligionnaires de l'illustre inventeur de la machine à vapeur appliquée. Il n'est pas moins curieux de voir en quels termes un contemporain, homme de mérite, parle de la *prétention* que M. Denis Papin avait osé manifester de faire naviguer un vaisseau sans rames ni voiles et au moyen de roues. Voyez un peu l'outrecuidant ! le charlatan ! Puis, comme il le tance pour avoir failli causer la mort de S. A. le Landgrave, tandis que c'est au contraire S. A. qui, par son inexactitude, fit manquer l'expérience et occasionna l'explosion du canon à vapeur. Enfin, on aimera à retrouver dans le grand médecin-physicien qui a le premier mis en œuvre la grande force motrice du monde matériel, l'humble fidèle, expatrié pour la liberté de conscience, *membre et secrétaire du presbytère de l'église réformée française de Cassel.* — C'était là un fait ignoré.

« PAPIN, famille de médecins et de savants originaires du Blaisois. Deux

Papin faisaient partie de l'émigration en Hesse, et tous les deux figurent sur le registre des Anciens de l'Eglise de Cassel; tous les deux y ont plusieurs fois rempli les fonctions de secrétaire, et leur écriture assez ressemblante, est celle d'hommes d'intelligence et d'expédition. — Il est vraisemblable qu'à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes ils émigrèrent d'abord en Angleterre, puisque c'est au commencement de l'année 1688 que Denis Papin fit l'exposé de son système de *moteur universel* devant la Société royale de Londres. Toujours est-il qu'il fut attaché à l'université de Marbourg, en 1688, comme professeur de mathématiques, et que vers 1696, il fut nommé conseiller ordinaire du landgrave Charles.

Denis Papin était souvent appelé à Cassel par ses fonctions de conseiller, et le prince assistait habituellement à ses expériences de physique et de mécanique. Cela explique comment, malgré l'éloignement de son domicile officiel, il se trouvait l'un des membres actifs de son Eglise.

Denis publia en 1695 un petit volume in-12 de 160 pages, ayant pour titre : « Recueil de diverses pièces touchant quelques nouvelles *machines*, par « D. Papin, Dr en médecine, professeur de mathématiques dans l'univer- « sité de Marbourg et membre de la Société royale de Londres. — Cassel, « *J. Estienne*, libraire de la Cour. »

Ce livre (dont je ne connais qu'un exemplaire), contient : 1° La description d'une machine à vapeur nommée par l'inventeur *Pompe de Hesse*, destinée à alimenter d'eau un canal qui devait unir Cassel à Carlshoven, sur le Weser; 2° la description d'un bateau à vapeur, brisé par la maladresse des ouvriers au moment de le mettre à l'eau; 3° et quelques lettres adressées à divers savants sur d'autres expériences.

Denis Papin quitta la Hesse en 1708. Il paraît avoir pris cette détermination à la suite d'une expérience que lui avait fait manquer le landgrave en n'arrivant pas à l'heure fixée par lui-même. Ce retard avait occasionné une terrible explosion qui coûta la vie à plusieurs personnes et déchaîna l'envie contre le savant étranger.

On peut juger de l'opinion que s'en faisaient la plupart des Hessois par le récit suivant que nous extrayons d'un voyage d'Uffenbach, échevin de Francfort, en 1709. Uffenbach rend compte en ces termes de sa visite au collége Carolin, où se faisaient d'ordinaire les expériences de Papin; son cicérone est l'un des régents du collége.

« Ensuite la conversation tomba sur M. Papin, dont je m'informai par di- « verses raisons et particulièrement à cause de ses découvertes. J'appris « avec étonnement qu'il était parti d'ici en mauvaise renommée. On me le dé- « peignit comme un hâbleur, un aventurier, entreprenant sans expérience et « par pure spéculation cent choses diverses, au péril de sa propre existence « aussi bien que des jours du souverain. Ses deux dernières entreprises, et

« qui l'ont fait partir de Cassel, étaient les suivantes : — D'abord il a pré-
« tendu naviguer avec un vaisseau sans rames, ni voiles, et pourvu unique-
« ment de roues, non seulement sur la Fulda, mais encore sur la haute mer,
« car il voulait ainsi se rendre en Angleterre ; — l'autre, et la pire, est qu'en
« voulant *charger* des canons avec de l'*eau*, au lieu de *poudre*, il a failli causer
« un grand malheur : les machines préparées à cet effet, ayant fait explosion,
« une grande partie de l'atelier a été détruite, plusieurs hommes ont été mor-
« tellement blessés, et S. A. elle-même, qui, seigneur très curieux, voulait
« toujours tout voir dans le plus grand détail, aurait immanquablement été
« privée de la vie, si par hasard elle n'eût été retenue pour affaires. »

Il est presumable que Denis Papin se rendit de Hesse en Angleterre. Paul, son parent, avait quitté Cassel quelques années auparavant.

Le procès-verbal de la Compagnie des Anciens, du 11 janvier 1701, *écrit de la main de Denis*, porte textuellement : — « Le Sr D. Papin a repré-
« senté que son beau-frère, le Sr Paul Papin, qui était secrétaire de la
« Compagnie ayant eu des raisons très fortes pour se retirer dans les pays
« étrangers, il avait laissé ladite charge vacante, et qu'ainsi il était néces-
« saire d'élire un autre secrétaire. — La Compagnie a procédé à l'élection,
« et la pluralité des voix est tombée sur ledit Sr Denis Papin, qui exerçait
« déjà la charge par *interim*.

« Signé : JOLY, modérateur. D. PAPIN, ancien et secrétaire. »

A dater de ce jour jusqu'en octobre 1706, les procès-verbaux sont alternativement rédigés par Denis Papin et le Dr Ferry ; car la Compagnie avait toujours deux secrétaires.» (*A. M.*)

Complétons cette note par l'extrait et les indications qui suivent :

« La conquête de la vapeur était déjà commencée. Salomon de Caux avait, dès 1613, proposé l'application de la vapeur à la mécanique ; mais il n'y avait vu qu'un moyen d'élever de l'eau dans un tube, qu'une machine d'épuisement. Denis Papin fit le pas décisif, en trouvant le moyen de transformer le moteur spécial en moteur universel, par l'invention de la machine à piston. C'est à lui qu'appartiennent également le moyen de faire rapidement le vide dans le corps de pompe et la combinaison entre l'action de la force élastique de la vapeur et la propriété qu'a la vapeur de se condenser par refroidissement. Etabli quelque temps à Londres et nommé membre de la Société royale anglaise par l'appui de Boyle, en 1681, puis émigré définitivement après la révocation et fixé en Allemagne, comme professeur de mathématiques à l'université de Marbourg, il publia les principes essentiels de sa découverte, en 1690, dans le recueil scientifique si connu sous le titre des *Actes* de Leipzig. Les essais de l'anglais Savery sur l'application des mêmes principes sont postérieurs de huit ans (1698), et Denis Papin restera dans la

chaine des inventeurs l'anneau essentiel entre Salomon de Caux, qui couva le premier germe de l'idée, et James Watt, qui l'appliqua sur une échelle immense et la fit régner sur le monde industriel. »

(HENRI MARTIN, *Histoire de France*, t. XVI, p. 80).

On peut voir sur Papin la Notice insérée par M. Fr. Arago dans l'*Annuaire des longitudes* de 1837, et un article très complet du *Magasin pittoresque* de mars 1851. Une Notice publiée à Blois en 1847 y est souvent citée et il y est dit que vers la fin de 1847 une publication intitulée : *la Vie et les écrits de Denis Papin* avait été entreprise sur des documents nouvellement recueillis en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et même en Italie, par MM. Bannister, ancien magistrat; Bunsen, qui occupe à Marbourg la chaire de Papin; Enke; et de la Saussaye, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La révolution de Février arrêta ce travail. Une statue de Papin, due au ciseau de M. Calmels, a été exposée au Salon de 1851 et sera sans doute érigée à Blois. L'artiste a fait usage d'un beau portrait gravé par les soins de M. de la Saussaye, d'après un original qui existe à Marbourg et qui est du temps où Papin y professait. Une communication due à l'obligeance de la Direction du *Magasin pittoresque* nous a permis de reproduire ici le dessin de cette statue (1).

Nous nous proposons de revenir sur la biographie de l'homme qui a annoncé et préparé le génie des temps modernes, ce génie contre lequel l'esprit, désormais impuissant, du moyen âge soutient ses dernières luttes. Qui serait assez aveugle pour n'en pas voir déjà les résultats? Le progrès spirituel et industriel n'entraîne-t-il pas les combattants, en dépit des cahots de la route, comme le globe terrestre emporte, bon gré malgré, l'humanité à travers l'espace ?

LOUIS DE GIENANTH,

DESCENDANT DE RÉFUGIÉ (2).

Dans un moment où l'Eglise protestante française recherche avec une pieuse sollicitude les traces des descendants de ceux que la révocation de l'Edit a forcés de fuir le sol de la patrie et de porter à l'étranger leur foi, leur industrie et souvent aussi leur misère, il ne sera pas sans intérêt de trouver ici quelques lignes sur la vie d'un homme éminent, petit-fils d'un réfugié religionnaire et récemment enlevé à l'Allemagne industrielle, après avoir fourni une carrière brillante, rehaussée par l'éclat d'une vie toute chrétienne.

M. Louis de Gienanth, né le 15 octobre 1767, à Hochstein, dans le Palati-

(1) L'*Illustration* du 23 octobre dernier contenait un article très intéressant sur Papin. Ce travail, dû à la plume de M. P.-A. Cap, dont nous avons mentionné l'étude sur Palissy est fait d'après une correspondance entre Papin et Leibnitz retrouvée et publiee tout récemment. Nous y renvoyons nos lecteurs. Ils verront combien il s'en est fallu de peu que le monde ne fût doté cent ans plus tôt des merveilles de la navigation à vapeur. Papin l'avait effectivement réalisée et, s'il eût pu developper sa découverte sous la protection de sa patrie, elle etait dès lors rendue manifeste et acquise à la civilisation.

(2) M. Ch. Drion, président du tribunal de Schlestadt, nous adresse cette Notice, qui rentre dans notre cadre par les details qu'elle fournit sur une famille de refugiés, d'autant plus intéressante à signaler et à *rapatrier* que son nom actuel déguise son origine.

nat, était fils de Jean-Jacques Gienanth et petit-fils de Nicolas Guinand. L'aïeul, à l'âge de 18 ans, pour conserver sa foi protestante, ayant été obligé de quitter, en 1688, la Franche-Comté, sa province natale, vint s'établir d'abord dans le pays de Saarbruck, puis au Mont-Tonnerre. Doué d'intelligence et d'une ferme volonté, il parvint, en 1742, à créer les forges, aujourd'hui encore existantes, de Hochstein, et, en 1750, il découvrit les gisements de minerai de fer, connus sous le nom de mines d'Imsbach. Il décéda dans la même année 1750, après avoir converti son nom *Guinand* en celui, plus allemand, de *Gienanth*, soit qu'il ait voulu effacer les traces de son origine française, soit, ce qui est plus probable, que la proximité de son domicile des frontières de la mère-patrie lui ait fait concevoir des craintes pour sa sûreté personnelle au moment où le Palatinat était ouvert aux incursions des armées françaises (1).

Son fils Jean-Jacques Gienanth continua l'industrie paternelle, devint conseiller des mines de l'électeur palatin, et décéda en 1777, à l'âge de 64 ans, laissant onze enfans, dont cinq fils, parmi lesquels Louis Gienanth. Elevé par une mère pieuse dans les principes de l'Eglise à laquelle son aïeul avait sacrifié fortune, famille et patrie, le jeune Gienanth fut bientôt éprouvé par les suites de cette révolution qui venait d'assurer la liberté de conscience à ses coreligionnaires français. Au milieu des armées qui se disputaient le Palatinat et des partis qui se disputaient le pouvoir, il sut maintenir sa liberté d'action et sauvegarder ses intérêts menacés. Après le rétablissement de l'ordre et la réunion du Palatinat à la France, il commença ces travaux nombreux qui le placèrent depuis à la tête de l'industrie minière bavaroise, élevèrent sa fortune à plusieurs millions, et lui permirent de procurer du pain et de l'aisance à de nombreux ouvriers. Justement apprécié par tous les gouvernements sous lesquels son activité a pu se développer, il a été nommé membre du conseil général du département du Mont-Tonnerre par le premier consul en 1800, membre du conseil général du commerce de l'agriculture et des arts en 1802, chevalier de l'ordre du merite civil bavarois en 1817, député à la chambre bavaroise en 1818, pair de Bavière et baron en 1818 et 1836.

M. de Gienanth a su faire le plus noble emploi d'une fortune noblement et laborieusement gagnée. Son esprit juste et droit, l'expérience qu'il avait acquise dans le commerce des hommes, lui avaient fait comprendre de bonne heure que l'instruction et une éducation religieuse sont les moyens

(1) Cette crainte n'eût été que trop justifiée par ce qui était arrivé trois ans auparavant à Jean Cardel. Cet habile fabricant de Tours, chassé de France par la persécution, avait établi à Manheim de vastes manufactures de soie. Le gouvernement de Louis XIV, craignant avec raison de voir se fermer pour l'industrie française l'important marche de l'Allemagne, attira en France ce malheureux par une infâme supercherie et le fit enfermer dans le donjon de Vincennes, d'où on le transféra à la Bastille, en 1690. Il y mourut après *trente années* de captivité. Louis XIV se montra insensible aux larmes de la mère de Cardel, comme il se montra sourd aux reclamations de l'Electeur, des Etats-Généraux et de l'empereur d'Allemagne, qui prirent noblement en main la cause de cette victime du despotisme. Cardel a un article dans la *France protestante*, t. II, 2e partie, et la Notice de M. Drion nous permettra d'y mentionner les Guinand. (*E. H.*)

les plus certains pour assurer la moralité du peuple, et que, pour garantir son bonheur matériel, il faut lui donner du travail, repousser l'oisiveté, ouvrir des communications et faciliter les transactions. C'est pour atteindre ce double but, qu'il a sacrifié des sommes énormes. Simple et sobre dans son intérieur, il n'a reculé devant aucune dépense lorsque l'humanité ou l'intérêt public l'ont réclamé. Sévère pour lui-même, il a été indulgent pour les autres. Il serait impossible de citer tous les bienfaits répandus par M. de Gienanth sur les nombreuses familles qui ont eu recours à lui, mais nous devons mentionner ici la reconstruction des églises protestantes d'Alsenbruck et de Tchœnau, la construction du presbytère de cette dernière commune, la dotation de sa fabrique, la fondation de prix annuels pour l'habillement d'enfants, et la création, à ses frais, de nombreuses routes de communication qui, aujourd'hui et pendant longtemps encore, appelleront les bénédictions des populations sur son nom vénéré.

Louis de Gienanth est mort à Schœnau, le 13 décembre 1848, à l'âge de 81 ans.

Ici encore le fanatisme du *grand roi* a privé la France de l'industrie et des bienfaits de trois générations d'hommes qu'elle aurait été fière de garder dans son sein. Ch. Drion.

Schlestadt, 15 septembre 1852.

MÉLANGES.

UN SOUVENIR DE PHILIPPE DU PLESSIS MORNAY.

Bible donnée par lui à sa fille Anne de Mornay. — Pages de l'intimité. — Vie de la famille et culte domestique chez nos ancêtres.

Dans la vente d'autographes et livres dont nous avons déjà fait mention (p. 152), un précieux monument de famille est indiqué sous le n° 3 de la partie des *Livres*. C'est une très belle Bible que nous avons vue avec un profond intérêt et dont nous allons donner une description minutieuse, comme d'un document historique renfermant à nos yeux de pieux et salutaires souvenirs.

C'est un exemplaire de la Bible in-fol. de La Rochelle, laquelle est ainsi intitulée : « La Bible qui est toute la Saincte Escriture du vieil et du nouveau Testament, aultrement l'ancienne et la nouvelle alliance, le tout reveu et conféré sur les textes hébrieux et grecs par les pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève, avec une table bien ample. Item les Psaumes et Cantiques et avec les prières Ecclésiastiques. La Rochelle, par les héritiers Hiérosme Hautin, 1606. » Parmi les prières on remarque : « L'exercice du père de famille et

de tous ses domestiques pour prier au matin, devant que de dormir, etc. » Ce détail est à noter, s'agissant d'une Bible de la bibliothèque de Du Plessis Mornay.

Le volume est relié en maroquin rouge, filets, tranche dorée ; en un mot, c'est un très bel exemplaire, mais qui a un peu souffert. Sur le plat *recto,* on lit :

⁛ PHILIPPES : DE : MORNAY ⁛
⁛ ARTE : ET : MARTE ⁛

et au-dessous les armes.

Sur le plat *verso :*

⁛ CHARLOTTE : ARBALESTE ⁛
L'ESPRIT : ET : LA : FORCE
VIENT : DE : DIEU.

et au-dessous les armes parlantes des Arbalestes (arbalètes), encadrées dans une torsade (1).

Au dos sont gravées ces lignes :

J'AY : DONNÉ : CESTE : BIBLE
A : MA : FILLE : DE : LA : TA-
BARIERE : PHILIP-
PES : DE : MORNAY : ARTE
·:· ·:· ET : MARTE ·:· ·:·

On l'ouvre, et sur une première garde en parchemin, on trouve ces seules lignes, sans signature, qui nous apprennent tout à la fois que le volume est sorti de la famille et qu'au XVIIIe siècle il s'est singulièrement fourvoyé :

J'ai acheté cette Bible à la vente de la Bibliothèque du Provincial des Jésuites rue du Pot de Fer en l'année 176..
M. De Mornay, gouverneur du château de St-Cloud, prétend descendre de celui à qui cette Bible a appartenu.

Sur une deuxième garde, en parchemin également, on lit écrit de la main de Du Plessis Mornay :

Psal. 27. *L'Eternel est ma lumière et ma délivrance, de qui aurai-je peur?*
L'Eternel est la force de ma vie, de qui aurai-je fraieur?
Pour Anne de Mornay dame de la Tabarière ma fille
PHILIPPES DE MORNAY.
A Bodet, le 29e *sepbre* 1620.

(1) Les armes des Mornay étaient, pour nous servir des termes du blason : fascelée d'argent et de gueules de huit pièces, au lion morne de sable, couronné d'or, brochant sur le tout. — Celles des Arbalestes étaient : d'or, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre arbalestes de gueules. La devise était : *Scopus mî sufficit unus*, Un but me suffit. Charlotte, femme de Du Plessis Mornay, était fille de Guy Arbaleste, vicomte de Melun, président des Comptes à Paris, et veuve de Nicolas de Pas-Feuquières. Elle ne put survivre à son fils unique, tué au siége de Gueldres, en 1605. Elle a laissé d'admirables mémoires dont nous aurons à parler.

Les paroles qui précèdent sont écrites d'une main encore belle, comme l'était celle de Du Plessis, mais affaiblie par l'âge. (Il mourut le 9 novembre 1623.)

Au-dessous, ces lignes sont tracées de la main d'Anne de Mornay (1) :

Ceste Bible m'a esté donnée par Monsieur du Plessis mon très honnoré père. Je désire qu'après moy elle soit pour Philippes de Nouhes mon fils ayné et qu'il la lise soingneusement pour y apprendre à congnoistre et servir Dieu en la saincte Trinité et qu'il ce représente pour s'y acourager l'exemple de son grand père duquel il reçoit nouriture et ce resouvienne continuellement des vœux que moy sa mère ay faits pour luy. Fait à Bodet ce 30e octobre jour propre que Dieu nous a conjoins par le sainct mariage son père et moy il y a dix sept ans.

ANNE DE MORNAY 1620.

Et à la suite de ces lignes, cette autre inscription que la pauvre mère a tracée dix ans plus tard et qu'on ne saurait lire sans se sentir remué et attendri jusqu'au fond de l'âme :

A François de Nouhes, maintenant, puisqu'ainsy a pleu à Dieu, nostre fils unique.

Mon enfant, j'avois receu ce présent de vostre grand père, et, pour la dignité du don et du donneur, je l'avois dédié à vostre frère nostre fils aysné et bien aymé. Depuis que Dieu l'a voullu combler de tous biens là haut, nous navrant de doulleur, ce qui nous peut consoller, c'est que vous succédiez à sa vertu et piété, et en voicy la droite reigle que je vous mets en main avec les mesmes vœux et constitution que j'avois fait à vostre pauvre frère. A. M. Ce 29e juillet 1630.

On va voir comment avait été éprouvé, à plusieurs reprises, le cœur maternel d'Anne de Mornay, en lisant les trois mentions suivantes. La troisième se rapporte à ce *fils ayné et bien aymé* à qui elle avait dédié en premier lieu le don de son aïeul. Ces trois mentions sont au verso de la première garde :

L'an 1609 *le* 25e *jr de may un lundy au matin Dieu retira à soy Anne de Nouhes, non sans amère doulleur pour moy. Le corps en est à Chantannay à la Chapelle St-Jhean d'où je désire qui soit raporté à St-Hermine au lieu de notre sépulture soit chapelle ou autre lieu à ce destiné pour nous et les nôtres, ce qui sera facille d'autant que ce corps est dans un cercueil de plomb.*

(1) Troisième fille de Du Plessis Mornay, mariée à Jacques des Nouhes ou Nouës, seigneur de la Tabarière et de Sainte-Hermine, en Poitou. Sainte-Hermine, où se trouvait le domaine de Bodet, est aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Fontenay-le-Comte, Vendée. Il y a des protestants, et c'est une annexe de la paroisse de Mouilleron-en-Pareds, consistoriale de Pouzauges.

L'an 1627 le 15e jr de may de grand matin, comme des premières heures du jour un samedy à Paris Dieu retira à soy Catherine des Nouhes, qui me fut arrachée d'entre les bras comme en un moment, coup très inopiné et douloureux qui me persa le cœur tout oultre. Je fis amener les tristes reliques à St-Hermine pour y attendre la bien heuheureuse resurection ce que j'espère faire avec elle quand et sy tost qu'il plaira à Dieu me délivrer de ceste vie pour me recueillir en une meilleure où nous le verrons et servirons éternellement.

L'an 1629 un samedy 4e jr d'aoust environ midy, Dieu fauchant en partye nos espérances en la terre et couronnant de vraye et solide gloire celle de Philippes de Nouhes nostre fils aysné le retira à soy à un asaut donné au siege de Bolduc (1) *au pays bas par diverses playes mortelles. Les tristes reliques nous en furent aportées, le 10e décembre du mesme an à St-Hermine où ils attendent les nostres pour ensemble y reposer jusques à la bien heureuse resurection et l'ilustre advénement de nostre Rédempteur, dont la venue nous tardera. Je dis à nous qui languissons en ceste chair de pesché, privés pendant ce temps de la vision de nostre Dieu et destitués icy bas de celluy que nous croyons nous avoir esté donné pour l'apuy de nostre vieillesse, la consolation de nostre vie et l'assistance et conduite après nous de toute nostre famille. Il nous a devancés glorieusement dans ces joyes éternelles et a laissé une mémoyre de sa vertu qui doibt servir d'aiguillon et d'exemple aux autres, et Dieu leur donne de l'en suivre, mais veuille en nous espargnant et ce contentant que leur course soit aussy saincte et honnorable, mais plus longue s'il luy plaist.*

Quels accents pénétrants de résignation, quel parfum de profonde et simple piété dans ces épanchements intimes! Comme l'on sent que le vrai christianisme vivant est là, avec l'esprit de la famille!

Au verso de la seconde garde sont inscrites d'une même main, qui est sans doute celle de J. des Nouhes, sept naissances, sous ce titre : *Aage des enfants de Messire Jacques des Nouhes, seigneur de la Tabariere et Anne de Mornay son épouse.*

Ces enfants sont (2) :

Philippes, né à Bodet, le 10 décembre 1604, et baptizé par M. Papin, ministre dudit lieu; présenté au sainct bathème par M. et Madame Du Plessis, grand-père et grand'mère maternels.

(1) *Sic* pour Bois-le-Duc.

(2) Nous ne faisons que résumer les mentions; elles sont toutes rédigées dans la forme de la huitième, dont nous donnons le texte tel quel.

Charlotte, née le 2 mars 1608 (1), baptisée par M. Boisjolin, ministre de Chantannay; présentée, etc., par M. de Bessay et Madame de Thenie, tante paternelle.

Anne, née le 25 mars 1609, baptisée par M. Papin, etc., présentée, etc., par M. de La Lalardière et Mademoiselle des Nouhes, tante maternelle.

Catherine, née le 1er septembre 1610, baptisée par M. Papin, etc., présentée, etc., par M. de La Nau Ponet et Madame du Chatellier Portau (2).

François, né le 30 juin 1613, baptisé par M. Papin, etc., présenté, etc., par M. de La Cressonnière et Madame de Saint-Germain Mon Roy.

Elisabeth, née le 5 juillet 1615, à Saumur, au sein de son grand-père (*sic*), baptisée par M. Bouchereau, ministre de l'église de Saumur; présentée, etc., par M. de Villarnoul (3) et Madame de Fontenay, sa tante maternelle.

Françoise, née le 16 mai 1621, au château de Saint-Hermine, baptisée en l'église de Saint-Hermine, par M. Papin, ministre du lieu; présentée, etc., par M. de La Bouttelière et Charlotte de Nouhes, nostre fille aynée.

Enfin, une huitième mention est inscrite à la suite, mais d'une autre main et ainsi conçue :

L'an mil six cent quarante-six le premier d'avril, jour de Pasques, naquit Louis Le Vasseur, fils de messire Jacques Le Vasseur et de dame Françoise des Nouhes, sa femme, et feut présenté au st baptesme par messire Louis Le Vasseur, seigneur de Cougnes (4), *son grand parent et par Charlotte des Nouhes, dame de Dangeau, sa tante.*

Ainsi, c'est la naissance du fils de Françoise, dernière fille d'Anne de Mornay, qui vient clore ce registre de famille, et le dernier nom est celui de la fille aînée, Charlotte, mariée au marquis de Dangeau, et dont les deux petits-fils se firent catholiques. L'un d'eux devint ce triste courtisan dont on connaît les tristes, mais curieux mémoires. En revanche, Anne de Mornay épousa en secondes noces Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, pair et maréchal de France, dont le petit-fils résista en face aux volontés de Louis XIV et aima mieux se laisser enfermer à la Bastille que de sacrifier sa foi de huguenot au bon plaisir du grand roi.

C'est pour nous un bonheur insigne d'avoir pu relever les pages qu'on

(1) A Bodet, ainsi que les quatre qui suivent.

(2) Cette famille a donné un amiral à la flotte rochelaise, Prévost du Chatellier Portau, dit Latour.

(3) Jean de Jaucourt, seigneur de Villarnoul, avait épousé Marthe, fille aînée de Mornay. C'est de lui que descendait le marquis François de Jaucourt, dont les églises protestantes du XIXe siècle portent le deuil récent et béniront à toujours la mémoire. Défenseur de leurs droits et de leurs intérêts, fondateur de la Société Biblique de Paris et de la Société protestante pour l'instruction primaire, il s'est souvenu de la devise : *Noblesse oblige*, et, fidèle au service d'une cause qui en même temps était celle de sa famille et celle de son choix, il n'a point fait mentir le beau sang huguenot qui coulait dans ses veines.

(4) *Sic.* C'est Le Vasseur Cognée.

vient de lire sur les feuillets de cette vénérable Bible de famille. Est-il rien de plus simple, de plus touchant que cet intérieur, dont le hasard a voulu que les secrètes vertus et la vie assurée en Dieu nous fussent ainsi révélées? La Société de l'Histoire du Protestantisme français a inscrit sur son acte de fondation, cette parole : *Vos pères, où sont-ils?* — Descendants des chrétiens réformés du XVIe siècle, nos pères, les voilà! Voilà leur foyer domestique à découvert! Voilà du moins ce qu'était cette famille de Du Plessis-Mornay, leur guide et leur modèle! Soyons-en fiers, nous en avons certes bien le droit, et montrons-la avec orgueil *à nos amis et à nos ennemis*. Mais regardons-y premièrement nous-mêmes. Puissent les légataires de pareils exemples en conserver fidèlement le glorieux dépôt, et puisse un monument, tel que celui que nous venons d'exhumer et de mettre sous leurs yeux, réveiller efficacement dans leurs cœurs les sentiments d'autrefois. — *C. R.*

QUATRE VERS DE D'AUBIGNÉ.

Dans la même vente d'autographes déjà signalée se trouve (nº 18 *bis* du catalogue un volume ayant appartenu à Th. Agrippa d'Aubigné et portant quatre vers écrits de sa main. C'est un livre intitulé : TAILLE, *psaumes en vers mesurés*, mis en musique à 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 parties, par *Claude Le Jeune*, natif de Valenciennes, compositeur de la chambre du Roy. Paris, 1606. Par Pierre Balland, imp. de la mus. du Roy. In-4° obl. 36 pages, contenant 27 morceaux. Voici les quatre vers (1) :

Par ces vers mesurez de Claudin il appert,
Que si par un docte art la musique harmonique
Compasse les accords aux pieds de la métrique,
Il réussit des deux un très parfait accord.

N A Θ

L'ouvrage, publié après la mort de l'auteur, est dédié par sa sœur, Cécile Le Jeune, à Odet de la Noue, fils du *Bras-de-Fer*.

« L'envie du Siècle, qui méprise un chacun et ne favorise qu'à soy, lui dit-elle dans sa dédicace, n'aura pas le pouvoir d'empescher que la vertu du deffunct, bien qu'esloignée de la veue, ne soit encore respectée comme présente : quand ces accords qu'elle a produits s'approcheront des aureilles capables de les goûter et qu'ils seront cognues estre tellement approuvez de vous qu'ils aient été jugez dignes de recevoir vostre bénédiction... »

(1) Nous ne donnons ce quatrain de rencontre que pour ce qu'il vaut, c'est-à-dire pour la curiosité du fait. Nous aurons à publier des vers de d'Aubigné, où l'on retrouvera la rude énergie de notre vieux satirique Regnier, si ce n'est le stylet acéré de l'antique Archiloque ou Juvénal lui-même avec sa *mordante hyperbole*, avec le fer brûlant dont il marque le crime et la torche ardente dont il éclaire le vice : *Claramque facem præferre pudendis*. On verra, sous le voile dont nous devrons couvrir certaines parties trop nues, quel relief et quel coloris ont les peintures de l'auteur de ce tout modeste quatrain d'album, lequel dit, du reste, une chose très sensée : c'est que, si l'on applique de bonne musique sur des paroles bien rhythmées, le résultat produit est excellent. Pour simple qu'elle est, la recette n'est pas encore toujours suivie, malgré les progrès de l'art musical et de l'art du *parolier*.

Odet de la Noue était ami des beaux arts et poëte, et il avait fait sur l'œuvre de Le Jeune les douze vers suivants, qui sont imprimés à la suite de la dédicace :

SUR LES PSEAUMES EN MUSIQUE MEZURÉE DE CLAUDIN LE JEUNE.

Par ces Psaumes mezurés,
Les esprits sont atirés
D'une si forte puissance
Que soit docte ou ignorant
(S'il n'est tout plein d'impudence
Ou du tout sans jugement)
Doit avouer sans réplique
Parfaicte nostre musique :
Et que LE JEUNE est celuy
Qui la rendit si exquise,
Et qui, si haut l'ayant mize
Tira l'échelle après luy.

O. D. L. N.

LA SAINT-BARTHÉLEMY A BAYONNE.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA RÉPONSE DU VICOMTE D'ORTE A CHARLES IX.

Un de nos collaborateurs nous signale une polémique fort intéressante qui vient de s'élever, dans le *Courrier de Bayonne*, au sujet de la Saint-Barthélemy en cette ville, et qui ne tendrait à rien moins qu'à faire révoquer en doute l'authenticité de la célèbre réponse attribuée au vicomte d'Orte. Serait-il donc vrai que les nobles paroles qui ont immortalisé ce nom, qui l'ont fait bénir de la postérité et placer en première ligne par tous les historiens comme un synonyme de loyauté et d'honneur, serait-il vrai que ces paroles n'auraient pas été écrites, ou du moins que la tradition n'en serait établie par aucune source? La question n'est pas encore définitivement résolue. Voici comment elle a surgi :

Le journal que nous avons nommé publia, le 25 avril dernier, une lettre d'une personne qui exprimait de vifs regrets sur l'oubli dans lequel la ville de Bayonne avait laissé jusqu'à ce jour celui qui avait écrit au roi Charles IX cette mémorable dépêche. « *Sire, j'ai fait part de vos ordres aux habitants de Bayonne, mais je n'ai trouvé parmi eux que de bons citoyens et pas de bourreau.* »

Faisant appel au patriotisme de ses concitoyens, et donnant elle-même l'exemple, la personne dont il s'agit s'inscrivait en tête d'une souscription pour ériger au vicomte d'Orte, sur la Place-d'Armes de Bayonne, un monument commémoratif, sur le piédestal duquel on graverait la réponse du gouverneur de 1572.

Le 5 septembre, le même journal a publié une lettre de M. Eug. Garay de Montglave qui, tout en s'associant à la généreuse pensée qui avait inspiré cet appel, a énoncé cette pensée que si la souscription languissait ce n'était pas sans de certaines raisons. « Ce n'est pas tout, dit-il, que d'honorer les grands hommes, il est bon de savoir préalablement : 1° si ce sont réellement des grands hommes que nous honorons ; 2° si la belle action qu'on leur attribue est réellement vraie, ou si elle a au moins toute la portée qu'on lui donne. »

« C'est à cette double investigation, ajoute M. Garay de Monglave, que mes compatriotes me permettront, j'espère, de me livrer loyalement, consciencieusement, avec eux. »

Puis il continue en ces termes :

« En 1842, je fus chargé par M. Villemain, de l'Académie française, alors ministre de l'instruction publique, et par M. Désiré Nisard, son secrétaire-général, aujourd'hui son collègue à l'Académie, d'aller vérifier, recenser, classer et mettre en ordre (s'il y avait lieu) les archives des communes basques-françaises et d'envoyer à Paris des copies de toutes les pièces qui me paraîtraient avoir quelque importance historique.

« Je commençai par Bayonne, et, le 21 mai, j'écrivais de cette ville à M. le ministre une très longue lettre, dont j'extrais le passage suivant :

« Les archives de Bayonne compromettent singulièrement la réputation historique du sire Adiram d'Aspremont, vicomte d'Orte, dont tout le monde connaît l'admirable réponse aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy.

« J'aurais le plus grand besoin de savoir, avant tout, Monsieur le ministre, si l'original de cette lettre existe aux Archives nationales, ou ailleurs, à Paris, ou si ce ne serait, par hasard, qu'une de ces espiègleries fréquentes que se permettaient les historiens du seizième siecle pour animer et colorer leurs récits.

« Cette lettre n'est rapportée que par d'Aubigné dans son *Histoire universelle*. D'Aubigné, il est vrai, est protestant et, par conséquent, peu favorable aux massacreurs de ses frères, mais il passe aussi pour très peu véridique, et son coreligionnaire Sully lui reproche même *sa langue médisante*. Aucun contemporain, d'ailleurs, n'en parle ; elle a échappé aux consciencieuses recherches de de Thou, malgré sa bonne volonté pour les huguenots et sa haine pour Charles IX. S'il eût pu faire fonds sur cette piece, on la trouverait, au moins, dans l'édition de Genève, de 1620.

« D'Aubigné ajoute à la fameuse lettre cette réflexion : Celui-ci (d'Orte), « *homme violent aux autres choses, ne la fit pas longue après ce refus,* « *avec soupçon d'un morceau mal digéré.* » Mais je trouve dans les Archives de Bayonne que d'Orte, au contraire, *la fit très longue après ce refus, sans soupçon aucun de morceau mal digéré*, qu'il vécut paisible plusieurs années et ne fut même remplacé que trois ans après dans son commande-

ment de Bayonne. Il n'avai donc pas déplu beaucoup aux égorgeurs de Paris, malgré sa prétendue réponse. Il existe même dans les archives de notre ville une lettre de Charles IX, datée de mai 1574, par laquelle, sur les remontrances réitérées des Bayonnais, le roi, massacreur de ses sujets, ordonne au vicomte d'Orte de se conduire dorénavant avec plus de modération dans son commandement. Toute l'histoire bayonnaise de cette époque est pleine, au reste, des brutalités de cet homme. Il n'est pas moins cruel envers les catholiques qu'envers les huguenots. De nombreux documents en font foi. »

« Deux ans après, en 1844, j'écrivais dans l'*Histoire des villes de France*, publiée par M. Aristide Guilbert :

« La réforme, propagée par Jeanne d'Albret, avait trouvé peu de prosélytes dans Bayonne. Lorsqu'en 1572, Adiram d'Aspremont, vicomte d'Orte reçut de Charles IX des ordres pour le massacre des hérétiques, il fit, dit-on, cette belle réponse, rapportée par d'Aubigné et que tout le monde connaît : « Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté à ses fidèles ha- « bitants et gens de guerre de la garnison, et je n'y ai trouvé que bons ci- « toyens et braves soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoi, eux et « moi, supplions très humblement votre dite Majesté vouloir employer en « choses possibles, quoique hasardeuses qu'elles soient, nos bras et nos « vies, comme étant vôtres, Sire, autant qu'elles dureront. »

« On a voulu contester l'authenticité de cette lettre. Le vicomte d'Orte, loin d'être d'humeur généreuse et clémente, fait-on observer d'après les Archives de Bayonne, se montra si dur et si cruel dans son gouvernement, que Charles IX lui-même fut obligé de lui ordonner de se conduire avec plus de douceur. Mais cela prouve seulement que la politique, plus que l'humanité, aurait dicté cette réponse. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, la réforme avait fait peu de prosélytes à Bayonne; si l'on eût frappé ces faibles victimes, le peuple indigné se serait peut-être soulevé pour les défendre.

« En se conduisant de la sorte, le vicomte d'Orte aurait même agi avec prudence et habileté. Cette raison peut expliquer encore la tolérance de Charles IX, malgré les réclamations réitérées des Bayonnais à l'égard d'un serviteur qui lui refusait obéissance et soumission. Charles IX n'était pas ordinairement d'humeur si bénigne et si indulgente. »

« De ce qui précède, que résulte-t-il?

« Ou que la lettre du vicomte d'Orte, qui n'a pu être retrouvée dans les grandes archives de Paris, est apocryphe, et toute de l'invention de d'Aubigné, qui était, du reste, coutumier du fait, ou que, si elle a été réellement écrite; on ne saurait consciencieusement lui trouver l'héroïque portée que la tradition lui assigne. »

M Garay de Monglave a trouvé un antagoniste dans M. A. Brussaut. Nous

ferons connaître ses arguments et les répliques de part et d'autre, dès que nous en aurons reçu communication.

LA LISTE DES ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE EN 1562.

Utilité de la rechercher ou de la reconstituer à l'aide d'autres documents.

Après l'affreux massacre de Vassy (1) (1er mars 1562), le prince de Condé, s'appuyant sur ce fait même qu'il représentait comme un attentat à la majesté royale, s'efforça de décider la Reine-mère à embrasser franchement et ouvertement la cause protestante. Il lui offrit, à cet effet, l'appui des deux mille cent cinquante églises réformées que l'on comptait alors dans le royaume. Il serait d'un grand intérêt de retrouver une pièce aussi importante que l'est cette liste des églises.

Dans l'appendice de leur premier volume de la *France protestante* (pièces justificatives n° 18), MM. Haag annoncent que toutes leurs recherches sont restées infructueuses. Ils espéraient, disent-ils, suppléer à ce document par le rôle des villes dans les faubourgs desquelles l'exercice de la religion réformée fut autorisé par l'édit de janvier 1562. Selon l'éditeur des *Mémoires de Condé*, ce rôle devait se trouver dans un Ms. du fonds de Béthune, coté 8703. MM. Haag ont parcouru attentivement ce recueil, mais sans y rien rencontrer de pareil. Ils ont donc été réduits à essayer de refaire eux-mêmes la liste en question, en s'aidant des écrits du temps. Malgré tous leurs soins, ils déclarent n'avoir pu retrouver qu'à peine la dixième partie des églises qui existaient en 1562. Ce n'est pas, selon eux, que Condé en ait exagéré le nombre, ainsi que quelques historiens l'ont prétendu. La seule Provence comptait, à cette époque, soixante-dix églises; les témoignages à cet égard sont positifs. L'historien, cependant, ne cite les noms que de six ou sept. Ne doit-on pas admettre que la proportion était la même dans les autres provinces?

MM. Haag, dans la liste qu'ils ont dressée, se sont attachés, autant que possible, à donner la date de la fondation des églises et les noms de ceux qui les ont créées ou organisées. Ils rappellent que dans la plupart des villes qu'ils citent, comme dans une foule d'autres endroits, il existait des protestants avant qu'une église y fût constituée.

On comprend qu'il y a lieu de chercher la trace du document signalé par les *Mémoires de Condé* et, tout au moins, de compléter par des informations locales la liste que MM. Haag ont fait leur possible pour reconstituer. Nous la repro-

(1) Que, par parenthèse, un professeur d'histoire (de séminaire) a osé, dans un écrit de 1843, appeler *le* PRÉTENDU *massacre* de Vassy. Nous tâcherons de l'éclairer sur ce point. Il faut bien dire aussi que le même *professeur d'histoire* a consacré un chapitre à l'AFFAIRE *de la Saint-Barthélemy*. Nous aurons également occasion de vider une bonne fois cette *affaire*, puisque *affaire* il y a, en publiant certaines pièces du dossier. On voit que le rôle de notre *Société* ne sera pas sans opportunité. Nous ferons en sorte qu'il ne soit plus permis, sans impudence, de travestir l'histoire de France, en ce qui concerne nos ancêtres. Nous ne voulons pas dire pour cela que ce fût chose permise jusqu'à ce jour, — à moins d'*accommodements avec le ciel* pour concilier le mensonge avéré avec la bonne foi, la perfidie avec la loyauté. Nous avons des réponses toutes prêtes pour les modernes Caveirac, réponses authentiques et péremptoires.

duirons à cet effet, avec les perfectionnements qu'elle a déjà reçus. Voici quant à présent une indication que quelqu'un de nos correspondants de Genève voudra bien sans doute vérifier. On nous a dit qu'il se trouvait parmi les Mss. de cette ville, au carton 3, une *liste des pasteurs de France avec les églises qu'ils desservent*, et au carton 6, n° 1, sous la date du 23 nov. 1561, un *Rôle d'églises réformées de France.*

LES PROTESTANTS DE MONTAGNAC (HÉRAULT) EN 1698 ET EN 1852.

Nous devons à M. le pasteur Algans, président du consistoire de Montagnac, la copie d'une pièce qui fait partie des archives de la mairie de cette commune et est intitulée : *Estat des nouveaux convertis qui ont promis d'aller à l'Esglise avec leur famille. Le 26 avril* 1698. Des notes en regard indiquent ce que sont aujourd'hui chacun des individus portés sur cette liste. Les promesses ou extorsions de promesses étaient faites en présence de témoins. En fait de noms, nous remarquons des Fraissinet, des Roux, des Aubrespy, des Massé, des de La Farelle, des Sudre; une demoiselle de Rocheblave. Jacques Aubrespy, *hoste du Cheval blanc*, fait sa promesse en présence du maire, et la note nous apprend que les descendants sont tous protestants et toujours possesseurs du même hôtel du *Cheval blanc.* Mais les pertes causées par la persécution sont sensibles. Nous avons compté dans cette liste 198 mentions personnelles ou collectives par famille. Sur ce nombre sont indiqués comme étant aujourd'hui

Catholiques.	59
Protestants.	45
Familles mi-partie catholiques et protestantes.	28
Id. éteintes dans le pays	26
Id. inconnues id.	39
Une famille réfugiée en Suisse est redevenue protestante.	1
Total égal.	198

Ainsi, d'après cet aperçu approximatif, la population protestante de Montagnac serait réduite aujourd'hui au quart de ce qu'elle était avant la Révocation. Or, elle est à peu près du quart de la population totale : 850 sur 3,600. Montagnac était en effet presque entièrement réformé. La messe, les dragonnades, les galères, le martyre, l'exil, donnent lieu de constater en beaucoup de localités de semblables résultats. Rome et l'esprit du passé ont pu y trouver leur compte, mais il ne paraît pas que la France et la civilisation chrétienne y aient trouvé le leur. On peut dire que partout, ces lambeaux de population qui ont résisté, qui ont survécu au fer et au feu de la persécution, constituent, en définitive, une partie respectable, généreuse et peut-être la plus éclairée de notre pays. C'est le résidu de ce que le *Discours au Roy* que nous avons publié appelait avec raison (p. 106) « la meilleure et plus saine partie de ses pauvres sujets. » Nous disons cela avec conviction, mais avec modestie, et en tenant ce fait pour un précédent qui oblige les protestants et dont il faut qu'ils se souviennent afin d'y rester fidèles; en un mot,

c'est à nos yeux un motif d'émulation, non de vanité et de gloriole. Sous le coup des épreuves ou plutôt après qu'elles eurent cessé, les descendants des huguenots ont laissé entamer, ce semble, quelque peu l'intégrité de leur caractère traditionnel, et se sont effacés; ils ont exercé, nous le voulons bien, une certaine influence heureuse autour d'eux, dans leur sphère d'activité, mais ils ont en même temps subi l'influence moins bienfaisante de leurs alentours. Le grand nombre a jusqu'à un certain point absorbé le petit, et l'exemple du siècle a trop prévalu contre celui de nos pères. Il est bon d'y revenir, d'ouvrir les yeux sur nous-mêmes et autour de nous. Nous sommes persuadés que ces considérations, sortant d'un fait et de tous les faits particuliers que nous passerons en revue, seront prises en bonne part. C'est que le temps, en effet, est venu.

Le protestantisme, en favorisant le développement de la charité civile, a-t-il été contraire à la charité religieuse?

IMPUTATIONS DÉMENTIES PAR L'HISTOIRE.

Dans un article de M. de Melun, publié par les *Annales de la Charité* (livraison du 29 février 1852), on lisait ce qui suit : « Au XVIe siècle on vit apparaître une tendance marquée à reprendre sur l'Eglise plusieurs de ses attributions, et particulièrement la charité. Le protestantisme contribua beaucoup à exagérer cette tendance. En Angleterre, la charité légale se mit à la place de la charité religieuse; l'Etat se substitua à l'Eglise pour le soulagement de la misère, et institua cette taxe des pauvres qui les habitua à regarder le secours comme le payement d'une dette, et qui va jusqu'à leur reconnaître le droit de réclamer judiciairement l'assistance publique. En France, où le protestantisme ne parvint pas à s'emparer de l'Etat, comme en Angleterre, la taxe des pauvres ne put s'établir. Néanmoins, l'Etat chercha à partager avec l'Eglise le soin de soulager les pauvres, etc. »

Il y a du vrai et du faux dans ces assertions de M. de Melun (1). Il est certain que non-seulement au XVIe, mais déjà au XVe, et même auparavant, l'opinion publique, à en juger par les écrits du temps, accusait hautement le clergé romain d'avoir détourné à son profit la presque totalité des richesses immenses dont une charité, plus vive qu'éclairée, lui avait confié l'administration. Le protestantisme, dit-on, exagéra cette tendance, en substituant la charité légale à la charité religieuse. On oublie combien peu François Ier, qui « établit des bureaux de charité; » combien peu Louis XIV, « qui déclara que c'était un devoir de l'Etat de veiller au soulagement des pauvres, » se montrèrent disposés

(1) M. de Melun n'a fait, au reste, que reproduire des assertions qui, depuis trop longtemps, traînent dans les livres et dans les revues, voire même dans les traités spéciaux d'économie charitable, où l'on devrait parler de la matière en connaissance de cause. Bornons-nous à indiquer un récent article de M. L. de Carné dans la *Revue des Deux-Mondes*, et l'ouvrage de M. Villeneuve-Bargemont. Nous relevons ces erreurs qu'on se passe de main en main et essayons de les réfuter du même coup.

à subir l'influence de la Réforme, et il serait bon de rechercher avant tout les motifs qui avaient forcé des monarques aussi bons catholiques à entrer dans les mêmes voies que l'hérétique Angleterre. Ces motifs, on craint peut-être de les reconnaître, de peur de fournir des armes aux adversaires de la reconstitution du *patrimoine des pauvres*. Mais il faut bien se rendre à la vérité, et c'est ce que fait l'auteur catholique, mais sincère, d'un livre récent (1). Ce qui y est dit du sort des enfants trouvés peut s'appliquer à toutes les autres misères. On lit dans cet ouvrage, page 242 : « Le clergé qui avait vu ses ressources fléchir sous le poids des dépenses considérables qu'entraînaient l'entretien et l'éducation des enfants abandonnés, avait rejeté cette charge sur les communes. » Or ce clergé si pauvre, qui ne pouvait s'acquitter du plus important des devoirs que lui imposait la charité, trouva tout à coup des ressources immenses pour alimenter la guerre civile. Au retour de Henri III de Pologne, il contribua aux armements contre les huguenots pour 60 millions de livres. Peu de temps après, il s'engagea à payer, pendant six ans, 1,300,000 livres par an. Il aliéna 100,000 livres de rente, et dépensa bien davantage encore pour soutenir la Ligue. A cette époque, « Paris, dit M. Jobez, n'avait pas même un lieu de refuge pour ces infortunés [les enfants trouvés]. Ce fut seulement en 1636 qu'une veuve charitable consacra sa maison à cette œuvre pieuse. » Et quand saint Vincent de Paule prit en main « cette grande cause de l'enfance, » est-ce le clergé qui lui vint en aide? Nullement. Ce furent les dames de la cour, à la prière de qui Louis XIV accorda le château de Bicêtre pour servir de refuge à ces malheureux. Quel emploi recevait donc le patrimoine des pauvres?

Est-il vrai, maintenant, que scandalisés d'abus dont tout le monde se plaignait, les réformateurs soient tombés d'un extrême dans l'autre, en dépossédant l'Eglise de sa plus belle attribution? Il est permis de ne pas avoir une connaissance approfondie de l'histoire de la Réformation ; mais ce n'est pas une raison pour se laisser aller à de vulgaires déclamations (2). Si l'on se donne

(1) *La Femme et l'Enfant*, par M. Alphonse Jobez. Paris, 1852. In-8. — M. Jobez et M. de Melun étaient tous deux membres de l'Assemblée nationale.

(2) M. de Chateaubriand, dans ses œuvres toujours empreintes de religiosité poétique, s'est également livré à ces appréciations de fantaisie et s'est plu à caractériser la prétendue stérilité de la bienfaisance protestante. On lui a rappelé alors (et la réponse vaut la peine d'être retenue) que cette prétendue bienfaisance s'était traduite partout en admirables institutions et établissements de tout genre; qu'il fallait en vérité fermer les yeux à la lumière pour ne point en tenir compte; en un mot, que la charité protestante par elle-même n'a qu'à gagner à être examinée de près et comparée même à celle qu'on lui oppose toujours. Enfin, on a prié l'illustre écrivain de se souvenir que c'est au protestantisme que l'humanité doit l'abolition graduelle de l'infâme traite des noirs; que le premier il a entr'ouvert aux yeux de l'Europe les prisons des nations chrétiennes et civilisées, pour lui montrer ces hideux réceptacles de démoralisation, d'impiété, de barbarie, et l'avertir d'y porter remède. Oui, le protestantisme a fait cela, et sans que ces grandes choses aient fait aucun tort aux petites. Il a eu, soixante ans avant Vincent de Paul, ses *Dames de la Rochelle* et ses *Sœurs de Sédan ;* il a eu ses Howard, ses Wilberforce, ses Oberlin, ses Elisabeth Fry; et il a en permanence ses diaconats pour la distribution des aumônes religieuses, ses sociétés pour la charité collective, ses humbles et infatigables dévouements pour la charité privée. Hélas! si le protestantisme est trouvé en défaut sur la *première* des vertus (1 Cor. XIII, 13), ce serait la faute des fidèles, non celle de la foi. Si les œuvres ne sont pas ce qu'elles devraient être, qu'on s'en prenne aux ouvriers, qu'on accuse le siècle, le milieu, non les principes, non l'Evangile! — *C. R.*

la peine de consulter notre Discipline, on y trouve un article ainsi conçu : « Quant aux diacres, leur charge sera de visiter les pauvres, les prisonniers et les malades; » et pour prouver que ces visites n'étaient pas faites les mains vides, nous citerons cette décision du 5e synode national : « Pour obvier aux abus que plusieurs coureurs commettent, allant quêter et mendier d'église en église, avec des attestations des ministres, dont ils se servent en tous temps et dans chaque lieu, pour se faire donner la *subvention des pauvres*, etc. » Il faut donc reconnaître qu'au moins en France l'Eglise protestante était restée en possession de ses attributions charitables (1).

Notre intention n'est pas de nous porter les défenseurs de la taxe des pauvres, telle qu'elle est établie en Angleterre; nous nous demandons seulement si les incontestables abus de ce mode de secours sont plus immoraux, plus dangereux, que ceux qui, au rapport des voyageurs les plus instruits et les plus consciencieux, existaient en Espagne à l'époque où presque la moitié des terres du royaume était entre les mains du clergé; et, frappés de l'inutilité des moyens employés jusqu'à ce jour, dans les Etats catholiques comme dans les Etats protestants, pour cicatriser la plaie du paupérisme, nous nous croyons en droit d'affirmer que ce n'est pas en ressuscitant le passé, en rendant au clergé ses domaines et ses bénéfices, en métamorphosant les bureaux de bienfaisance en institutions religieuses, qu'on parviendra à tarir la source de la misère; car c'est à cela que doivent tendre les efforts de tous ceux qui

(1) Notre Discipline montre bien que, sans s'attribuer le monopole des œuvres de charité dont l'Evangile fait un devoir à tous les fidèles, l'Eglise protestante s'est toujours réservé, dans les consistoires preposés à son administration, le soin de soulager des misères auxquelles il ne peut être pourvu efficacement que par elle. « L'office des diacres, est-il dit (chap. III, art. 4), est de recueillir et de distribuer, sur l'avis du consistoire, les deniers des pauvres, des prisonniers et des malades.»

Mais rappelons aussi, c'est bien ici le cas, le témoignage rendu devant la cour de Louis XIV par un celebre prédicateur de la compagnie de Jesus, dont l'impartialité et l'autorité ne seront point contestées. « Vous savez, disait Bourdaloue, en parlant de ces Réformés auprès desquels il avait « été envoyé comme missionnaire dans les Cévennes, vous savez comment nos hérétiques sont « unis ensemble, comme ils prennent les intérêts les uns des autres, comme ils se prêtent se- « cours dans leurs besoins, *comment leurs pauvres sont assistés*, comment ils visitent leurs ma- « lades. Ce petit troupeau où ils sont tous ramassés, voilà ce qui les lie !... Voilà pourquoi ils « s'appellent frères, et se comportent en frères ! Quelle honte que l'unité de la foi où nous vivons « fasse moins sur nous que sur eux l'unite d'une fausse réforme ! Ils s'unissent, et nous nous « divisons ; ils se rendent des offices de frères, et nous nous traitons souvent en ennemis; ils le « voient, ils s'en étonnent, ils en sont scandalisés; ils nous le reprochent même.» (*Sermon sur le mystère de la Trinité.*) Voilà certes un bel éloge de nos pères et de leur charité religieuse. Et ces paroles de l'éloquent predicateur sont à la fois une pathétique invocation, un beau mouvement oratoire, et la manifestation d'une vérité attestée par son auditoire.

Il est bien vrai que le protestantisme ayant essentiellement pour but de rendre à la religion chrétienne son veritable sens et à l'homme toute sa dignité en le mettant directement en rapport avec le ciel, doit avoir pour effet d'etendre le cercle des œuvres de charite, de les populariser en quelque sorte et de faire naître en même temps dans chaque individu le besoin pressant de les pratiquer par soi-même, afin d'accomplir le devoir dans toute son intégrité.

A ce point de vue, nous convenons que le protestantisme a porté une grave atteinte au système établi pendant tout le moyen âge, et nous n'éprouvons aucun embarras à reconnaître hautement l'influence qu'il a exercé. Mais nous ne pouvons accorder qu'il ait eu pour tendance de dépouiller l'Eglise proprement dite de ce qu'il a partout et toujours reconnu comme devant être une de ses plus essentielles attributions.

Il ne nous est pas donné de prévoir quelle influence il aurait exercé en France, s'il avait été maître de l'Etat, mais ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'il ne serait pas entré en contestation avec lui lorsqu'il aurait voulu exercer largement sa bienveillance envers les pauvres et user à cet égard du droit qui lui appartient, sans porter atteinte à celui de l'Eglise de Christ, appelée à faire luire en tout temps la lumière de ses bonnes œuvres. — *M. R. n.*

ne sont pas conduits par des motifs d'intérêt personnel. Le problème à résoudre, comme le dit avec raison M. Jobez (pag. 281) : « C'est celui d'un accroissement de richesses proportionné aux besoins indispensables de la vie matérielle de l'homme. » *EUG. HAAG.*

THÈSES HISTORIQUES AUX FACULTÉS DE THÉOLOGIE FRANÇAISES.

On a remarqué que, dans ces dernières années, plusieurs thèses intéressantes relatives à l'histoire de la Réformation et du Protestantisme en France avaient été présentées aux deux facultés de théologie de Montauban et de Strasbourg. L'histoire de l'ancienne académie de Sedan ; la vie de Pierre Dumoulin ; les ouvrages théologiques de Mestrezat ; Moïse Amyraut, sa vie et ses écrits ; Duplessis-Mornay considéré comme apologiste ; tels sont les sujets choisis par quelques-uns des candidats, appartenant soit à l'Eglise réformée soit à celle de la confession d'Augsbourg, et l'on y a vu avec raison une preuve de l'union nationale et de la communauté d'études qui existent désormais entre les deux cultes. Nous manquons d'informations complètes sur cette matière ; mais on voudra bien nous en transmettre et nous tenir au courant. Nous espérons que nous aurons fréquemment occasion de signaler des travaux de ce genre.

BIBLIOTHÈQUES D'ÉGLISES. — NOTICES HISTORIQUES SUR LES PAROISSES.

L'Eglise réformée du Hâvre est en voie de grands progrès depuis quelques années, grâce au zèle et aux efforts de ses membres. Au nombre des faits qui sont venus à notre connaissance, en voici un qui nous paraît mériter d'être signalé par nous et offert en exemple. Il a été établi un commencement de bibliothèque, comme il en existe en d'autres églises, afin de mettre à la portée des fidèles un choix de bons livres qui leur sont prêtés gratuitement chaque dimanche à l'issue du service. Nous avons sous les yeux deux petites brochures in-18, publiées l'une à la date du 1er janvier 1851, et l'autre, du 1er janvier 1852, et contenant, outre le catalogue de la bibliothèque, divers renseignements utiles aux membres de la paroisse, notamment des notices sur l'histoire du protestantisme au Hâvre. Il s'y est bien glissé quelques-unes des erreurs courantes. Mais ce n'en est pas moins une excellente idée, que nous voudrions voir réalisée partout où cela est possible. Il serait heureux que, dans chaque localité, il y eût ainsi un fonds de bons livres pour l'instruction du troupeau ; il serait heureux que chaque protestant pût connaître l'histoire religieuse de la localité qu'il habite et s'intéresser à cette histoire. Une institution semblable généralisée rendrait certainement des services de plus d'un genre.

BIBLIOGRAPHIE.

— **The Witnesses in sackcloth ;** *or a descriptive account of the attack made upon the reformed churche of France in the XVIIth century*, etc. By a descendant

ot a refugee. — **Les Témoins sous le sac et la cendre**, *ou Tableau de l'agression dirigée contre les églises réformées de France au XVII[e] siècle;* avec un appendice bibliographique et littéraire, contenant des détails sur l'histoire subséquente des protestants français. Par un descendant de réfugié. — Un vol. in-12 de VIII-304 p., imprimé à Edimbourg et publié en cette ville (Henry Baynes) et à Londres, Ward and C°. 1852.

Après le titre que nous venons de donner en son entier, suit une dédicace : « Aux membres des Sociétés de la Réformation d'Angleterre et d'Ecosse, instituées pour résister aux agressions papistes et pour répandre la connaissance des notions distinctives du protestantisme et du papisme. »

La préface nous apprend que ce volume est le préambule d'une étude biographique sur l'un des caractères les plus remarquables qu'ait produit l'agression catholique du XVII[e] siècle contre les Eglises réformées de France (CLAUDE BROUSSON). Ce préambule est l'exposé de cette phase de notre histoire ecclésiastique, si pleine d'un douloureux intérêt. « La vérité, dit l'auteur, n'admet point de transaction; aussi bien son adversaire ne désarme jamais. Il faut donc que les églises évangéliques, à quelque pays qu'elles appartiennent, aient des défenseurs prêts à leur venir en aide, aussi longtemps qu'elles auront des ennemis décidés à les attaquer. C'est pourquoi il a pensé que c'était faire une chose utile aux amis de la Réformation que de leur retracer les circonstances qui ont signalé un des chapitres les plus mémorables de la mémorable histoire des Huguenots. Si ces événements manifestèrent une grande et solennelle leçon au temps même où ils s'accomplirent, s'ils apparurent aux yeux des contemporains comme un triomphe de la cause de la vérité, combien ne doivent-ils pas offrir aux générations actuelles des exemples plus frappants encore, éclairés qu'ils sont par les conséquences qui se sont déroulées depuis un siècle et demi. Le refus des gouvernants de la France d'embrasser la Réformation, et leur politique à l'égard de ceux qui l'avaient embrassée, sont deux faits dont la marque et l'influence se retrouvent à chaque page de l'histoire de cette nation. Le souverain, les hommes d'Etat, le clergé s'étaient unis avec les conseils du Vatican dans une conjuration ouverte contre les prédicateurs de la vérité évangélique. Tout le mal qu'ils ont pu faire ensemble, l'un à l'instigation de l'autre, ils l'ont fait; mais leur œuvre les a trompés et Dieu a été glorifié. Dans les décrets de sa Providence, les victimes de l'iniquité devaient être les instruments de son châtiment. Ceux-là même que la persécution contraignait de fuir par centaines de mille allaient tout à la fois enrichir par leurs vertus et leur industrie les gouvernements étrangers, et les fortifier par leur présence dans la lutte où ils devaient enfin l'emporter. Quant à ceux qui demeurèrent en France, les uns, petit troupeau, furent ces fidèles « *témoins* » du désert, dont les prières ne montèrent pas en vain jusqu'au trône de leur Père céleste; les autres, trop

nombreux, hélas! furent ces « *nouveaux convertis* » qui, succombant à la violence, avaient renié leur croyance des lèvres seulement et étaient ainsi les témoins accusateurs de ce clergé romain qui se targuait de leur conquête. Les enfants de ces derniers, désapprenant à cette école de l'oppression, la foi de leurs pères, et élevés dans le mépris des prêtres, allaient bientôt former, à l'école de Voltaire, une portion notable de ce pouvoir nouveau qui devait un peu plus tard saper par sa base l'ancienne monarchie de la France. » Ici l'auteur esquisse une série de catastrophes dans lesquelles il croit voir clairement autant d'expiations. Nous ne le suivrons pas dans ce détail qui nous paraît un peu aventuré dans sa précision. Mais on avouera que les vues qui précèdent, ne manquent ni d'élévation ni de justesse.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : 1° L'agression, ses agents, ses motifs, ses moyens. 2° Un projet de résistance en 1683. 3° La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685. 4° et 5° Condition des protestants de France après la révocation. — L'auteur fait observer que c'est la première fois qu'il est fait mention, dans un livre anglais, du projet de résistance de 1683, et déclare qu'il a emprunté presque tout ce qu'il en dit à l'*Histoire apologétique du Projet* de Claude Brousson. Dans l'ensemble, ce travail n'est qu'un coup d'œil assez rapide sur la matière, et nous n'y avons pas remarqué de faits nouveaux importants ni une critique bien complète ; mais le résumé fait d'après Elie Benoît et autres écrits du temps, a de l'intérêt. Il a aussi de l'à-propos, et nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que cette publication qui n'a pas plus de quatre mois de date est venue coïncider singulièrement avec l'inauguration des travaux de la Société du Protestantisme français. C'est un signe du temps à ajouter à ceux que nous avions relevés. Tandis que nous entreprenions de réveiller le culte des glorieux souvenirs historiques de notre France protestante, voici qu'à l'étranger un des descendants de nos pères exilés, épris de la même pensée, commençait à la réaliser de son côté, en faisant un appel (car son livre est cela) pour élever un monument à l'un des illustres martyrs de nos annales. Et l'analogie d'idée se rencontre jusque dans le soin que notre auteur a pris de donner un appendice bibliographique, qui répond à l'un des articles essentiels de notre cadre de travaux. Cet appendice serait lui-même au besoin une preuve de l'affection que l'écrivain porte à son sujet. Les livres et documents qui y sont énumérés sont le fruit de trente-cinq années de recherches. Il y a joint des notes pour servir, dit-il, d'éclaircissements additionnels au travail qui doit suivre. Ce catalogue alphabétique et raisonné occupe 147 pages et on n'y trouve pas moins de 234 mentions. Nous en ferons, dans notre prochain cahier, l'objet d'une revue à part.

—

— **Palissy the potter**, etc. — *Polissy le potier de terre*, ou *Vie de Bernard*

Palissy, de Saintes; ses travaux et découvertes dans les arts et dans les sciences, avec une esquisse de ses doctrines philosophiques et une traduction de passages choisis de ses ouvrages; par Henry Morley. (Londres, Chapman and Hall), octobre 1851. 2 vol. pet. in-8º, VIII-672 p. en tout.

Cet ouvrage vient de paraître. Nous avons été agréablement surpris en apprenant que notre Palissy venait d'être l'objet d'une étude aussi étendue. Mais cet honneur devait-il donc être réservé à l'Angleterre? Sans doute, le travail de M. Morley n'est qu'un ample résumé des travaux publiés en France sur son héros ; mais la mise en œuvre est sienne, et il a le mérite d'avoir le premier consacré au potier de terre une monographie importante, propre à vulgariser ce caractère et ce génie également admirables. Nous ne ferons à l'auteur qu'un reproche, c'est d'avoir, en quelques endroits, pour mieux peindre et pour remplir des lacunes, adopté le procédé du roman historique dans un ouvrage qui a d'ailleurs et devait garder exclusivement la forme sévère de l'histoire biographique. Cette observation n'ôte rien, du reste, à la valeur réelle du travail sérieux et bien complet de M. Morley. Il y a encore une coïncidence frappante (qu'on nous permette de le faire remarquer) dans le fait de cette publication qui se produit inopinément à Londres au moment où nous venions nous-même de nous occuper du potier de Saintonge dans ce *Bulletin.* Heureuse rencontre, qui nous réjouit et pour le fait en lui-même et pour l'analogie de pensée qui nous a guidés, M. Morley et nous. Cette analogie ou cette conformité est à tel point, que M. Morley, entre autres morceaux qu'il a cru devoir traduire pour faire, comme nous, entendre la voix même de Palissy, donne précisément les passages que nous avons extraits, les préfaces *huguenotes*, comme il les appelle, l'épisode de la fondation de l'église de Saintes, et quelques autres que nous serons aussi amenés à citer.

« Palissy, dit M. Morley, a été, de son temps, un grand homme inconnu dans la foule, petit de son vivant auprès de ces grands du jour, si petits dans l'histoire (*obscurely great among the prominently little*) ; mais l'estime que le monde fait de son génie va en grandissant, et son nom devient glorieux. » Oui, cela est vrai, on, peut appliquer à Palissy le beau vers d'Ennius sur le Temporiseur :

....Magisque magisque viri nunc gloria claret.
Nous la voyons grandir, la gloire du grand homme!

L'ouvrage de M. Morley contribuera, pour sa bonne part, à faire connaître, apprécier, aimer notre huguenot de tout ce vaste public qui lit la langue anglaise, et, à ce point de vue, son livre est une louable action.

Le 1er volume est divisé en dix-huit chapitres, et le 2e en a onze, avec 8 pages de notes et 139 de citations traduites. Nous aurons occasion d'y revenir. — *C. R.*

Librairie française et étrangère de A. Franck, 67, rue de Richelieu.

—

— Nous voyons annoncée, dans la *Gazette littéraire* de Londres du 9 octobre, la prochaine publication d'un nouvel ouvrage du savant historien Léopold Ranke, intitulé : **Les Guerres civiles et la Monarchie en France** *aux XVI*e *et XVII*e *siècles*. La traduction, faite sous la surveillance de l'auteur, doit paraître à Londres, chez l'éditeur Bentley, en même temps que l'original paraîtra à Berlin, sous un titre un peu différent, celui d'**Histoire de France** *pendant les XVI*e *et XVII*e *siècles* (2 vol. in-8°). Le point de vue de cet ouvrage est, nous le savons de bonne source, celui de la politique et des relations du protestantisme et du catholicisme romain avec l'Etat. L'idée protestante s'y trouve, mais au second plan. Les affaires de Genève, la Saint-Barthélemy, la Ligue et d'autres parties importantes sont traitées d'une manière nouvelle, d'après les documents manuscrits, consultés soit à Genève, soit à Paris, particulièrement d'après les archives diplomatiques.

Lorsqu'on lira cette note, l'ouvrage sera sans doute déjà entre les mains du public allemand et anglais. Nous espérons que l'auteur de l'*Histoire de la papauté* aura pris aussi ses précautions pour qu'une traduction française fidèle soit promptement achevée. Il a été une première fois payé pour se mettre en garde. On sait que son *Histoire de la papauté* a été travestie et exploitée de telle sorte qu'il a dû protester, dans la *Gazette de Prusse* et autres journaux, contre la violence qui lui était faite, contre la trahison dont il était l'objet. *Tradutlore traditore*. Mais comme il est fort difficile d'arrêter, après coup, cette fausse monnaie qu'introduit dans la circulation une traduction mensongère, il est grandement à désirer que le nouvel ouvrage de Ranke ne soit point falsifié. Un vœu que nous formons également, c'est qu'un autre livre capital du même auteur trouve parmi nous un digne interprète. Nous voulons parler de sa remarquable **Histoire d'Allemagne au temps de la Réformation**, Berlin, 1839. 6 vol. in-8.

PUBLICATION DU DEUXIÈME VOLUME (Ire PARTIE) DE LA FRANCE PROTESTANTE DE MM. HAAG.

Exactitude des renseignements et abondance des matières, tels sont les deux caractères d'un bon dictionnaire historique ou biographique. Sous ce double rapport LA FRANCE PROTESTANTE peut soutenir avantageusement la comparaison avec les meilleures ouvrages de ce genre. Quant à l'exactitude, les auteurs, en remontant toujours aux sources, en explorant tous les Mss. à leur portée, ont découvert et signalé nombre d'erreurs qui continuaient à se transmettre de l'un à l'autre comme des vérités. Pour donner une idée de la richesse des matériaux recueillis par eux et mis en œuvre pour la première fois, nous nous bornerons à relever les articles compris dans le demi-volume que l'éditeur Cherbuliez met en vente le 15 novembre. Près de la moitié ne figurent dans aucun dictionnaire biographique publié jusqu'ici. Voici donc la table complète de ces articles :

Basnage, Benjamin.
— Antoine.
— Henri.
— Jacques.
— Samuel, etc.
Bassenge, manufacturier.
Bastard, pasteur.
Bastide, André.
— Jean-Baptiste.
Bastien, capitaine.
Basting, pasteur.
Batailler, auteur.
Batigne, médecin.
De Batz, Jean.
— Joseph et ses fils.
Bauchenu, lieut.-génér. de Pontoise.
Baudan, Maurice.
— Jacques.
— Jean.
— Antoine, etc.
Beaudean (Parabère) Pierre.
— Jean.
— Henri.
— Charles.
Baudet, juge dans le Brandebourg.
Baudier (Baudius), poëte.
Baudouin, martyr.
Baudouin, martyr.
Baudouin, jurisconsulte.
Baudouin, châtelain de la Rochelle et sa famille.
Baudesson, armur. et ciseleur, de Metz, réfugié.
Bauhin, Jean.
— Gaspard.
— Jean-Gaspard.
— Jean-Frédéric.
— Jean-Jacques.
— Jérôme.
— Emmanuel.
De Baulac, capitaine.
Bauldri, professeur d'histoire.
Baussatran, ministre.
Baux (de Langle), Jean-Maximilien.
— Samuel.
De Baux (Moïse), pasteur.
Baux (Pierre), médecin.
Bayancourt (Bouchavannes), capitaine.
Bayard, Michel.
— Jean.
Bayard, martyr.
Bayard, président de la chambre législative des Etats-Unis.
Bayle, Pierre.
— Jacob.
Baylens (Poyanne), amiral.
Bazin, diplomate et sa famille.
De Beaufort (Daniel-Auguste).
De Beaufort (Louis), historien.
De Beaujeu, capitaine.
Beaujardin, pasteur.
De Beaulieu (Eustorg), poëte.
Beaumanoir (Lavardin).
— (Du Besso).
Beaumont.
Beaumont (Des Adrets).
Beaumont (Saint-Etienne).
Beaumont (Rioux).
De Beaupoil, Jean.
De Beaupoil, Isaac.
Beaurepaire (Pierrefitte).
De Beausobre, Arnauld.
— Isaac.
— Léopold.
— Charles-Louis.
— Albert.
— Louis.
— Léopold-Emile.
De Beauvais (Briquemault).
De Beauveau, Jean.
— Samuel.
— François.
— Jacques-Charles.
— Jacques.
— Charles.
— Louis.
Beauvoir (Du Roure).
— (Brison).
Bebel, professeur de théologie.
Béchard, camisard.
Bechtold, professeur de théologie.
Berk, François-Paul.
— Jean-Joseph.
Becker (Artopœus).
Becker, poëte.
Becker, professeur.
Bécude, pasteur.
Bedé, écrivain polémique.
Bedoire, bourgeois de Tours.
De Bedos, Antoine, et ses descendants.
Bedos (Roqueirols).
Behr, médecin.
Belavene, commentateur.
Belcastel (Montvaillant).
Belhomme, réfugié en Prusse.
Bellay, médecin.
De Belleville (Pierre).
De Belleville (Languilier).
Bellujon, diplomate.
Belon, capitaine.
Belon, ministre.
De Belsunce, Jean, et ses descendants.
Bénédict, philologue.
Bénéfice (Chailus).
Bénezet, réfugié, promoteur de l'émancipation des Noirs.
Bénezet, pasteur et martyr.
Benion, min stre.
Benistan, instituteur.
Benjamin, ministre apostat.
Bennelle, réfugié en Hollande.
Benoît, Elie, pasteur et historien.
— Jean.
— Marc-Antoine.
Benoît, ouvrier en soie, réfugié, auteur.
Benserade, poëte.
De Béranger (Du Gua Pipet).
— (de Morges).
Béranger de Caladon
Berauld, Nicolas.

Quarante-huit pages de pièces justificatives, contenant l'Edit de 1591 ; les Actes du 13e et du 14e synode national; les plaintes adressées à Henri IV en 1597, et l'Edit de Nantes, avec les brevets et les articles secrets, complètent ce demi-volume.

DEMANDE DE DOCUMENTS ET D'INFORMATIONS

SUR L'AMIRAL ABRAHAM DU QUESNE ET SA FAMILLE.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer à sa place, la lettre suivante, dont l'objet se recommande particulièrement à l'attention de nos collaborateurs et excitera sans nul doute tout leur intérêt. Nous recevrons les communications auxquelles elle donnera lieu.

Au Président de la Société de l'Hist. du Protest. français.

Monsieur,

Je m'occupe, par ordre de M. le ministre de la marine, d'un ouvrage qui doit avoir pour titre : **Abraham Du Quesne et la Marine de son temps**, *Etude pour servir à l'Histoire de France pendant le XVIIe siècle.* — Depuis plus de deux ans je poursuis un travail de recherches, qui a déjà porté de très heureux fruits; mais je n'ai pas encore trouvé tous les renseignements dont j'ai besoin et que j'espère pouvoir recueillir. Je suis loin d'être fixé sur bien des points qui intéressent la biographie de mon héros; je ne sais pas encore *positivement* (car je tiens peu de compte de la tradition dont j'ai appris à me défier), je ne sais encore où et quel jour est né Du Quesne; où il a été inhumé; où et quand il s'est marié; à quelles époques sont nés ses quatre fils, Henri, Abraham, Isaac et Jacob; et si je sais qu'il épousa Gabrielle de Bernières, j'ignore de quelle famille était cette dame, si elle était catholique ou protestante avant son mariage. Les armes que je connais de Madame Du Quesne ne sont celles d'aucun des Bernières qui figurent dans l'armorial manuscrit de la Bibliothèque Nationale. Quant au père de Du

Quesne et à ses frères, les historiens n'en ont rien su et je n'en sais encore que bien peu de choses. J'ai de bons renseignements sur ses neveux Du Quesne-Guiton (gendre du fameux maire de La Rochelle,) et Du Quesne-Monier, mais ils me laissent encore beaucoup à désirer.

Je ne saurais vous dire, Monsieur, toutes les sources auxquelles j'ai puisé, toutes les fables que j'ai rejetées, toutes les lacunes que j'ai déjà réussi à combler, toutes les erreurs que j'ai reconnues, toutes les vérités que j'ai acquises. L'histoire de mes recherches au sujet de Du Quesne et de sa famille serait la matière d'un récit piquant et curieux. Ce que je puis dire, c'est que je dois beaucoup, pour les documents que j'ai réunis, aux amateurs d'autographes qui ont bien voulu, avec une bonne grâce dont je suis très reconnaissant, mettre à ma disposition des lettres qui ont de l'importance pour l'histoire militaire de l'illustre lieutenant-général des armées navales de Louis XIV. Chaque jour encore je reçois de nouvelles communications; mais ce qui me manque presque entièrement, ce sont les notions sur la vie privée de Du Quesne. Je n'ai pas rencontré un seul passage utile à cet égard dans les mémoires si nombreux écrits pendant le XVII[e] siècle; aussi j'ai tout à connaître sur l'homme, l'époux, le père et le protestant. La Société qui s'est formée dans le but d'éclairer l'histoire du protestantisme français, et dont les relations avec le monde protestant paraissent déjà étendues, ne pourrait-elles me venir en aide? Pourriez-vous faire un obligeant appel à vos correspondants et leur demander pour un historien qui a l'amour de la vérité *vraie* et *complète* les renseignements sérieux qu'ils ont ou qu'ils pourraient avoir sur l'amiral, leur illustre coreligionnaire, et sur sa famille. Il y a, dans la maison Du Quesne, au moins six Abraham, contemporains, souvent pris les uns pour les autres et assez difficiles à démêler. Vous voyez, Monsieur, que mon embarras est grand, et que tout ce qui pourra m'aider à en sortir me sera précieux. Rien n'est à négliger; il n'y a pas de petite lumière dont il ne faille accepter le bienfait, quand on marche dans l'obscurité.

Un savant plein de bienveillance m'a envoyé, de Genève, tout ce qui intéresse Henri Du Quesne, le fils aîné de l'amiral. J'ai cherché à La Haye et à Amsterdam, avec deux respectables pasteurs de l'Eglise wallonne, ce qui regarde Abraham Du Quesne, fils puîné du grand Abraham; je n'ai rien découvert, mais le hasard, qui est pour beaucoup dans les recherches les plus soigneusement faites, peut mieux servir maintenant MM. Secretan et Mounier. M. Secretan trouvera peut-être la preuve que j'ai vainement demandée aux archives de La Haye, que, en 1694 ou 1695, Abraham Du Quesne, fut inhumé dans le Niewkerke de cette ville, comme l'affirme un acte de notoriété que j'eus l'honneur de lui montrer l'année dernière.

Il est difficile de croire qu'il n'existe pas à l'étranger quelques mémoires rédigés par des réfugiés protestants, dans lesquels on trouverait des détails sur les Du Quesne; notamment sur le don que fit à l'amiral la reine-régente, après la Fronde, de la terre et de l'île d'Indret (en Loire), don à titre de garantie sans doute et qui n'a laissé aucune trace dans les archives de la Cour des comptes et du Parlement de Bretagne et dans l'histoire particulière de Nantes. La donation de la reine ne saurait être révoquée en doute; elle est mentionnée dans l'épitaphe que composa pour Du Quesne son fils Henri et qu'il fit graver, en 1700, sur un marbre qu'on voit encore dans l'église d'Aubonne. Or, Henri Du Quesne avait tous les titres, perdus depuis, de son père.

Agréez, etc. A. Jal,

Paris, le 2 novembre 1852, *Historiographe de la marine.*



Nos deux premiers Cahiers ayant été des numéros doubles, on a pu croire que le *Bulletin* paraîtrait toujours de même et de deux en deux mois. Ainsi que nous l'avions dit (p. 8), il n'y a rien de fixé à cet égard, si ce n'est que nous donnerons douze numéros par an. Les convenances administratives d'une Société encore à son début, avaient motivé la publication en double des deux précédents Cahiers. Nous comptions publier des livraisons simples pour chacun des mois d'octobre et de novembre. Mais plusieurs considérations nous ont engagé à faire autrement.

D'abord, l'abondance, l'intérêt des matériaux nous a entraînés à allonger d'un tiers la présente livraison (nous sommes loin de nous en plaindre et on ne nous en fera pas un reproche); ensuite, nous avons reconnu qu'il était plus sage d'attendre, pour rendre nos publications plus fréquentes, que la Société eût pris le développement qu'elle est appelée à recevoir pendant ce dernier trimestre de l'année, afin d'avoir une base d'opérations plus certaine. Car, nous le répétons, en formant notre entreprise dans les conditions que l'on connaît, nous avons compté, nous avons dû compter sur un grand nombre, sur un très grand nombre d'adhésions. Ces adhésions, elles arrivent, elles arriveront, nous n'en doutons pas; mais elles ne se pressent point assez, le temps s'écoule et nous avons pourtant besoin d'être dès à présent à peu près fixés, pour assurer notre marche et arrêter un chiffre courant de tirage. Nous espérons que la saison dans laquelle nous entrons nous donnera sous ce rapport satisfaction. Nous faisons donc paraître encore ce Cahier pour deux mois et, pour ainsi dire, comme un troisième spécimen. Le suivant, pour lequel le tirage sera limité au nécessaire, sera publié en janvier, et sera important par son contenu autant que par son étendue. Il faut que dans cet intervalle nos amis aient fait consciencieusement leur office de *recruteurs* et qu'il n'y ait plus guère de retardataires. *Tardè venientibus...*

Nous avons lieu, du reste, de nous réjouir des sympathies encourageantes manifestées de toutes parts en faveur de la Société. Nous avons à remercier non-seulement bien des membres actifs et pleins de zèle pour rechercher des documents ou des souscripteurs, mais aussi des donateurs, jaloux d'ajouter à nos ressources normales et de nous aider à étendre notre œuvre. Un certain nombre de membres ont voulu doubler ou tripler leur cotisation, et l'un d'eux (qu'il nous permette de le publier) nous a envoyé un don de *cinq cents francs*.

Quant à la liste de nos adhérents et de nos abonnés, nous apprendrons à celui de nos correspondants du Midi, qui nous écrivait il y a quelques jours en se fâchant de n'y voir figurer que 300 inscriptions, nous lui apprendrons qu'au moment où nous achevons ces lignes elle a dépassé le chiffre de 620. Dans l'ardeur de son zèle, il trouvera vraisemblablement que ce n'est encore *rien*, et, si l'on veut bien nous le permettre, nous dirons que relativement c'est en effet un petit nombre ; mais c'est un commencement, et de bons juges en augurent bien.

Si l'on examine le contenu de ce Cahier et des deux premiers, on verra que nous n'avons rien négligé pour tenir nos promesses. Peut-être même avons-nous fait déjà un peu plus que nous n'avions annoncé. Nous sommes résolus à poursuivre notre œuvre, en l'améliorant sans cesse. Qu'on nous en fournisse les moyens. Que chacun de nos amis cherche autour de soi, propage notre publication, en fasse comprendre l'intérêt général, et mette en demeure quiconque n'est pas encore des nôtres, et devrait en être. A cet effet, nous sommes tout disposés à accueillir la demande qui nous a été faite de *Bulletins à donner en communication*, ayant éprouvé comme nos correspondants que ce mode est un des plus efficaces. On peut donc nous demander des exemplaires des trois cahiers qui ont paru (numéros 1 à 6), à la charge de les bien placer et d'en rendre compte.

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARC DUCLOUX ET COMPAGNIE, RUE SAINT-BENOÎT, 7. — 1852.